

*Rome et l'Occident (ii<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-ii<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.). Gouverner l'Empire, Frédéric Hurlet (dir.), Rennes, pur, Coll. « Histoire », 2009, 528 p.*

**Gérard Chouquer**

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2011/1 n° 657 , PAGES 155D À 165D  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130587491

DOI 10.3917/rhis.111.0155d

Date de mise en ligne : 25/05/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2011-1-page-155d?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## COMPTES RENDUS

Jan Assmann, *La Mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Paris, Aubier, « Collection historique », 2010, 372 p.

Paru initialement en allemand en 2002, cet ouvrage ambitieux, nourri par des programmes de recherche collectifs réunis à l'initiative de plusieurs universités allemandes depuis le début des années 1980, porte sur le concept de « mémoire culturelle », élaboré à partir de la notion de souvenir. Il se fonde sur un ensemble d'études publiées entre 1977 et 1991 (cf. p. 322-324), ce qui peut expliquer dans certains cas les limites de l'*aggiornamento* bibliographique. L'introduction pose l'essentiel des enjeux d'une réflexion s'attachant à l'articulation entre souvenir et rapport au passé, identité et imaginaire politique, continuité culturelle et formation d'une tradition (p. 13-23). Au-delà des formules, parfois inutilement complexes, on s'accordera bien volontiers sur l'importance de la prise en compte de la culture, comme « structure connective », des effets de la répétition puis, quand la tradition devient écrite, de la commémoration, afin de rendre compte du passage de la continuité rituelle à la continuité textuelle, de la liturgie à l'herméneutique, ou bien encore les rapports instructifs entre imitation et conservation, exégèse et souvenir. L'analyse typologique se limite au monde antique, l'auteur, éminent égyptologue, s'accordant au-delà du territoire familier de l'Égypte ancienne quelques développements, souvent très maîtrisés, concernant la Mésopotamie, les Hittites, Israël et la Grèce. Cette étude se place volontairement au cœur des recherches récentes en quête d'une théorie générale de la culture, et traite de la mémoire, personnelle et collective, de la culture écrite et de l'ethnogenèse. Elle s'insère en outre dans le vaste ensemble s'attachant à promouvoir une archéologie des textes littéraires. On peut relever notamment les quatre domaines caractéristiques de la mémoire « externe » (p. 18-19), mimétique, des objets, communicationnelle (au sens d'Halbwachs) et culturelle, à partir de la définition d'Aby Warburg de la mémoire sociale. De ce fait, en prenant en compte

les formes tant positives de la conservation que négatives de l'oubli, « d'un refoulement par manipulation, censure, destruction, réécriture et substitution » (p. 21), on regrettera d'autant plus que l'auteur n'ait pas, à quelques exceptions près, envisagé le monde romain pour lequel nous disposons de recherches récentes très complètes susceptibles de prolonger ou d'amender certains propos de ce livre. Je citerai par exemple l'essai d'Harriet Flower, *The Art of Forgetting, Disgrace and Oblivion in Roman Political Culture* (2006).

Afin de traiter la problématique de la culture de l'écrit dans le cadre de la construction du temps culturel, de la constitution de l'identité collective et de l'imaginaire politique, l'ouvrage est organisé en deux grandes parties et sept chapitres. Dans un premier temps, ce sont les fondements théoriques qui sont déclinés en trois étapes : la culture du souvenir (chap. I, p. 27-78), la culture de l'écrit (chap. II, p. 79-116), enfin l'identité culturelle et l'imaginaire politique (chap. III, p. 117-145). Puis quatre études de cas sont proposées afin d'explicitier les approches conceptuelles : l'Égypte (chap. IV, p. 153-178), Israël et l'invention de la religion (chap. V, p. 179-205), la naissance de l'histoire à partir de l'esprit du droit (chap. VI, p. 207-230, à propos de la Mésopotamie), enfin la Grèce ou la pensée disciplinée (chap. VII, p. 231-259). Une « tentative de synthèse » résume les développements sur la mémoire culturelle (p. 261-269), les notes étant rejetées en fin de volume (p. 271-320), avant une bibliographie alphabétique des ouvrages mentionnés (p. 321-350) et un index général de 17 pages. Bibliographie et index permettent de mesurer les influences de l'auteur et de relever quelques absences étonnantes, en particulier parce que le texte paru en 2002 est largement tributaire d'une recherche achevée au tout début des années 1990 et n'a pas fait l'objet pour cette traduction française d'une quelconque reprise : l'absence d'un auteur comme Paul Ricoeur, malgré l'écho rencontré dans la communauté scientifique par son ultime essai magistral *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli* (2000), explique certains ajustements que l'on pourrait être amené à proposer à cette étude. Il n'est guère possible dans ce qui suit de rendre compte de l'ensemble des développements du livre de Jan Assmann, et encore moins d'aborder au fond les exemples typologiques retenus faute d'une compétence couvrant l'ensemble des champs disciplinaires invoqués ; nous nous bornerons donc à quelques remarques au fil du déroulement de cet essai, qui permettent de souligner l'importance du sujet lu i-même et de son traitement très stimulant dans un ouvrage qui ne peut qu'encourager débats et discussions.

Le premier chapitre s'ouvre sur un développement bienvenu consacré à la construction sociale du passé selon Maurice Halbwachs (p. 32-43), les liens entre mémoire collective, fonction sociale et identité d'un groupe, le rapport entre mémoire et histoire, toutes réflexions qui auraient grandement profité des commentaires de Paul Ricoeur, en particulier les passages traitant des relations entre mémoire personnelle et mémoire collective, ou bien de ce que le philosophe nomma « l'inquiétante étrangeté de l'histoire » (je relève les expressions du « regard extérieur » et de la « mémoire fracassée par l'histoire » à propos du sociologue mort en déportation). Je renvoie aux analyses pertinentes du *floating gap* des traditions orales et aux différences entre mémoire communicationnelle et mémoire culturelle (tableau récapitulatif p. 51). Les propos de Kosellek concernant les monuments comme « lieux de fondation de l'identité des survivants » résonnent très justement pour le romaniste que je suis (cf. p. 57). En revanche, l'application des concepts de chaud et froid aux souvenirs, les remarques concernant le mythomoteur de la mémoire, souvenir fondateur ou contre-présent me semblent discutables, qui plus est quand des exemples romains sont utilisés sans nuance, voire hors de propos : le souvenir contre-présent de la république au début de l'Empire, ou un Tacite dénonçant la destruction du souvenir sous un régime totalitaire (p. 72, 78). Les réflexions du deuxième chapitre, plus court,

sont nettement plus convaincantes et donnent, pour toute société et culture, matière à enquête. Qu'il s'agisse de l'opposition entre passé absolu du mythe divin et passé relatif de l'histoire humaine, ou bien de la définition de la répétition comme nécessité structurelle par opposition à l'innovation porteuse d'oubli, enfin de l'étude du canon, et de ses diverses formules, depuis le témoin, le messenger, le copiste ou le passeur, jusqu'au pacte (p. 93-116). La sacralisation d'une tradition, d'une communauté, permet incontestablement de faire le lien entre le « je » et l'identité collective. Les prolongements proposés dans le chapitre suivant à propos des identités individuelle, personnelle et collective emportent l'adhésion, même si les rapports à l'ethnogenèse méritent une approche nuancée cas par cas (p. 129-145). Que le nom apparaisse comme le résumé, le symbole central d'une identité ethnopolitique (p. 133), certes, mais c'est bien le constat d'une culture qui unifie tout autant qu'elle divise qui l'emporte pour l'essentiel des modèles historiques à notre disposition. L'exemple romain peut apporter à l'A. quelques arguments forts, avec la diffusion des *tria nomina* au cours des premiers siècles de l'empire au rythme de celle de la citoyenneté romaine jusqu'à ce partage quasi « universel », pour l'exprimer comme Augustin, d'une *ciuitas* à un moment où son contenu diffère, où la culture subit à la fois le double processus de l'unification et de la diversification, tandis que la formule onomastique originale s'estompe pour revenir à la pratique du nom unique qui s'impose de nouveau aux portes de la séquence médiévale, chrétienne ou musulmane, de l'histoire du bassin méditerranéen.

Les quatre illustrations spatio-temporelles de la réflexion amènent quelques brefs commentaires, de nature à pointer certains particularismes qui peuvent toutefois s'insérer dans une approche comparatiste plus vaste. Il en va ainsi de l'étude du discours monumental égyptien, de l'absence de toute culture de l'exégèse en ce cas, et de la définition du temple tardif comme canon (dans ses composantes architectonique, épigraphique, culturelle et éthique). L'image parlante de la « maquette du monde », le constat d'une évolution tardive vers une cléricisation et une sacralisation de la culture, avec une écriture hiéroglyphique devenue sacerdotale (mais a-t-elle été jamais autre chose ?) serait à replacer dans le contexte contemporain plus vaste d'un monde gréco-romain en constante évolution, de l'époque hellénistique à la période byzantine, qui offrirait peut-être en ce cas d'utiles points de comparaison, en termes de monumentalisation, d'écriture du pouvoir et de l'éternité, ou bien d'écriture entendue au sens large comme véritable encyclopédie en images. L'étude du Deutéronome et de la religion comme souvenir, d'une dissociation entre identité et territoire est très inspirante, les vrais lieux de mémoire étant effectivement localisés hors de la terre promise, tandis que la diaspora, avec son histoire médiévale, moderne et contemporaine, donne l'image éclairante d'une dramatisation du souvenir, d'une refondation sous l'autorité du livre, d'un devoir de mémoire devenant un impératif juridique qui ouvre sur les réflexions conduites à propos de la Mésopotamie, à partir d'une définition plus ou moins assurée d'une justice connective (providence immanente, justice sociale, politique et religieuse). Pour ce faire, trois textes de l'historiographie hittite du dernier tiers du II<sup>e</sup> millénaire sont plus particulièrement pris à témoin : la *Geste de Souppiloulouma*, les *Annales décennales* et les *Grandes annales* de Moursil (p. 213-219). Elles permettraient d'exposer les liens entre un souvenir historique, la notion de faute et l'appréciation de la rupture des serments et des pactes. Le dernier territoire exploré permet de relier culture de l'écrit et culture de la parole en Grèce, et d'exploiter l'œuvre homérique et les pratiques successives de la reprise, du processus hypoleptique. Il s'agit d'observer le passage de la continuité rituelle à la continuité textuelle, évoqué dans la première partie « conceptuelle », voire d'y relever la naissance d'une histoire des idées, qui met en

jeu l'autorité et la critique, partant d'un texte fondateur, témoin d'un monde qui s'éteint, mais devenu poésie monumentale, au tournant d'une culture de la récitation rhapsodique à celle du livre et de la lecture, sans que soient toujours contextualisées socialement de telles pratiques. Redisons-le, ce livre est riche de développements qui donnent matière à réflexion, de quelque territoire historique d'où l'on se place. Certes, la langue en est souvent difficile, tant la pensée est complexe et soucieuse de nuances, ce qui est l'une des plus grandes forces de cet essai. Qu'il me soit toutefois permis pour finir d'en appeler à une langue poétique pour nous replacer dans le débat des constats avérés : Pascal Quignard, dans *Lycophon et Zélys* (2010), traite de l'abrogation de l'écriture gothique et tente de répondre à la question « Qu'est-ce qu'une civilisation ? ». Pour ce faire, il en vient à aborder la langue morte comme langue sacrificielle et sacrée, dont la médiation serait secrète, écrite et s'intéresse également, dans une section intitulée « Lire », à la tradition juive, après la destruction du temple de 587 av. n.è., constatant la concomitance de cette disparition du temple et des sacrifices et de l'apparition de la *knesset*, des synagogues, de véritables « lisoirs », belle lecture du passage de la continuité rituelle à la continuité textuelle, d'une mémoire culturelle à une autre.

Stéphane BENOIST

*Servio : stratificazioni esegetiche e modelli culturali/Servius : Exegetical Stratifications and Cultural Models*, Sergio Casali, Fabio Stok (éd.), Bruxelles, Collection Latomus 317, 2008, 280 p.

Ce volume contient les actes d'un colloque qui a eu lieu à Rome (*Università di Tor Vergata*), en 2003, et a réuni 16 des interventions alors présentées, par des spécialistes d'origine et de formation différentes. Notamment, 11 de ces articles sont en anglais, 1 en allemand et 4 en italien. Le nombre très élevé d'articles en anglais, par rapport à d'autres langues européennes, peut expliquer le recours à un titre bilingue, en italien et en anglais, choix dont on ne trouve par ailleurs aucune clarification dans l'avant-propos.

Le volume a sans doute le mérite de proposer une thématique intéressante : la stratification des exégèses et des traditions culturelles qu'on peut identifier à travers le texte, à la fois riche et complexe, de Servius. Ce sujet constitue le socle commun à toutes les interventions, bien que les approches soient différentes et, comme les deux éditeurs le disent dans l'avant-propos, parfois contradictoires.

Le volume est constitué de 16 articles, augmentés d'un avant-propos et d'une bibliographie récapitulative. Le premier article (A. Sharrock) et le dernier (G. Vogt-Spira) tiennent lieu d'introduction et conclusion du volume, dont la structure n'est guère évidente. On peut remarquer que les articles 2 à 7 (S. Casali, R. Morello, C. Mastroiaco, C. Santini, T. Privitera, R. T. Thomas) se succèdent *grosso modo* selon l'ordre des livres virgiliens sur lesquels ils interviennent, les articles 5 et 7 (C. Santini, R. T. Thomas) en fait contredisant cet ordre. En intervenant sur des sujets qui traversent le poème virgilien, ces derniers prennent en compte plusieurs passages, tandis que le sixième article (T. Privitera) est étroitement lié au précédent par la proximité de leurs sujets. La disposition des articles 8 à 13 (J. Farrell, F. Stok, A. Setaioli, F. Comparelli, L. Cadili, C. Baschera) demeure assez obscure, du fait que des articles consacrés à la stratification exégétique et aux *scholia* (articles de Farrell, Cadili, Baschera) alternent avec d'autres concernant les traits littéraires et culturels

propres au commentaire de Servius (articles de Stok, Setaioli, Comparelli). Les deux derniers articles (R. Scarcia, G. Ramires) portent sur la postérité de Servius.

Sur la base du contenu, on peut proposer de grouper les interventions réunies dans le volume de la façon suivante. Un groupe d'articles concerne la stratification exégétique autour du texte virgilien, mise en valeur par la comparaison entre le récit de l'*Énéide* et les traditions antérieures, comparaison sur laquelle est structuré le commentaire de Servius (articles de Casali, Santini, Privitera, Thomas, listés ici selon l'ordre de succession dans le volume). Certaines études portent notamment sur les traditions alternatives à celles retenues par Virgile, la perte de ces variantes et leur récupération à travers Servius, mais quelquefois à l'aide du texte de Virgile lui-même. La tradition des commentaires et la postérité de Servius constituent le sujet d'un deuxième groupe d'articles, qui portent notamment sur les rapports intertextuels entre Servius, d'autres exégètes, tels que Donat et Isidore de Séville, et les *scholia* (articles de Morello, Farrell, Cadili, Baschera, Scarcia, Ramires). Enfin, un troisième groupe d'articles concerne la personnalité de Servius, étudiée en rapport avec son époque (articles de Mastroiacovo, Stok, Setaioli, Comparelli).

Le premier article, par Alison Sharrock (« *Aemulatio* : the Critic as Intertext », p. 7-23) joue le rôle d'introduction au volume, dans la mesure où son auteur s'interroge sur le modèle d'exégèse que Servius envisageait : soit un modèle qu'on peut qualifier de « neutre », où le commentateur doit garder une sorte d'invisibilité et se borner à élucider le texte, soit un modèle où le commentateur se sent en compétition avec l'auteur. Ce sujet est d'autant plus difficile à aborder que le texte de Servius forme un amalgame où se sont glissées les traditions antérieure et postérieure. Ce thème ne peut pas négliger un aspect particulier qui a des retombées sur l'activité du commentateur, à savoir la célébration du passé, qui est à la base du travail de l'exégète. Cette célébration amène à considérer les auteurs qui font l'objet du commentaire comme exemples à suivre et à imiter. Contrairement au point de vue traditionnel, Sharrock vise à démontrer que Servius dépassa le rôle du grammairien « neutre » et de l'admirateur du poème virgilien, pour rivaliser avec le poète augustéen.

Le premier groupe d'articles s'ouvre par celui de S. Casali (« *“Ecce ἀμφιβολικώς dixit”* : allusioni “irrazionali” alle varianti scartate della storia di Didone e Anna secondo Servio », p. 24-37), consacré à la variante selon laquelle c'est Anna qui est amoureuse d'Énée, variante attestée chez Varron, reprise par Servius, dont des traces restent néanmoins chez Virgile lui-même, à travers des allusions amphibologiques (cf. notamment *Aen.*, 5, 4). L'article de C. Santini (« *Virgil as Etruscologist in Servius's Commentary, or : From the Autor to the Autor* », p. 78-92) peut être lui aussi inséré dans ce groupe, même si le sujet traité et la richesse de l'argumentation dépassent les limites figées de notre classement. Il met en valeur les allusions à la culture étrusque et notamment aux symboles étrusques du pouvoir présents dans l'*Énéide*, ainsi que les interventions de Servius sur ce sujet, aussi bien par rapport au texte virgilien qu'à la tradition exégétique antérieure. Par ailleurs, l'article de Tiziana Privitera (« *Servius and the City of Amyclae Case* », p. 93-101) porte sur l'origine osque de la cité d'Amiclae et l'intertextualité entre le poème virgilien et le commentaire de Servius. L'article de R. F. Thomas (« *Servius and the Emperor* », p. 102-111) est le dernier du premier groupe et concerne les différences entre la figure d'Auguste représentée par Virgile et celle qui émerge à travers le commentaire de Servius : ce dernier réunit les élaborations idéologiques autour de cette personnalité historique stratifiées dans la tradition exégétique, en donnant une pluralité de points de vue par rapport à la représentation virgilienne.

Le troisième article du volume, de Ruth Morello (« *Segregem eam efficit* : Vergil's Camilla and the Scholiasts », p. 38-57), que nous avons placé dans le deuxième

groupe, intervient sur le personnage de Camille. Selon une approche propre aux *gender studies*, l'auteur met en évidence la nouveauté de cette figure féminine consacrée à la guerre et sa réception dans la tradition exégétique, à savoir Servius, Servius Danielinus, Donat, à l'aide de comparaisons constantes entre le premier et les deux autres. Sur le rapport entre Servius et la tradition exégétique antérieure, il faut citer également l'article de J. Farrell (« Servius and the Homeric Scholia », p. 112-131), qui met en lumière la connaissance et l'utilisation de la part de Servius des commentaires sur Homère. Un aspect de la réutilisation de la tradition antérieure est exploré par l'article de F. Stok (« Servio fra sinonimia e *differentiae verborum* », p. 132-158), qui concerne la sélection des *differentiae verborum* (les différences de sens entre les mots qui sont distinguées d'un point de vue sémantique, phonétique ou grammatical) par rapport à la tradition exégétique. L'étude des interprétations remontant à Servius conservées dans les *Scholia Bernensia* est proposée par l'article de L. Cadili (« *Scholia* and Authorial Identity : the *Scholia Bernensia* on Vergil's *Georgics* as *Servius auctus* », p. 194-206), qui met en évidence le double processus qui affecta mutuellement le commentateur de Servius et son auteur : le premier, destiné à être un outil didactique, se développa en intégrant d'autres matériaux grammaticaux et philologiques, tandis que la personnalité de son auteur s'est estompée, jusqu'à perdre ses traits distinctifs. L'article de C. Baschera (« Servius Danielinus and *Scholia Veronensia* : Clues to their Relationship », p. 207-215) concerne le rapport entre Servius Danielinus et les *Scholia Veronensia* sur Virgile, et esquisse un état de la question sur cette problématique. La comparaison entre le commentateur de Servius et les *Origines* d'Isidore de Séville fait l'objet de l'article de R. Scarcia (« Working Hypotheses on the Connection between Servius and Isidore of Seville », p. 207-223), et ce, afin de mettre en évidence la stratification de la tradition textuelle de Servius. Enfin, l'article de G. Ramires (« News of Guarino's Lost Servius », p. 224-248) s'interroge sur le texte de Servius dont disposaient les humanistes, ce qui contribue à clarifier l'histoire des éditions de Servius ainsi que les travaux philologiques menés notamment à Ferrare au XV<sup>e</sup> siècle.

Le troisième groupe commence par le quatrième article du volume, de Costanza Mastroiacovo (« *I celeres* e l'antica cavalleria nell'esegesi serviana », p. 58-77), qui met en évidence les raisons idéologiques des descriptions militaires (armes et batailles) dans l'*Énéide*, notamment dans le livre XI, raisons idéologiques qui semblent être déjà identifiées par Servius. L'article tourne notamment autour de la composition la plus ancienne du corps des chevaliers romains (mentionnés dans *Énéide*, XI, 603, passage commenté par Servius). Les articles de A. Setaioli (« Stoic and Epicurean Interpretations in Servius's Commentary on Vergil », p. 159-178) et de F. Comparelli (« Stratificazioni orfiche in Servio », p. 179-193) mettent en évidence deux aspects de la culture de Servius, aspects qui émergent tout au long de son commentaire : ses interprétations teintées de stoïcisme et d'épicurisme ainsi que ses références à l'orphisme. Dans ce dernier article, une comparaison avec Dante est proposée (*Purg.*, 20, 124-138), qui aurait pu ouvrir un volet intéressant sur l'exégèse virgilienne à l'époque médiévale.

L'article de G. Vogt-Spira (« Servius in der Tradition des Homer-Vergil-Vergleichs. Einige Überlegungen zu Methode und Kriterien », p. 249-261) clôt le volume, en mettant l'accent, à travers la comparaison traditionnelle entre Homère et Virgile, sur certaines orientations méthodologiques ainsi que sur les stratégies exégétiques mises en œuvre par Servius et le rôle qu'il joue dans la tradition de la *Synkrisis Homeri et Vergilii*. Cette thématique croise le débat – incontournable dès l'Antiquité – autour du rôle de la littérature, et notamment de certains principes clés, tels que l'*imitatio rerum* ainsi que l'*imitatio auctorum*, qui amène, ajoutera-t-on, à l'*aemulatio* des anciens.

On aurait apprécié une perspective historique plus large, susceptible de mettre en évidence le rapport entre l'activité d'exégète de Servius, la tradition virgilienne et son époque. En fait, certaines thématiques pouvaient mieux que d'autres s'enraciner dans les événements de l'époque : elles attireraient l'attention des exégètes, parmi lesquels Servius lui-même.

Il s'agit donc d'un volume intéressant, qui intervient sur un sujet riche de complexité ; néanmoins, une structure plus claire, ainsi que des outils d'aide à la consultation (comme des index) auraient permis une approche plus simple, une ouverture à un public plus large : ainsi, le livre risque de ne pas quitter le cercle étroit des spécialistes de la tradition exégétique dans laquelle le commentaire de Servius tient une place importante.

Maria Teresa SCHETTINO

William Van Andringa, *Quotidien des dieux et des hommes, la vie religieuse dans les cités du Vésuve à l'époque romaine*, Rome, École française de Rome, BÉFAR 337, 2009, 404 p.

Ce livre, publié dans la collection de la BÉFAR, rassemble l'essentiel de ce que nous connaissons de la religion à Pompéi. Nombreux sont les ouvrages, scientifiques ou destinés à un large public, qui évoquent les différents aspects de la vie des habitants de cette cité. En revanche, peu d'entre eux traitent de la vie religieuse. Cet ouvrage, s'appuyant sur la documentation archéologique, propose, en trois parties, un tableau synthétique de la religion dans cette cité. La première partie porte sur les cultes publics (p. 25-108), la deuxième sur les pratiques religieuses dans le cadre public (p. 111-195), la troisième sur la religion privée (p. 197-354).

La première partie se compose de quatre chapitres. Le 1<sup>er</sup> chapitre, très court (p. 25-26), est consacré à la définition juridique du public et du privé mais aussi du sacré. Le 2<sup>e</sup> chapitre établit l'état des lieux sur le plan religieux afin de définir quels étaient les temples publics, ceux existant avant 80 av. J.-C. et ceux « apportés » par les colons lors de la fondation de la *colonia Cornelia Veneria Pompeianorum*. Il semblerait que l'essentiel du paysage religieux était déjà en place depuis le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. La période qui a suivi la fondation de la colonie a été surtout consacrée à réorganiser les cultes et le panthéon des Pompéiens.

Le 3<sup>e</sup> chapitre porte sur les différents édifices religieux construits sur le côté oriental du forum. Il s'agit d'un gros dossier qui est loin d'être clos, tous les chercheurs ne s'accordant pas sur la destination de certains monuments. Plusieurs d'entre eux ont été identifiés comme ayant un lien avec le « culte impérial » : en tout premier lieu, le temple dit de « Vespasien », considéré par l'A. comme un *templum Augusti* de par l'iconographie de l'autel en marbre mais aussi de par la présence de sanctuaires augustaux dans les villes voisines. Suivant la restitution d'I. Gradel concernant l'inscription fragmentaire de Mamia, il considère que celle-ci serait dédiée au *Genius Coloniae* et non au *Genius Augusti* et par conséquent n'aurait aucun lien avec le *templum Augusti*. À côté de celui-ci se situe l'édifice d'Eumachia dont le portique porte la dédicace à Concorde Auguste et à *Pietas*. Selon l'A, le sanctuaire (non identifié) érigé par Mamia de même que le monument dédicacé par Eumachia sont révélateurs de l'élargissement du domaine d'expression des femmes sur la place publique.

Dans le prolongement du forum, le temple de Fortuna Auguste, et non de la Fortune de l'Auguste, construit par un notable pompéien, associe néanmoins Auguste par la présence d'une statue de ce dernier dans le sanctuaire, vraisemblablement

contemporain du complexe impérial sur le forum. D'après W. V. A., le culte du Génie de la colonie, d'Auguste, de Fortuna et de Concorde Auguste marque l'association des intérêts de la cité et de ceux de l'Empire. Le dernier sanctuaire étudié se situe entre le temple d'Auguste et le *macellum*. Pour déterminer sa fonction, l'A. fait un parallèle avec un édifice d'Herculanum considéré non comme un sanctuaire, en l'absence d'autel monumental, mais comme un espace public destiné à rendre hommage à la maison impériale. Sur la base de cet exemple, W. V. A. propose de voir dans le sanctuaire dit des « Lares publics » à Pompéi, un sanctuaire consacré à la *domus divina*. L'importance de ces sanctuaires liés à l'empereur et à sa famille n'a pas, néanmoins, remplacé les autres cultes de la colonie, dont les temples continuent à être embellis ou restaurés après le tremblement de terre de 62. Ce chapitre, très détaillé, est surtout orienté vers une étude archéologique, ce qui entraîne quelques lacunes sur le plan des pratiques comme pour le fonctionnement du temple de Fortuna Auguste.

Le 4<sup>e</sup> chapitre, intitulé « Élités et religion publique », s'intéresse en premier à la gestion des *sacra* dans le cadre public par les pontifes, les augures, les flamines et *sacerdotes*, tous issus de l'aristocratie locale, de même que les prêtresses publiques de Vénus et de Cérés. Tous les prêtres connus ont été magistrats et c'est avec ces derniers qu'ils partagent leurs fonctions religieuses, selon les cultes et les actes. Il revenait également à ces prêtres et magistrats, mais aussi à d'autres notables, de participer financièrement à la construction et à la restauration des temples. Après 62, les autorités de Pompéi et d'Herculanum font appel à de riches affranchis pour participer à la reconstruction des temples en échange d'une intégration dans la vie politique. L'A. évoque l'intervention des élites dans le contrôle des *compila* par l'intermédiaire de leurs affranchis ou de leurs esclaves, leur permettant ainsi d'exercer un contrôle social sur la population des quartiers. Malheureusement, il ne s'attarde pas sur le fonctionnement du culte des carrefours et d'autres aspects de ce culte ne sont abordés que dans la deuxième partie.

Celle-ci, composée de trois chapitres, est consacrée à l'analyse des structures des temples publics et de leur matériel, aux cérémonies, spectacles et sacrifices et, enfin, au *macellum* de Pompéi dans le contexte du sacrifice. Cette partie est bien structurée car l'A. s'attache à cerner au mieux les activités dans les temples et leur déroulement. Ainsi, il étudie l'emplacement des sacrifices mais aussi les cuisines et salles de repas, de même que la présence et l'utilisation de l'eau dans les sanctuaires. Il tente de préciser le calendrier des fêtes religieuses à Pompéi et, se fondant sur l'archéologie (sculptures, peintures, graffiti...), de reconstituer le cadre et le déroulement de ces fêtes : sacrifices, processions et spectacles. Le dernier chapitre, ne manquant pas d'intérêt, porte sur le *macellum* de Pompéi et pose le problème du marché de la viande du sacrifice dans cette cité.

Cette deuxième partie montre l'importance de l'utilisation de l'archéologie au service de la compréhension des rites. En effet, un des problèmes de l'histoire religieuse du monde antique réside dans l'insuffisance des sources. Beaucoup de sites ont livré de nombreux documents bien souvent inexploitable pour une bonne compréhension des rites. Pompéi a fait partie de ces sites dont les premières découvertes ont été mal exploitées ou mal interprétées. Pendant longtemps, l'étude des objets est passée avant celle du contexte. Aujourd'hui, les fouilles dans cette cité s'aident de différentes disciplines comme l'archéozoologie et l'archéobotanique pour dépasser le discours sur la religion et s'intéresser à la pratique religieuse tant sur le plan public que privé. Ainsi, l'A. s'intéresse autant aux traces matérielles qu'aux restes d'animaux et de végétaux, témoignages des sacrifices et des banquets qui les accompagnent.

Dans la troisième partie, l'A. s'attache, en quatre chapitres, à « la religion au quotidien » : religion privée au sein de la maison, religion sur le lieu de travail,

dans les associations, et enfin, domaine des morts. Dans ce dernier chapitre sur « la religion et la mort », l'A. décrit, sans trop approfondir, différents aspects des funérailles attestés par les tombes pompéiennes. Or, les progrès les plus importants dans le domaine de l'archéologie du rite ont surtout concerné le domaine funéraire. Les techniques de fouilles et d'analyse ont bien progressé dans ce domaine et l'archéologie est à même de fournir une foule de renseignements sur les pratiques funéraires : nous pouvons regretter que W. V. A. n'ait pas consacré plus de pages à l'exposé détaillé des rites funéraires à partir des différentes nécropoles pompéiennes qu'il connaît bien.

Malgré ses qualités, cet ouvrage présente parfois quelques maladroites dans la démarche. Signalons des erreurs (cf. Charles 1998 et non Haddad 1998) et des oublis dans la bibliographie tels que l'ouvrage de Thomas Fröhlich (*Lararien und Fassadenbilder in den Vesuvstädten. Untersuchungen zur volkstümlichen pompejanischen Malerei. Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts*, Mainz 1991), essentiel pour les peintures ou celui d'Anna Krzyszowska (*Les Cultes privés à Pompéi*, Historia CLVI, Wrocław 2002), même s'il est effectivement difficile d'être à jour étant donné le grand nombre de publications sur Pompéi : il faudrait ainsi ajouter aujourd'hui les livres de Federica Giacobello (*Larari pompeiani. Iconografia e culto dei Lari in ambito domestico*. Università degli Studi di Milano 2008) et de Marie-Odile Laforge-Charles (*La Religion privée à Pompéi*. Centre Jean-Bérard, Naples 2009). Notons également le manque de références précises dans les notes concernant les ouvrages et articles consultés ; certains sont à peine évoqués, ce qui est plutôt gênant pour le lecteur qui veut s'y référer.

Néanmoins, cet ouvrage, très bien documenté, est une bonne synthèse sur la vie religieuse à Pompéi, notamment pour l'étude des pratiques publiques, car tous les aspects ont été évoqués plus ou moins longuement. Les hommes et les dieux étant intimement liés, en cernant plus précisément les activités religieuses dans cette cité, nous sommes à même de mieux appréhender le fonctionnement de la société pompéienne tant sur le plan public que sur le plan privé, ce dernier ayant été trop longtemps négligé. Certes, il était impossible de tout analyser en profondeur, mais cet ouvrage ouvre des perspectives nouvelles que certains chercheurs sauront exploiter avec profit.

Marie-Odile CHARLES-LAFORGE

*Rome et l'Occident (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.). Gouverner l'Empire*, Frédéric Hurlet (dir.), Rennes, PUR, Coll. « Histoire », 2009, 528 p.

Ce livre porte une double marque qui en explique le choix. Il se réfère à une question mise aux concours de l'agrégation et du CAPES d'histoire, et est ainsi présenté par son responsable comme un manuel, ce qui explique la première partie du titre. Ensuite, il est une contribution aux débats qui existent depuis plusieurs années sur la romanisation, sur l'identité des régions de l'Empire, sur les formes impériales (« Gouverner l'Empire »).

La première partie de l'ouvrage est consacrée aux structures. Huit études thématiques passent ainsi en revue les lois provinciales (F. Kirbihler), les gouverneurs (N. Barrandon et F. Hurlet), l'armée (B. Rossignol), la circulation des hommes et de l'information (S. Grogiez-Pétrequin et J. Nélis-Clément), l'impôt provincial (J. France), le cens (A. Bérenger), l'administration judiciaire (J. Fournier), la monnaie (A. Suspène).

La seconde partie offre des aperçus régionaux : la Lusitanie (J. Edmonton), les Trois Gaules (X. Lafon), les cités de droit latin en Gaule méridionale (M. Christol), la citoyenneté en Gaule du Nord (M.-Th. Raepsaet-Charlier), l'armature des cités en Bretagne (J. C. Mann), les capitales de province dans les Germanies et en Rhétie (R. Haensch), les religions des provinces germaniques (W. Spickermann) et celles de Bretagne (R. Häussler).

S'il n'est pas possible d'entrer dans la recension de chaque contribution, il importe, en revanche, de souligner l'intérêt de cette publication par rapport aux débats de fond. À plusieurs reprises, les enjeux sont bien soulignés. Ainsi, Jérôme France rappelle que deux courants historiographiques s'opposent nettement quant au statut du sol provincial : depuis Mommsen, une longue série d'études admet que l'essentiel du territoire dominé est versé dans l'*ager publicus* uniquement susceptible de *possessio*, ce qui laisse une place très relative à la terre possédée selon la « propriété pérégrine » ; d'autres auteurs pensent, au contraire, que l'intégration du sol provincial dans l'*ager publicus* est l'exception, ce qui fait que la forme dominante de la propriété dans les territoires est la propriété pérégrine. Cette question délicate porte en elle tout l'enjeu du *tributum soli* et notamment de son assiette. L'article d'Agnès Bérenger sur le fonctionnement du cens complète fort bien l'exposé des aspects fiscaux dans les provinces occidentales de l'Empire.

Dans une dense synthèse, Michel Christol revient sur une question qu'il connaît bien, la diffusion du droit latin en Gaule Narbonnaise et ses implications politiques et sociales. Puissant instrument de romanisation des élites locales, le droit latin donne à la Narbonnaise une personnalité juridique vraiment originale, qui ne trouve de comparaison véritable qu'en Cisalpine au siècle précédent, puis dans la péninsule Ibérique municipalisée par l'œuvre des Flaviens. Pour la Gaule du Nord, Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, dans une étude parallèle, aboutit à des conclusions différentes. La latinisation des noms n'y a pas le même poids qu'en Narbonnaise. Mais le maintien d'une plus grande diversité dans le choix des noms n'empêche pas que la structure des nomenclatures est directement conditionnée par le statut des personnes.

L'étude de l'administration judiciaire provinciale par Julien Fournier, à travers l'analyse des cas de la Sicile et des provinces ibériques, attire l'attention sur le fait que là où la tradition civique est forte et ancienne, le maintien des spécificités locales est possible. Ce n'est pas le cas de l'Espagne où la moindre profondeur de l'institution favorisa une romanisation juridique des communautés. La cité, qui passe habituellement pour être le meilleur indice de la romanisation, peut donc être, à l'inverse, un élément utile dans l'évaluation des particularismes !

Plus avant dans l'ouvrage, le choix de traduire et d'éditer un texte de John Cecil Mann, disparu en 2002, s'explique par le débat autour de la structuration en *civitates* de la Bretagne. Monique Dondin-Payre, qui le commente, montre que ce texte s'oppose à la vision d'historiens et d'archéologues selon lesquels la Bretagne n'aurait jamais connu la division systématique en cités. Ainsi, le débat de fond est celui de la réalité et du degré des changements que la domination romaine est susceptible d'avoir introduits. Les réponses détaillées qu'offrent certains articles sont de nature à nous aider à mieux en poser les termes.

L'article de J. C. Mann propose, à côté d'observations très intéressantes, des systématisations que l'on peut juger hâtives et que des travaux récents aident à reformuler. Voulant défendre l'institution de la cité, il en donne une vision excessivement normative et autosimilaire. Quand on connaît la faiblesse des bases épigraphiques concernant le *vicus* et le *pagus* en Bretagne (moins de dix inscriptions pour les deux formes ; voir les travaux de Michel Tarpin à ce sujet), quand on sait les débats

auxquels la nature de ces deux institutions donne lieu, on ne peut qu'être étonné de lire que le territoire était divisé en circonscriptions nommées *pagus* et, ensuite, que les *oppida* et les *pagi* étaient à leur tour divisés en *vici*. Le *pagus* est une institution fiscale, ce qui n'est pas dit, et sa possible généralisation intervient dans la mise en place du *census*. Mais il ne paraît pas possible, en l'état actuel de la documentation, d'en faire la subdivision principale et générale de toutes les cités romaines, valable pour tous les secteurs de la vie civique et administrative. Quant au *vicius*, on commence à mieux savoir que c'est, avant de devenir un mot-valise désignant toute agglomération, une institution qu'on trouve assez systématiquement là où il y a une ressource à capter et à organiser au profit de Rome : une carrière, une mine, un péage, un port. Le présenter comme une circonscription courante et faire du *magister vici* une espèce de « maire » (le mot est p. 394), est totalement excessif.

De manière plus générale, on constate la focalisation induite par le plan adopté pour le livre. Bien que les auteurs soulignent des changements, les choix chronologiques effectués sont quelquefois involontairement réducteurs. Ainsi, l'étude sur les provinces hispaniques débute avec Auguste. Il aurait été intéressant de souligner, pour les candidats aux concours auxquels on s'adresse et étant donné les termes chronologiques de la question, l'originalité des formes de la domination romaine dans la péninsule Ibérique depuis le décret d'Aemilius Paulus de 189 av. J.-C. qui initie une forme juridique souple laissant aux populations leurs terres et leurs *oppida*, « tant que le peuple et le Sénat de Rome le voudraient », formule reprise ensuite à plusieurs occasions pour régler les relations entre Rome et ces territoires conquis. Dans l'ensemble, l'ouvrage porte sur l'Empire à partir de la construction augustéenne. Cette restriction n'interdit pas d'y voir un bon livre.

Gérard CHOUQUER

*Comment les Gaules devinrent romaines*, Pierre Ouzoulias et Laurence Tranoy (dir.), Paris, La Découverte, 2010, 320 p.

Dans cet ouvrage collectif, les auteurs entendent démontrer que les résultats archéologiques obtenus depuis l'intense développement de l'archéologie préventive en France sont de nature à remettre en cause les schémas sur lesquels sont construites les histoires de la Gaule. Autrement dit, et au-delà du plaidoyer en faveur de l'archéologie préventive et de l'institution qui la porte (l'INRAP), le livre met à mal la romanisation, si l'on entend avec ce terme un processus univoque d'acculturation partant du centre pour se diffuser vers les provinces. En revanche, comme le souligne Laurence Tranoy, « il existe des mutations, des métissages, des romanisations, que les archéologues et les historiens analysent en s'ouvrant à d'autres sciences sociales » (p. 110).

Pour développer cette idée, plusieurs sortes de contribution ont été réunies. Les unes insistent sur le haut développement atteint par la Gaule avant la Conquête. C'est le cas de l'article de Christophe Maniquet sur le sanctuaire de Tintignac, de celui de Patrick Pion sur les *oppida* et l'urbanisation de la Gaule du Nord avant la Conquête, de celui de Fanette Laubenheimer sur la circulation du vin italien en Gaule, enfin de celui de François Malrain sur l'économie rurale. D'autres sont des bilans thématiques, très bien documentés et susceptibles de proposer de nouvelles bases à la réflexion (la viticulture et l'oléiculture par Jean-Pierre Brun, la fructiculture par Véronique Zech-Materne, la présence militaire romaine par Michel Reddé,

les pratiques funéraires par Frédérique Blaizot et Christine Bonnet). Plusieurs autres contributions illustrent des exemples locaux ou régionaux : la ville de Nîmes (Jean-Yves Breuil), le site militaire de Waldgirmes en Germanie (Siegmar von Schnurbein), retenu ici pour illustrer le cas d'une ville éphémère, les agglomérations d'époque romaine du plateau suisse (Caty Schucany), les campagnes de la cité des Ménapiens (Wim de Clercq). Enfin, une dernière série d'articles entend proposer des bases pour de nouveaux modèles d'acculturation. C'est sur ces derniers qu'il est intéressant d'attirer l'attention.

L'article de Laurence Tranoy pose quelques bases. La notion de *provincia* est évolutive et, au moment de l'établissement de l'hégémonie romaine en Gaule méridionale, c'est encore une réalité administrative nouvelle. Si la « province » est une circonscription assez abstraite pour les populations gauloises, il n'en va pas de même de la cité. La raison est que la division de la Gaule en 64 cités sous Tibère reprend assez fidèlement les territoires de l'âge du fer. Mais cette idée ne doit pas masquer les « bouleversements qui ont accompagné la réforme » et qui ont touché les populations et leurs territoires. Laurence Tranoy rejette aussi bien la vision des Gaules au filtre du nationalisme du XIX<sup>e</sup> siècle, exacerbant l'héritage gaulois, que celle de la romanisation conçue comme une « aspiration » des territoires conquis par le modèle romain.

La discussion du concept de romanisation et des critères de son évaluation parcourt ainsi l'ouvrage. Le concept n'est pas très stable et certains préfèrent parler d'intégration, d'autres d'acculturation, ou encore de gallo-romanisation. On sait que plusieurs auteurs ont également très tôt proposé de « déromaniser » des pans entiers de l'histoire des provinces de Rome, afin de leur restituer leurs réalités locales, cachées sous le « vernis » romain. Il fallait sans aucun doute en passer par là. Mais ensuite ?

Frédéric Trément suggère l'idée suivante : pour étudier les campagnes de la Gaule romaine, il convient de ne pas le faire avec le concept de romanisation, mais d'introduire celui de développement. Le bon outil serait l'observation de l'intégration du territoire gaulois dans l'économie-monde romaine : intensification des échanges ; monétarisation de l'économie ; nouvelles infrastructures. L'apparition d'une « classe de propriétaires » serait le signe de la place que le nouveau système accorde aux « élites foncières », mais, sous l'apparence romaine, ce sont bien les élites gauloises traditionnelles qu'il faut identifier. La proposition de Frédéric Trément est de délaisser le terme de romanisation, trop idéologique, au profit du concept de développement, plus neutre, et qui invite à chercher en quoi l'intégration dans l'orbite romaine est signe de diversification régionale et non pas d'homogénéisation.

Dans son article, Loïc Buffat évoque des *villae* de Narbonnaise bien plus conçues pour être de « véritables domaines de rendement » que des palais à la mode des résidences sénatoriales italiennes et combien les fermes sont mal connues et sous-estimées.

Pierre Ouzoulias donne l'article le plus novateur du volume. Par des enquêtes à méthodologie variable, il démontre que la part des établissements qu'on peut nommer *villae* ne doit pas être surestimée (le tiers du total des gisements archéologiques). En outre, des secteurs intégralement fouillés sur des superficies de 250 ou 500 ha n'en livrent aucune, ce qui conduit à admettre que la *villa* n'est pas le mode normal ou exclusif qu'on voulait voir dans les synthèses des années 1970-1980. Ensuite, la fréquence des associations entre les *villae* et les inscriptions indique le rapport existant entre les notables de la cité et les propriétaires de *villae*. Par d'autres croisements, il souligne le rapport existant entre la diffusion des *villae* et l'évergétisme.

Que gagne-t-on à passer de « romanisation » à « développement » ? Pourquoi une analyse théorique, portant sur un aussi vaste phénomène que celui de la

formation d'un empire, devrait-elle se faire à l'aide d'un unique concept collecteur et qui plus est annoncé comme étant non idéologique ? Déromaniser ne rend pas plus de service que romaniser. Nous avons besoin, comme le travail de Pierre Ouzoulias le prouve, de débattre et de situer au mieux les catégories descriptives que nous employons. Ce qui est ennuyeux, c'est, en effet, lorsque la *villa*, érigée en paradigme, fait disparaître la petite exploitation. Mais faut-il pour cela déromaniser les campagnes ? La petite exploitation serait-elle dans une insularité économique et sociale complète ? Comme les archéologues s'arrêtent quelquefois à ce constat et n'envisagent ni les définitions juridiques personnelles et collectives, ni les statuts fiscaux, ils peuvent avoir d'autant plus de facilité à croire qu'ils ont déromanisé et qu'ils ont eu raison de la faire. Or, même s'il n'y a pas de *villa* à l'horizon, la petite exploitation paysanne gauloise n'en est pas moins inscrite dans un *fundus* et acquitte des charges.

Romaniser recouvre trop de variantes. Nous avons la conquête pour désigner l'acte de prise de contrôle ; la confiscation et la redistribution pour dire les transferts de terre ; la colonisation pour parler de la création de colonies, *fora, vici, conciliabulia*, comme de la création d'exploitations spécialisées destinées à accaparer des richesses ; nous avons contribution ou fiscalisation pour désigner la charge fiscale. Sur le terrain du droit, romanisation n'a pas de sens si on ne distingue pas les divers niveaux du droit (romain, latin, pérégrin, droit des gens), si on n'introduit pas le concept de municipalisation, etc. Sur celui du pouvoir, c'est à travers l'*imperium* et ses facettes administratives qu'il faut diversifier les situations provinciales. Nous avons les transformations agro-économiques produites à la suite de l'intégration des provinces dans l'économie d'échanges de Rome. Nous avons, encore, les termes qui se réfèrent à l'hybridation pour désigner les formes mixtes qui se mettent en place : adoption de modes et de références intellectuelles et artistiques ; acculturation des notables dans leur mode de vie et de représentation d'eux-mêmes ; diffusion de la citoyenneté, des institutions ; syncrétisme dans le domaine des cultes. Enfin, face à la romanisation acceptée des « consentants » ou encore des « bien méritants », nous avons la gamme des formes de résistance à ces influences, ou plus simplement de maintien des coutumes locales. La liste n'est pas close.

Dès lors, on voit comment on peut éviter d'avoir à choisir entre impérialisme et neutralité. C'est rester dans le dualisme moderne que de penser ainsi, d'autant plus que cela peut se doubler d'un débat entre historiens et archéologues, selon qu'on étudie les institutions (dogmatiques) ou les matérialités (neutres). Ne faudrait-il pas penser l'ensemble de ces articulations en évitant de les englober dans un quelconque concept collecteur ?

Gérard CHOUQUER

Duane W. Roller, *Cleopatra. A Biography*, New York, Oxford University Press, collection *Women in Antiquity*, 2010, 252 p.

Cet ouvrage, de dimensions relativement modestes, appartient à une collection qui, selon les termes mêmes de l'éditeur, n'a pour ambition que d'offrir au lecteur des introductions faciles d'accès permettant de découvrir la vie des grands personnages féminins de l'Antiquité. D. W. Roller n'était donc pas en mesure de nous livrer ici l'équivalent des travaux plus approfondis qu'il publia sur Hérode (*The Building Program of Herod the Great*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1998, 351 p.) ou Juba II

(*The World of Juba II and Kleopatra Selene : Royal Scholarship on Rome's African Frontier*, New York, Londres, 2003, 335 p.).

Son livre n'est pourtant pas dénué d'intérêt ni d'originalité. Dans sa préface, Roller définit la biographie de Cléopâtre comme l'histoire d'un échec. Il est clair que la reine a durement pâti, dans l'historiographie, de son statut de vaincue, dont la politique fut particulièrement dénigrée par des sources grecques et latines, toutes plus ou moins tributaires de la propagande du vainqueur.

L'auteur se propose pour objectif de broser, autant que possible, un portrait véritable de Cléopâtre, excluant tout recours aux documents postérieurs à l'Antiquité. Leur étude, précise-t-il, n'est pas dénuée d'intérêt, mais elle est hors sujet ; le mythe de la reine relevant de l'histoire de l'art, de la musique ou du cinéma. Roller se base donc uniquement sur les sources littéraires antiques, les monnaies, les œuvres d'art et l'architecture ; ce que l'on conçoit parfaitement. Mais il entend également rééquilibrer la vision trop négative qui émane des textes antiques, en en prenant systématiquement le contre-pied. L'entreprise s'apparente à une réhabilitation délibérée ; ce choix étant justifié, selon l'auteur, par le caractère proromain, voire misogynne des sources.

Il est vrai qu'en dehors de la numismatique, les documents illustrant le point de vue de Cléopâtre sont rarissimes, l'essentiel ayant été détruit ou perdu. Parmi les auteurs relatant le règne de la souveraine, Plutarque est le plus complet, mais également le plus modéré dans son jugement. Roller s'évertuera donc à accréditer les informations favorables à la reine, trouvées dans les *Vies* de César et d'Antoine. En revanche, Dion Cassius, jugé trop tardif, n'est utilisé qu'avec méfiance : écrivant au début du III<sup>e</sup> siècle, sa perception de la République romaine et du monde hellénistique finissant manque de pertinence, selon Roller. Quant à Flavius Josèphe, dont l'œuvre est focalisée sur la Judée que Cléopâtre rêva d'annexer, il développe, pour des raisons évidentes, une image extrêmement négative de la reine.

Dans son introduction, l'auteur énonce les principales qualités de Cléopâtre que l'ouvrage se proposera de mettre en lumière : la reine était une diplomate accomplie, un fin stratège naval, une excellente administratrice, une bonne oratrice et une intellectuelle polyglotte, auteure de traités de médecine. Elle mit, durant tout son règne, ses nombreuses qualités au service de son principal souci : conserver son royaume intact par le biais d'une politique d'alliance personnelle avec de puissants Romains. Elle ne faisait en cela que suivre l'exemple de son père, Ptolémée XII, qui s'était attaché à Pompée.

Contre une historiographie assignant aux reines et aux femmes en général un rôle limité ou stéréotypé, l'auteur écorne l'image de la charmeuse invétérée. Il rappelle que seuls deux amants lui sont connus, Jules César et Antoine ; et éventuellement une brève aventure avec Gnaeus Pompée ; ce qui, selon Roller, peut difficilement passer pour une preuve de débauche. En fait, les racontars hostiles à la reine trouvent leur origine dans la propagande octavienne dont la fin première était de mettre en cause le fait que Césarion fût le fils de César et donc son héritier. Octave, neveu du dictateur assassiné, espérait disqualifier son rival, en laissant entendre que sa mère n'était qu'une prostituée s'offrant au premier venu. Révisant les sources littéraires, Roller affirme aussi qu'un certain nombre des épisodes les plus populaires de la vie de Cléopâtre n'ont tout simplement jamais eu lieu : la reine n'est pas allée à la rencontre de César dissimulée dans un tapis ; elle n'a nullement ensorcelé ses amants et elle n'est pas morte mordue par un serpent ; la fable du reptile caché dans un panier de figues étant hautement improbable.

L'ouvrage est divisé en six chapitres. Le premier retrace le règne de Ptolémée XII. Dans son entreprise de réhabilitation, Roller commence par le père de Cléopâtre,

présenté comme un souverain habile, conscient du poids de Rome et profondément pacifique, bien qu'il ait dû faire face à une révolte des Alexandrins et de sa propre fille, Bérénice IV. Suit un chapitre consacré à l'histoire de la dynastie ptolémaïque avant Ptolémée XII. Roller y souligne très justement les liens grandissant entre Alexandrie et Rome, à partir du règne de Ptolémée VI. On se demande seulement pourquoi ce chapitre n'a pas été placé avant le précédent.

La troisième partie de l'ouvrage se propose d'aborder la jeunesse et l'éducation de la future reine. Ces premières années sont cependant si peu documentées que Roller se borne à avancer des hypothèses qui, pour être vraisemblables, n'en sont pas moins un peu gratuites. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la rédaction de traités de médecine par Cléopâtre, dont Roller tente de défendre la véracité, ne repose que sur des informations douteuses et tardives (VI<sup>e</sup> siècle). Elles appartiennent au mythe de Cléopâtre que l'auteur avait pourtant initialement exclu de son champ d'investigations.

Le chapitre IV décrit les débuts du règne (51-47 av. J.-C.), tandis que le suivant évoque la période 47-40. On note que Roller fait naître Césarion en juin 47, reprenant une théorie traditionnelle qui a fait l'objet de débats qu'il aurait été bon de rappeler. La controverse repose notamment sur l'interprétation de la stèle du Louvre (335 = IM8) qui pourrait ne pas se référer à Césarion, mais à un empereur romain. Un passage de Cicéron (*Ad Atticum*, 14, 20), peu clair, a donné lieu à diverses interprétations depuis J. Carcopino (*Passion et politique chez les Césars*, Paris, 1958, p. 37) qui remettait en cause à la fois la naissance de Césarion en 47 (au profit d'avril 44) et la paternité de César. À l'opposé d'une historiographie, illustrée notamment par R. Syme (*The Roman Revolution*, Oxford, 1960<sup>2</sup>, p. 275) qui n'accorde qu'un rôle négligeable à Cléopâtre dans la carrière de César, Roller souligne également l'influence de la reine dans les choix politiques du dictateur : elle aurait été l'inspiratrice de ses prétentions monarchiques et aurait manigancé avec lui la fameuse mise en scène des Lupercales.

Le chapitre VI est consacré à l'apogée du règne (40-36). Roller rappelle très justement que le royaume de Cléopâtre s'intégrait dans un système d'États clients mis en place par Rome. Par les nouveaux territoires qui lui furent attribués et par son lien personnel avec Antoine, la reine n'en acquit pas moins un statut exceptionnel, bien supérieur aux autres *reges socii*. Roller relativise cependant la notion d'« empire » de Cléopâtre, soulignant le fait que les possessions de la reine se trouvaient au sein de l'Empire romain ; le gain réel pour Cléopâtre n'étant, en fin de compte, que financier, grâce à l'exploitation des nouveaux territoires.

Suivent deux chapitres thématiques ; le premier traitant successivement de l'administration, du programme architectural et de l'idéologie royale. Un long paragraphe sur les relations entre Cléopâtre et Hérode, que les dimensions de l'ouvrage ne justifiaient pas vraiment, trouve sa source dans les travaux antérieurs de l'auteur. Le chapitre VIII passe en revue les savants de l'époque, brossant un panorama complet de la vie intellectuelle de l'Alexandrie du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Enfin, la dernière partie nous livre le récit de la « chute » de Cléopâtre (34-30).

Comme souvent dans les ouvrages anglo-saxons, des « appendices » développent quelques thèmes particuliers : l'identité de la mère de Cléopâtre qui aurait pu, selon Roller, appartenir au clergé de Ptah (hypothèse quelque peu hasardeuse) ; la citoyenneté romaine que la reine a dû hériter de son père ; ou encore l'iconographie de Cléopâtre toujours très discutée, sauf dans la numismatique qui nous offre les seuls portraits sûrs. On pourra néanmoins regretter que l'auteur s'en tienne à un simple catalogue raisonné, sans véritable commentaire des symboles du pouvoir et de leur contenu propagandiste.

On l'aura compris, l'ouvrage de Roller peut faire l'objet d'un grand nombre de réserves. On peut lui reprocher de ne pas prendre en compte certains débats essentiels concernant les sources. Il aurait, à ce propos, été judicieux d'avoir davantage recours aux travaux de M. Chauveau (orthographié Chaveau *sic* dans l'ouvrage). Mais surtout, à force de vouloir prendre le contre-pied des sources littéraires antiques, dès lors qu'elles paraissent trop favorables à Octave, le propos frise parfois la naïveté ; les assertions jugées positives ne faisant l'objet d'aucune critique. Bien que non dépourvue de pertinence, la méthode n'emporte donc pas toujours l'adhésion. L'ouvrage n'en constitue pas moins une œuvre originale et intéressante, dans la mesure où il s'efforce de ne pas répéter la doxa concernant Cléopâtre.

Christian-Georges SCHWENTZEL

Liber, Gesta, *histoire. Écrire l'histoire des évêques de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, François Bougard et Michel Sot (éds.), Brepols, Turnhout, 2009, 496 p.

Ce gros volume (461 p.) rassemble les actes du colloque tenu au Centre d'études médiévales d'Auxerre en juin 2007. Il s'agissait au terme de la grande entreprise d'édition des *Gesta pontificum autissiodorensium*, de mener une réflexion conjointe sur le genre des *Gesta episcoporum* et sur le texte qui en fut à la fois le prototype et le modèle, le *Liber Pontificalis*. Après une introduction dans laquelle Michel Sot expose les acquis de l'érudition moderne sur chacun des deux textes, l'ouvrage s'organise en deux parties, la première consacrée à l'histoire du *LP*, la seconde à la question de l'écriture de l'histoire des évêques.

Des neuf contributions qui constituent la première partie, quatre reprennent le dossier complexe de la composition et des objectifs du *LP*. Pour R. McKitterick, la structure des notices élaborées par les premiers rédacteurs du *LP* révèle l'influence du schéma de la biographie romaine sérielle mise au service d'une nouvelle version de l'histoire de Rome. Au VI<sup>e</sup> siècle, puis à la fin du VIII<sup>e</sup>, cette histoire romaine, désormais christianisée, associée à d'autres textes, permet d'élaborer de nouveaux programmes idéologiques d'écriture de l'histoire. Reconsidérant le schéma de la tradition manuscrite du *LP* établi par Duchesne et Mommsen, H. Geertman propose une nouvelle lecture de la genèse de l'œuvre, mettant ainsi en valeur le travail d'organisation de la mémoire auquel se livrèrent les premiers rédacteurs. F. Bougard présente les notices relatives aux papes des VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles comme des « vies composées à chaud », dans une itinérance entre deux bureaux du palais du Latran, le *vestarium* et le *scrinium*. Ce procédé fonctionna jusque dans les années 870 où l'on voit le projet d'écriture changer de nature pour adopter un souffle hagiographique, avant que le climat de luttes de factions n'interrompe finalement la rédaction du *LP*. L'auteur analyse le succès de l'œuvre, attesté à la fois par le nombre de manuscrits conservés (70) et la multiplicité des remaniements et des abrégés, tout en remarquant que le champ spatial et temporel se réduit finalement au cœur de l'Europe carolingienne, la lecture du *LP* étant davantage motivée par la quête du passé romain que par le souci d'une mise à jour continue de l'histoire des papes. Cette contribution est prolongée par celle de L.-M. Gantier sur deux des abrégés du *LP* : l'*Excerptum* d'Abbon de Fleury et le résumé inséré par Orderic Vital en clôture du second livre de son *Histoire ecclésiastique*.

G. Lobrichon et P. Payan abordent l'historiographie des papes d'Avignon, dont les *Vitae paparum avenionensium*, publiées en 1693 par Étienne Baluze, rééditées par

Guillaume Mollat entre 1914 et 1922, ont longtemps constitué le texte de référence, sans que l'on s'interroge toujours sur les sources du XIV<sup>e</sup> siècle qui y sont compilées, animées d'une démarche mémorielle qui leur est propre. Baluze, gallican convaincu, construit – à l'heure où Louis XIV entend reprendre le Comtat au pape – une image de la papauté d'Avignon protégée par la monarchie française et respectueuse de l'Église de France. Quant à la matière de ses *Vitae*, elle puise essentiellement dans les continuations de trois grandes chroniques composées entre la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle : la *chronique* de Martin de Troppau, la *Nouvelle histoire ecclésiastique* de Ptolémée de Lucques et les *Flores chronicorum*. Or, ces trois œuvres, bien éloignées du modèle offert par le *LP*, témoignent plutôt de l'acclimatation romaine réalisée par les dominicains du genre de la chronique universelle inaugurée par Otton de Freising. La papauté d'Avignon cultiva, quant à elle, le silence historiographique, préférant à l'écriture de l'histoire la propagande politique.

Les contributions suivantes déploient la réflexion sur les prolongations du *LP* dans l'écriture de l'histoire des papes au-delà du Moyen Âge, dans le contexte moderne puis contemporain. A. Tallon, s'appuyant sur de nombreux et récents travaux, tente la synthèse de l'écriture de l'histoire de la papauté à partir du retour à Rome et jusqu'à l'âge baroque. Ph. Levillain revient sur les principes qui ont présidé à l'entreprise du *Dictionnaire de la papauté* et H. Yannou évoque la chronique médiatique des plus récents pontificats.

La seconde partie consacrée à l'écriture de l'histoire des évêques égrène dans un premier effort des études de cas : Salone (S. Gioanni), Naples (Th. Granier), Ravenne (D. M. Deliyannis), Trèves (K. Krönert), Eichstätt (G. Bühner-Thierry), ou encore les sièges épiscopaux de la péninsule ibérique (P. Henriet). Toutes reprennent la question de l'influence du modèle du *LP*, celle du milieu qui suscita la rédaction du texte concerné, le public visé, les enjeux en arrière-plan : fonder l'antiquité apostolique du siège et la continuité de sa succession épiscopale, les rapports de concurrence ou de subordination entre l'église locale et Rome, l'usage de l'histoire pour réassurer le pouvoir épiscopal en période de crise.

Dans ce second volet comme dans le premier, l'arc chronologique se déploie au-delà de la période médiévale. A. Hari examine l'*Histoire des évêques de l'Église de Metz* composée par Martin Meurisse dans le deuxième quart du XVII<sup>e</sup> siècle, fruit d'un grand effort d'érudition et de recherche, qui se place volontairement dans la continuité littéraire des *gesta episcoporum* médiévaux, mais dont le propos répond à la situation contemporaine de l'auteur puisqu'il s'agit pour lui de prouver la souveraineté sans partage des rois de France sur Metz depuis la plus haute Antiquité. J.-M. Le Gall propose une première et utile synthèse sur les catalogues et séries de vies d'évêques dans la France d'Ancien Régime (géographie, auteurs, finalités du genre, modèles suivis...). Cette enquête est complétée par l'étude qu'O. Poncet consacre plus spécifiquement à la question du degré d'érudition de ces œuvres et par celle d'A. Rauwel sur la mémoire épiscopale dans le diocèse de Langres du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Enfin, J.-O. Bourdon évoque le devenir de l'écriture de l'histoire épiscopale au lendemain du Concordat de 1801, marqué par l'émergence de la biographie épiscopale à partir de 1840, puis par l'apparition de dictionnaires ou de recueils de notices.

Dans la conclusion, A. Vauchez replace les communications et les problématiques qui animent ce riche volume, au cœur d'une histoire longue de l'Église en Occident, envisagée ici sous l'angle des rapports entre Rome et les églises locales, Rome étant avant tout elle-même une église locale.

Isabelle GUYOT-BACHY

*Diplômes de Louis le Germanique (817-876)*, Sophie Glansdorff (trad. et com.), Limoges, 2009 (Interpres. Textes et documents médiévaux, 1), 399 p.

Il convient de saluer, avec cet ouvrage, la naissance d'une nouvelle collection, « Interpres. Textes et documents médiévaux », dirigée par Philippe Depreux et publiée par les Presses Universitaires de Limoges. Cette collection propose aux étudiants, aux chercheurs et au public éclairé un choix de documents médiévaux traduits, présentés et commentés. La première livraison est due à l'historienne belge Sophie Glansdorff, qui propose un florilège de diplômes émis par le souverain carolingien Louis le Germanique (826-876). Ce règne, longtemps délaissé par l'historiographie, suscite depuis une dizaine d'années l'intérêt de la communauté historique, principalement allemande, avec la parution des biographies de Boris Bigott et Wilfried Hartmann, et plus récemment américaine (Eric J. Goldberg). Les thèses de Nicholas Brousseau (2005) sur l'activité diplomatique de Louis le Germanique et celle de Sophie Glansdorff (2006) sur l'entourage du souverain n'ayant pas été publiées, les lecteurs français trouveront dans l'ouvrage proposé ici une référence précieuse sur ce règne novateur, qui a posé les fondements idéologiques et institutionnels des royaumes de Francie orientale puis de Germanie. L'auteure a choisi de livrer une anthologie de 33 diplômes instrumentés par la chancellerie royale entre 830 et 876, sur les 171 actes conservés. La chancellerie de Louis le Germanique a connu une activité moins intense que celle d'autres souverains carolingiens : environ 3 diplômes par an, émis pour l'essentiel après 850 et surtout après 870, contre 15 par an pour son père Louis le Pieux ou 9,5 par an pour son frère Charles le Chauve. Néanmoins, si cette documentation est moins nombreuse, elle se distingue des autres par le grand nombre d'originaux conservés dans les fonds de Saint-Gall, de Saint-Emmeram de Ratisbonne ou de Niederaltaich, des originaux dont une partie est consultable en ligne (<http://lba.hist.uni-marburg.de>).

À une rapide et très classique histoire politique du règne (p. 11-31) succède une analyse statistique et diplomatique du corpus des actes de Louis le Germanique. Chaque diplôme est ensuite présenté dans sa version latine, accompagnée en vis-à-vis d'une traduction française, suivie d'un court et éclairant commentaire. Le texte latin est celui fourni par l'édition de référence donnée par Paul Kehr en 1934 pour la série *Diplomata* des *M.G.H.*, mais tronqué de l'appareil de notes et de la présentation de la tradition manuscrite, il ne peut dispenser l'historien de la consultation de l'édition de Kehr.

Les critères qui ont concouru à cette anthologie sont justifiés par l'auteure, qui a choisi de présenter un éventail typologique des actes instrumentés par la chancellerie (donation, exemption, jugement, affranchissement, échange, confirmations d'immunité ou de propriété...), de faire figurer les espaces et lieux emblématiques du pouvoir royal (la Bavière, l'Alémanie, la Carinthie et la Pannonie, terres de mission ; les palais de Francfort et Ingelheim ; la cité royale de Ratisbonne) ainsi que les principaux établissements ecclésiastiques du royaume (Saint-Gall, Reichenau, Fulda, Niederaltaich...), lesquels figurent indubitablement parmi les principaux bénéficiaires des largesses royales. L'auteure a également pris le parti de présenter des diplômes émis à des moments-clés du long règne de Louis le Germanique. Certains documents retenus valent par leur qualité de modèles (précepte de donation à une église, immunité ou confirmation d'immunité, acte caractéristique de la diplomatie carolingienne), d'autres se distinguent par l'originalité de leur objet. Ainsi, le document III sanctionne l'affranchissement d'un prêtre, témoignant de la persistance de non-libres au sein de l'ordre presbytéral, en contradiction avec la législation conciliaire. Le document XII (ca. 853) fournit, lui, l'une des rares évocations

de l'accomplissement de l'Pharmiscara, rituel qu'accomplirent plusieurs laïcs jugés coupables d'avoir contesté l'autorité royale, et qui furent condamnés à faire amende honorable en portant leur selle sur leur dos jusqu'au lieu du plaïd. D'autres diplômes évoquent l'évolution des liens unissant le souverain à certains établissements ecclésiastiques prestigieux comme Saint-Gall, les largesses et la protection accordées par le souverain (document IV) scellant les fondements de la domination royale sur le monastère (document XXIX). Les commentaires qui accompagnent les textes démontrent l'excellente connaissance qu'a l'auteur des évolutions qui ont marqué les royaumes carolingiens nés du partage de Verdun (843). On regrettera cependant qu'au commentaire de l'acte lui-même soit trop souvent préférée la présentation du contexte politique à sa date de rédaction. Dans cette perspective, les interventions de la chancellerie royale sont présentées comme une preuve de l'affirmation du pouvoir royal et les diplômes royaux comme un instrument de contrôle du territoire. Pourtant, les diplômes fournissent d'autres éléments d'analyse de l'autorité royale, trop rarement évoqués : les réseaux de pouvoir que l'étude prosopographique des souscripteurs, des intercesseurs ou des bénéficiaires pourrait aider à mieux identifier, le degré d'achèvement des diplômes ainsi que leur taille souvent impressionnante, l'adoption de préambules empruntés à la tradition impériale carolingienne, etc.

Le principal mérite du travail de Sophie Glansdorff est d'avoir mis à disposition des non-latinistes et des non-germanistes un ensemble de documents méthodiquement sélectionnés, de les avoir accompagnés d'un utile commentaire. Néanmoins, le projet a ses limites, puisque le choix d'une anthologie ne permettra pas de faire de cet ouvrage l'assise documentaire de travaux d'étudiants ou de chercheurs, qui ne peuvent porter sur l'analyse d'un corpus fragmentaire, aussi riche soit-il.

Laurent JÉGOU

*Oralité et lien social au Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam) : parole donnée, foi jurée, serment*, Marie-France Auzépy, Guillaume Saint-Guillain (éds.), Paris, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, Monographies 29, 2008, 381 p.

Ce très riche volume, qui regroupe les contributions d'un colloque tenu à Paris en 2007, met en parallèle trois ensembles géopolitiques et deux monothéismes face à la place accordée au serment et à la parole donnée, dans la société et les représentations religieuses. La première partie (« Serment et pouvoir ») regroupe les études consacrées au serment prêté entre inégaux, principalement entre les sujets et le prince ; la deuxième partie (« Parole et norme ») s'intéresse aux serments prêtés entre égaux, selon une relation horizontale, et au rôle du serment dans le système judiciaire.

Garant chez les Francs d'une construction solide et durable de l'État et de la loyauté des populations envers le souverain (Stefan Esders, « Les origines militaires du serment dans les royaumes barbares, V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles », p. 19-26), le serment au prince est une tradition romaine. Sacralisé, il prend une dimension chrétienne dans le monde wisigothique (Bruno Dumézil, « Le crime de parjure dans l'Espagne wisigothique du VII<sup>e</sup> siècle », p. 27-42) comme dans le monde carolingien (Philippe Depreux, « Les Carolingiens et le serment, p. 63-80), où il est prêté dans une langue compréhensible de tous (Michel Banniard, « Niveaux de langue et efficacité pragmatique

dans les serments carolingiens », p. 43-61) : le serment de fidélité au roi ou à son seigneur est le ciment de la société pyramidale carolingienne. À Byzance, cette dimension politique et sacrée trouve toute son expression pendant l'iconoclasme : élément de cohésion, le serment servait à garantir l'orthodoxie et l'alliance retrouvée entre Dieu et les hommes (Mikaël Nichanian, « Iconoclasme et prestation de serment à Byzance : du contrôle social à la Nouvelle Alliance », p. 81-101). Rompre un serment prêté à l'empereur, c'est ainsi rompre un serment prêté à Dieu et devenir parjure (Dominique Barthélemy, « Serments et parjures dans les *Histoires* de Richer de Reims », p. 103-116 ; Roy Parviz Mottahedeh, « Oaths and Public Vows in the Middle East of the Tenth and Eleventh Centuries », 117-122).

Le serment au souverain devient la norme, garantissant à Byzance le bon fonctionnement du Gouvernement en liant les fonctionnaires à l'empereur (Renaud Rochette, « Empereurs et serment sous les paléologues », p. 157-167). Son usage comme élément imposant une autorité à des sujets est semblable dans l'Égypte du XIII<sup>e</sup> siècle (Denise Aigle, « La parole et l'écrit : Baybars et le califat abbaside au Caire », p. 123-136) ou la Russie du XIV<sup>e</sup> (Petr S. Stefanovič, « Expressing Loyalty in medieval Russia : Oath *vs.* Oral Formulas », p. 147-156). À l'inverse, la dislocation d'un pouvoir unique ou la multiplicité des pouvoirs ouvraient la voie à des serments contradictoires, au point de déstabiliser parfois l'autorité en place (Michele Bernardini, « La prise du pouvoir par Tamerlan dans l'Ulus Chaghataï », p. 137-145).

Ces divers aspects du serment se retrouvent synthétisés dans un traité byzantin, édité, traduit et commenté par Petre Guran (« Une théorie politique du serment au XIV<sup>e</sup> siècle : Manuel Moschopoulos », p. 169-185) : le serment politique adressé au chef d'une communauté constitue un pacte sacré, car gardé par Dieu, et donc le régulateur de la vie sociale. Dès lors, toute rupture du serment, surtout s'il est échangé entre le roi et son peuple, ne peut conduire qu'à un « chaos social » (Corinne Péneau, « Le roi lié : le serment royal en Suède d'après les lois du XIV<sup>e</sup> siècle », p. 187-208).

Les serments prêtés entre égaux recouvrent des réalités et des objectifs variés ; dans l'Église byzantine, où les serments sont nombreux, « le serment est le signe visible par tous de l'irruption possible du divin au cœur de l'ordre social établi » (Olivier Delouis, « Église et serment à Byzance : norme et pratique », p. 211-246) ; on retrouve bien la dimension sacrée et collective du serment, avec les risques sociaux qu'entraînerait un parjure.

Cette dimension collective est d'autant plus forte quand le serment est prêté entre amis ou partisans d'une même cause. Les formes d'associations jurées ne manquaient pas au Moyen Âge, comme le montrent l'étude de la *conjuratio* menée par Corinne Leveux-Teixeira (« Les serments collectifs [*conjuraciones*] dans le droit canonique préclassique, V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle », p. 247-263) ou celle des alliances établies par des aristocrates contre l'empereur byzantin (Jean-Claude Cheynet, « Foi et conjuration à Byzance », p. 265-279). Dans les deux cas, l'association unit des inférieurs contre leur supérieur et le serment est une forme d'union sacrée – même si, en prêtant serment de comploter contre l'empereur pour le renverser, on rompait celui que l'on avait prêté de se soumettre à lui.

Une autre forme d'association, plus pacifique, était celle qui unissait des hommes (parfois des femmes) dans le cadre de l'*adelphopoïsis*, littéralement le fait de se faire un frère ou une sœur (Georges Sidéris, « L'*adelphopoïsis* aux VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles à Byzance : une forme de fraternité jurée », p. 281-292). Cette alliance fraternelle ne reposait pas directement sur un serment, mais sur un engagement oral qui semblait, aux yeux de ceux qui le prenaient, plus fort que le serment. Cette puissance de l'oralité se retrouve, dans un contexte différent, dans les communautés soufies d'Iran (Devin de Weese, « Orality and the Master-Disciple Relationship in Medieval *sufi* Communities,

Iran and Central Asia, 12<sup>th</sup>-15<sup>th</sup> Centuries », p. 293-307), où l'autorité spirituelle et l'enseignement de la mystique se faisaient par transmission orale.

Dernier thème de ce recueil, le rôle judiciaire du serment est mis en valeur par cinq contributions qui toutes insistent sur l'importance fondamentale du serment dans les procédures judiciaires. Le serment est une prise à témoin de Dieu, garantissant pour celui qui le prête un moyen de faire croire à la vérité de son témoignage. En Islam, le serment est une technique de défense pour l'accusé (Christopher Melchert, « The History of the Judicial Oath in Islamic Law », p. 309-326) ; en Occident, le serment se banalise dans les procédures judiciaires en Italie (François Bougard, « Prêter serment en justice dans le royaume d'Italie, VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles », p. 327-343) et renforce les liens du mariage en Aragon (Martine Charageat, « Des serments entre époux en Aragon au XV<sup>e</sup> siècle », p. 365-377). Il était aussi un élément de résolution des conflits en Occident (Julie Claustre, « Le serment de l'insolvable, Paris, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », p. 353-364) et à Byzance, où les archives monastiques du mont Athos montrent que ce serment devait être consigné par écrit pour être valable et pleinement recevable (Christophe Giros, « Serment et oralité dans les actes de l'Athos », p. 345-351).

L'ouvrage pose avec justesse la question fondamentale du lien entre oral et écrit et du passage de l'un à l'autre ; il en ressort que la puissance du serment réside tant dans sa dimension de parole donnée que dans sa mise par écrit, qui vient le renforcer et garantir d'une certaine manière sa pérennité.

Benjamin MOULET

Cyrille Aillet, *Les Mozarabes. Christianisme, islamisation et arabisation en péninsule Ibérique (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez, Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 45, 2010, 418 p. (Préface de Gabriel Martínez-Gros).

Cyrille Aillet rouvre, plus de cent ans après Francisco Simonet, le dossier des mozarabes, ces « chrétiens arabisés » qui vécurent sous domination musulmane dans l'Espagne médiévale. Dans sa grande étude parue en 1897, l'arabisant espagnol en faisait une communauté héroïque, matrice du peuple espagnol, dont l'attachement farouche au christianisme avait préservé l'identité latine et wisigothique par-delà la conquête islamique. Plus modestement mais aussi plus sérieusement, Cyrille Aillet reprend les textes, peu nombreux, et les confronte à de nouvelles sources, notamment les notes en arabe figurant en marge des manuscrits latins, ainsi qu'aux résultats de fouilles archéologiques. Le résultat est une étude magistrale qui s'attache moins à la définition d'une communauté, que l'extrême fragmentation des sources ne permet pas de décrire, qu'à poser les termes de la « question mozarabe ». Le propos est intéressant car il touche à la question difficile des identités complexes et de leur évolution au gré des contextes.

Le terme même de « mozarabe » témoigne de ces difficultés : le mot, d'origine arabe et issu de l'adaptation en langue romane du vocable *musta'rib* ou *musta'rab*, est utilisé pour la première fois en territoire chrétien (la première occurrence date de 1024) pour désigner les chrétiens arabisés vivant sous domination musulmane. Lesquels ne sont pas appelés ainsi en terre d'islam, mais comme à l'accoutumée *dhimmi*, *nasâra* ou *'ajâm*. Les termes de la « question mozarabe » sont ainsi posés : les mozarabes diffèrent tout à la fois des autres habitants d'al-Andalus, car ils sont chrétiens, et de leurs coreligionnaires des royaumes chrétiens du Nord de la Péninsule car ils sont arabisés.

Cyrille Aillet commence son étude au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, après l'épisode essentiel des martyrs de Cordoue qui n'est pas, contrairement à ce que l'on a longtemps cru, le chant du cygne du christianisme andalou. On assiste au contraire à la construction d'une identité dynamique, entre arabité et christianisme. Si le latin reste la langue liturgique et ecclésiastique, le marqueur d'une fidélité à l'héritage wisigothique et le référent identitaire du christianisme, on voit cependant la place que se fraye petit à petit l'arabe : la « poussière de notes » en langue arabe qui figure en marge de manuscrits latins montre que cette dernière est la langue courante, la langue de communication du milieu lettré alors que le latin est une langue figée, livresque. L'arabe est alors langue d'empire et pas seulement la langue de la révélation coranique. On peut donc, à l'instar des chrétiens d'Orient, utiliser l'arabe et être chrétien. Les mozarabes procèdent à une *translatio studii*, traduisant les références de l'identité chrétienne, à commencer par la Bible. C'est la meilleure preuve du dynamisme d'une communauté qu'on a longtemps crue fossile et qui tente par là même de contrer l'islam et la séduction que cette religion opère, comme en témoigne un nombre croissant de conversions : au cours du X<sup>e</sup> siècle, alors que rayonne le califat omeyyade de Cordoue, les chrétiens deviennent minoritaires en al-Andalus. Continuant de bénéficier, comme l'ensemble des juifs et des chrétiens du monde islamique médiéval, du statut de *dhimmi*, de « protégés », ils vivent leur âge d'or. Le XI<sup>e</sup> siècle est, lui, pauvre en sources et de nombreuses pistes se brouillent en raison notamment de la *fitna*, la guerre civile qui voit sombrer le califat (entre 1009 et 1031), alors que s'érigent sur ses décombres de multiples principautés, les royaumes des Taïfas. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les Berbères almoravides puis almohades prennent le pouvoir en al-Andalus, unissant le destin de cette terre à celui du Maghreb. Leur violente politique antichrétienne amène à la disparition progressive des mozarabes, des sources comme du pays. Dans le contexte de la Reconquista, les chrétiens d'al-Andalus sont désormais perçus comme la cinquième colonne, comme de potentiels traîtres de l'intérieur. Certains se convertissent, d'autres sont déportés au Maghreb, mais nombre d'entre eux s'exilent dans les royaumes chrétiens du Nord de la Péninsule, constituant ainsi une diaspora mozarabe dont l'identité perdure dans l'exil. La plupart s'installent à Tolède, ville reconquise par Alphonse VI de Castille en 1085 et qui garde une profonde empreinte andalouse. Les exilés mozarabes peuvent continuer à y pratiquer l'arabe et à célébrer un christianisme qui survit avec ses particularités. C'est justement parce qu'ils sont différents que les Castillans les nomment au XI<sup>e</sup> siècle « mozarabes », tant il est vrai que leur maîtrise de l'arabe est perçue comme constitutive de leur identité ; cela finira par leur être reproché, en ces temps où la réforme venue de Rome tente d'unifier le christianisme occidental. L'ouvrage de Cyrille Aillet transcende la distinction entre Espagne chrétienne et Espagne musulmane : il n'analyse pas seulement l'une des composantes de la société andalouse, il s'intéresse à l'impact de l'islam sur l'évolution des cultures chrétiennes de l'ensemble de la Péninsule, ce dont témoigne un passionnant chapitre sur l'onomatistique. L'un des principaux intérêts de ce riche ouvrage est enfin de montrer que les identités, religieuses et culturelles, se dessinent dans la durée et qu'il existe pendant longtemps des « groupes de l'entre-deux » que le discours apologétique chrétien tout comme le droit musulman veulent réduire ; l'un et l'autre vont s'efforcer de définir les distinctions entre chrétiens et musulmans, de renforcer des frontières intercommunautaires longtemps poreuses. Ces identités se codifient et se durcissent principalement au XI<sup>e</sup> et surtout au XII<sup>e</sup> siècle sous l'effet de la réforme grégorienne d'une part, et de la domination berbère en al-Andalus d'autre part. Prise entre deux feux, la communauté mozarabe finit par disparaître tant en al-Andalus que dans la chrétienté latine.

Emmanuelle TIXIER DU MESNIL

*Trente ans d'archéologie médiévale en France : un bilan pour un avenir*, Jean Chapelot (éd.), IX<sup>e</sup> congrès international de la Société d'archéologie médiévale (Vincennes, 16-18 juin 2006), Caen, Publications du CRAHM, 2010, 436 p.

Les textes réunis dans ce volume sont issus des communications présentées en 2006 lors du IX<sup>e</sup> congrès de la Société d'archéologie médiévale fondée il y a un peu moins d'une trentaine d'années, en 1983. Le contenu de l'ouvrage est en accord avec le sous-titre du colloque et des actes. Il ne s'agit pas de juxtaposer des notices de sites ou des articles monographiques, comme il est souvent d'usage dans des ouvrages de rétrospective portant jusque dans le titre le nombre d'années ou de décennies de recherches archéologiques considérées. L'ambition est ici tout autre en proposant un véritable bilan de la discipline, en écrivant son histoire, en abordant de façon critique son développement, en rappelant les avancées méthodologiques et l'évolution des concepts qui sous-tendent l'étude de l'homme et des sociétés médiévales à travers les faits matériels. Ce n'est pas non plus seulement le bilan d'une jeune discipline qui regarderait son passé avec la satisfaction du devoir accompli, mais aussi une réflexion, parfois sans complaisance, voire douloureuse, sur les difficultés et les lacunes de la recherche afin d'aborder les enjeux de demain. Disons-le tout de suite, la grande majorité des articles parvient largement à ces objectifs et presque tous évitent l'écueil de présenter une étude de cas, certes intéressante, mais sans rapport avec cette présentation liminaire.

Outre l'avant-propos, l'ouvrage comprend 25 communications, dont une introduction et une conclusion. Neuf thèmes sont très inégalement traités : « les sciences et l'archéologie » (5 articles), « l'habitat » (4 articles), « le bâti » (2 articles), « le funéraire » (1 article), « mines et métallurgie » (1 article), « les châteaux » (3 articles), « les eaux intérieures » (1 article), « la céramique » (2 articles), « les villes » (3 articles) et enfin une contribution hors thème traite la question des publications et de l'édition scientifique de l'archéologie médiévale. Cette organisation et le choix des titres des chapitres pourraient être largement discutés. Par exemple, l'intitulé du premier est particulièrement malheureux en signifiant, d'une part, que l'archéologie ne serait pas tout à fait une science et, d'autre part, qu'il y aurait une césure entre les sciences et l'archéologie. Et de quelles sciences est-il question ? Les cinq communications concernent les apports des sciences du vivant, végétal ou animal. Pour trouver évoquée l'étude de l'homme en tant qu'être vivant, il faut aller lire la communication de Cécile Treffort dans « le funéraire ». De même, la science des matériaux et la datation sont quasiment ignorées ici et c'est bien ailleurs qu'il faut chercher les avancées considérables dans ces domaines, notamment dans l'article de Stéphane Büttner et Daniel Prigent, sur les matériaux de construction, ou encore dans celui de Marie-Christine Bailly-Maître et Philippe Dillman, sur les mines et la métallurgie. Pourtant, dans ces actes, tous les auteurs mentionnant l'intérêt de la pluridisciplinarité concluent sur la nécessité d'un dialogue incessant entre les différentes disciplines au point qu'il faut admettre l'émergence de nouvelles disciplines comme « l'archéobotanique », « l'archéozoologie » ou « l'archéométrie », ce qui n'est pas sans poser des questions sur la formation universitaire des archéologues médiévistes et de ces spécialistes qui doivent *a minima* posséder un langage commun (voir par exemple la communication d'Aline Durand).

Si la forme peut laisser place à quelques critiques, ces actes ne sont pas sans présenter de nombreux intérêts par l'approche proposée. La volumineuse introduction par Jean Chapelot et François Gentili retrace l'histoire de la discipline non pas seulement

depuis trente ans, mais en plaçant son commencement à Arcisse de Caumont qui fonde le *Bulletin monumental* en 1834. Ce qui est qualifié de *prémices* ou de « première époque » de l'archéologie médiévale dure jusqu'à la création en 1951 du Centre de recherches archéologiques médiévales par Michel de Bouïard. La « seconde époque » est marquée autant par la reconnaissance institutionnelle et universitaire que par une diversification des recherches. Toutefois, les auteurs privilégient, non sans raison, des causes conjoncturelles à l'origine du véritable développement de la discipline depuis les trente dernières années : la place prise par l'archéologie préventive depuis les années 1970 et la professionnalisation entamée vers la fin des années 1980 ont provoqué un afflux de données sans précédent. Si l'inflation de la masse documentaire est incontestable depuis trente ans, la question est bien l'exploitation et la mise à disposition de ces résultats et donc celle des publications produites par l'archéologie médiévale. Plusieurs contributions n'hésitent pas à aborder cette question quantitativement. Par exemple, l'archéologie de l'habitat rural et la céramologie sont passées au crible de la bibliométrie. Dans le premier cas, Édith Peytremann montre la progression rapide tant des sites fouillés que des publications entre 1992 et 2000. L'optimisme affiché et assumé n'occulte pas totalement le fait que l'on observe un net fléchissement depuis 2001. Si les raisons de cet essoufflement sont multiples, notamment la nécessité lors de la décennie précédente d'aborder des questions méthodologiques contre des études plus synthétiques entre 2001 et 2005, il n'en reste pas moins vrai que la baisse de moyens dévolus à ces recherches est certainement réelle. Pour la céramologie médiévale, le constat fait par Yves Henigfeld et Philippe Husi est différent. La part des publications est en constante progression depuis trente ans. D'un point de vue qualitatif, les études chronotypologiques, essentielles car répondant à une demande des archéologues désireux de dater leurs sites et contextes, font enfin place à d'autres travaux sur l'étude de la production et des techniques, mais aussi sur la diffusion des productions et l'approvisionnement des lieux de consommation de la céramique. Mais c'est certainement dans l'interprétation socio-fonctionnelle des ensembles trouvés que les perspectives sont les plus importantes, domaine de recherche dans lequel le céramologue doit prendre garde à ne pas s'enfermer dans sa discipline en apprenant à travailler en relation avec d'autres spécialistes afin d'interroger à la fois le contenant et le contenu.

La bibliométrie est également utilisée dans la conclusion de ces actes rédigée par Jean Chapelot afin d'offrir au lecteur un bilan général de l'archéologie médiévale en 2006. L'analyse fine des publications par types de supports, institutions des « publiants », ou encore thématiques de recherche, montre les forces et les faiblesses de la discipline. Il est certain que la production de l'INRAP est insuffisante au regard du nombre d'interventions sur le terrain. Toutefois, il faut remarquer que toutes les opérations n'ont pas d'intérêt à être publiées, comme le reconnaît l'auteur lui-même, et aussi que le retard accumulé durant les années 1990 est plutôt en baisse grâce à une volonté de l'établissement public d'y remédier, et ce, depuis sa création en 2001. De plus, si nous ne pouvons que souscrire à la mise en garde contre le développement d'une archéologie « techniciste », faite par des « pousseurs de brouettes », contre une autre qui serait réalisée par de « vrais » chercheurs, il faut aussi reconnaître que pour les premiers, le temps passé à acquérir les données sur le terrain ne permet pas de rédiger un ouvrage le soir. Quand, à l'INRAP, les durées d'opération se réduisent de plus en plus sous la pression de la concurrence et que, dans le même temps, le budget consacré à la recherche, et donc aux publications, est en constante diminution, on peut toujours faire un bilan sur les années passées, mais pour quel avenir ? En effet, une chose est fortement à regretter dans ces actes : à aucun moment ne sont mentionnés les résultats de la modification législative

intervenue en 2003 et livrant les fouilles à des officines privées. Si, en 2006, les conséquences de cette mise sur le marché étaient encore peu perceptibles du fait de l'indigence d'opérateurs privés, encore que, dans certaines régions, certains sévissaient déjà, aujourd'hui, en 2010, il faudrait être aveuglé idéologiquement pour ne pas faire un constat catastrophique de la situation. En lisant toutes les contributions de ces actes, sans exception, on voit que l'acquisition des données archéologiques, en l'occurrence la fouille, ne peut être séparée d'une démarche scientifique globale. Comment dès lors laisser penser que la mise en concurrence puisse être sans effet sur la recherche et, au final, sur sa production ? D'autre part, croire que l'INRAP, en tant qu'opérateur public et historique, pourrait continuer à assurer ses missions scientifiques tout en répondant aux lois du marché relèverait pour le moins d'une naïveté déconcertante. Il eût donc été une nécessité d'actualiser les actes de ce colloque à la lumière de ce qui se passe depuis, dans toutes les régions françaises, plutôt que de laisser à d'autres, dans dix ans peut-être, le soin de rédiger l'éloge funèbre de l'archéologie médiévale. Il s'agit là de notre principale critique de l'ouvrage, même si celui-ci devient incontournable pour comprendre à la fois l'histoire, les problématiques actuelles et les méthodes de la discipline.

Nicolas THOMAS

Andrée Corvol, *L'Arbre en Occident*, Paris, Fayard, 2009, 370 p.

La forêt semble avoir longtemps caché l'arbre à l'auteure de *L'Arbre en Occident*. Directrice du Groupe d'histoire des forêts françaises, en charge du cahier d'études « Forêt, environnement, société », Andrée Corvol s'était plutôt consacrée, jusque-là, aux massifs forestiers dans leur ensemble, à travers l'histoire de leur exploitation forestière. *L'Homme aux bois, histoire des relations de l'homme et de la forêt* demeure l'ouvrage de référence en la matière.

Ici, seul l'arbre est retenu comme objet d'étude au point de devenir, pour la première fois, un véritable objet historique. Le point de départ de l'étude est un constat : comprendre comment l'arbre, symbole de force pour les sociétés du passé, est devenu, aujourd'hui, le révélateur des maux de la société et de la fragilité de son mode de développement. Derrière cette interrogation, on retrouve les préoccupations exposées par l'historienne dans *La Forêt malade*, qui traitait spécifiquement de la dégradation de la sylve par l'homme.

Dans ce nouvel ouvrage, Andrée Corvol est animée d'une ambition forte : écrire une histoire totale de l'arbre, qui n'aurait de cesse de croiser son histoire de l'arbre avec celle de l'homme, dans une relation tant utilitaire que sacrée.

Dans ce dessein, elle retient une échelle spatiale particulièrement vaste puisque la toile de fond de ses analyses s'étend à l'Occident tout entier. Sa définition en est, au demeurant, très extensive, puisque les aires civilisationnelles de la Mésopotamie et de l'Égypte sont évoquées.

Quant au cadre temporel, il dépasse de beaucoup les temps historiques, puisque la première partie de l'ouvrage envisage les temps géologiques. Ils permettent à l'historienne de décrire la lutte darwiniste de l'arbre pour s'imposer comme essence dominante. Les représentations sacrées associées à l'arbre sont abordées, pour leur part, dès le VIII<sup>e</sup> millénaire avant Jésus-Christ.

Les approches du sujet sont multiples : sont ainsi convoquées des disciplines scientifiques aussi variées que la biologie et la botanique, dont Andrée Corvol retrace, au détour de sa démonstration, la genèse et la structuration.

Le premier temps de l'ouvrage pourrait se clore par le constat suivant : l'histoire de l'arbre est longue au regard de celle de la compréhension de sa reproduction et de ses cycles par l'homme. De ce long défaut de compréhension serait née, selon l'auteure, une fascination pour l'arbre poussant des sociétés dites « archaïques » (p. 75) à le diviniser et à en faire le « partenaire des dieux ».

La deuxième partie est alors un vaste panorama des mythes associés à l'arbre, de la civilisation mésopotamienne à la naissance du christianisme et à son installation en Occident. Sans jamais perdre de vue les usages proprement domestiques de l'arbre, elle montre l'ambivalence des relations entretenues par chaque système de croyances avec lui, notamment avec certaines essences spécifiques comme le figuier, le poirier, etc. C'est ainsi que le pommier serait à la fois perçu comme bon et mauvais par les trois religions du Livre. Arbre dont les fruits sont particulièrement appréciés, il est aussi l'arbre qui cache le serpent tentateur. L'auteure rappelle ainsi que *malum* signifie à la fois la pomme (ou le fruit) tout autant que le mal. Andrée Corvol démontre alors comment la Bible classe les arbres d'après un mode de représentation directement calqué d'une observation de type biologique. Les arbres à feuillage persistant représentent l'éternité quand les angiospermes, dont le feuillage se renouvelle à chaque saison, sont associés au perpétuel renouvellement de la foi.

La troisième partie décrit, quant à elle, le combat de l'Église contre les pratiques votives des sociétés païennes, organisées autour de la vénération de l'arbre. L'arbre devient alors arbre de vie, symbole de vie éternelle. Cette représentation très positive de l'arbre semble, pour l'auteure, pouvoir être directement liée aux pratiques sanitaires des populations, qui associent aux arbres et aux fruits qu'elles consomment, des vertus thérapeutiques variées.

La dernière partie, enfin, souhaite montrer le lien privilégié entretenu par la famille avec l'arbre. Les représentations de celui-ci, propres aux femmes et aux enfants, sont ainsi abordées, au même titre que leur pratique spécifique. L'arbre est ensuite conçu comme le représentant de la famille tout entière : l'auteure nous livre une belle synthèse sur les arbres généalogiques et sur les pratiques funéraires, qui peuplèrent les cimetières d'essences variées.

Avec *L'Arbre en Occident*, Andrée Corvol livre un essai ambitieux et signale à la communauté historique un thème d'étude particulièrement fécond : celui de l'évolution des représentations de l'arbre en Occident. Partie de l'idée d'écrire une somme d'histoire totale sur l'arbre, l'historienne semble bel et bien avoir été progressivement happée par ce seul champ d'analyse : il constitue au final les trois quarts de son ouvrage. L'attraction exercée sur l'auteure par l'histoire culturelle contribue à mettre en péril l'économie générale de l'ouvrage : la première partie, consacrée à l'histoire botanique et à l'histoire de l'arbre avant l'homme, se retrouve ainsi singulièrement isolée par rapport aux autres. Par ailleurs, le souci constant d'associer aux représentations de l'arbre, les usages et pratiques qu'en ont fait les sociétés, tend parfois à perdre le lecteur, entre le général et le particulier, entre le concret et le spirituel. Le lien même, suggéré par A. Corvol, entre pratiques et représentations, peut apparaître parfois comme relativement schématique : il est difficile de soutenir, en effet, après les prises de position de Roger Chartier ou d'Alain Corbin<sup>1</sup>, que les représentations découleraient mécaniquement des pratiques. Le fait de suggérer, par exemple, que les sociétés anciennes faisaient découler leurs systèmes de croyances d'une observation directe – voire des usages – d'une nature dont elles auraient été plus proches, est

1. Voir par exemple Roger Chartier, « Le Monde comme représentation », *Annales ESC*, 44/6, novembre-décembre 1989, p. 1505-1521 et Alain Corbin, *Historien du sensible*, entretiens avec Gilles Heuré, Paris, La Découverte, collection « Cahiers libres », 2000.

réducteur. On aimerait aussi avoir une idée concrète des modes de circulation des représentations ainsi décrites, de leur représentativité, ainsi que des supports et des espaces de leur diffusion. Enfin, les échelles chronologiques et géographiques retenues sont sans doute trop vastes pour éviter à plusieurs reprises l'impression d'un survol assez général de l'objet. Néanmoins, à la lecture des 400 pages de l'ouvrage, on perçoit qu'il s'agit là d'une intention délibérée de l'auteur : faire partager à un public – le plus large possible – les fruits d'une activité de recherche longue et variée, nourrie de nombreuses collaborations scientifiques, avec des historiens, mais aussi avec des scientifiques venus de tous les horizons.

Marie DEJOUX

Pierre-Yves Laffont, *Châteaux du Vivarais. Pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut Moyen Âge au XIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. « Archéologie et Culture », 2009, 340 p.

Trois cent quarante pages de papier glacé fournissent au fil du texte 152 figures irréprochables : des photographies, des cartes et des plans arrivant au bon moment à l'appui du raisonnement. Le volume donne aussi un magnifique cahier de 37 documents en couleur fort suggestifs des paysages castraux subsistant en Vivarais depuis la Tardo-Antiquité. Bravo donc aux Presses Universitaires de Rennes pour leur collection « Archéologie et culture » qui maintient l'art du beau livre au service de la recherche scientifique la plus érudite. Et bravo à Pierre-Yves Laffont, l'auteur de cette version remaniée de sa thèse de doctorat d'histoire nouveau régime soutenue en 1998 à l'université Lyon-II sous la direction de Marie-Thérèse Lorcin. C'est elle qui signe la préface et désigne d'emblée la richesse méthodologique du dossier et la générosité factuelle de l'entreprise : l'association systématique du dépouillement d'archives et de l'enquête de terrain ; la mise en lumière et l'analyse de plus de 4 000 documents écrits des IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles jusqu'alors largement ignorés car dispersés dans les dépôts d'archives de l'Ardèche et des départements voisins mais aussi de Paris, Blois, Nevers et Turin ; la mise en évidence et la description détaillée de 150 sites d'habitats fortifiés pour l'essentiel méconnus et difficiles d'accès.

Le résultat est une magistrale étude de l'évolution des structures de pouvoir et de peuplement de cette région montagneuse, au relief chaotique et aux paysages variés, bordée à l'est par le Rhône entre Serrières au nord et Pont-Saint-Esprit au sud, s'arrêtant à l'ouest sur la ligne de crête culminant au mont Mezenc à 1 754 m d'altitude et séparant le bassin de l'Ardèche de celui de la Loire. L'essentiel de ce bailliage du XIV<sup>e</sup> siècle est compris dans les limites du diocèse de Viviers succédant au V<sup>e</sup> siècle à celui d'Alba, augmenté au nord de ce que les diocèses de Valence et de Vienne dominant sur la rive droite du fleuve. C'est ainsi l'héritage antique et des temps de la christianisation qui est retracé. Puis sont présentés les temps carolingiens, avec les domaines du fisc, le maillage des vicairies et des forteresses publiques, l'emprise des temporels des chapitres cathédraux et des abbayes, enfin les fortunes et les réseaux alleutiers mis en lumière par de subtiles restitutions prosopographiques. Vient ensuite la présentation d'un grand XI<sup>e</sup> siècle caractérisé par la patrimonialisation de la puissance publique sensible dans la multiplication des châteaux, la transformation des domaines en seigneuries par l'encellulement des communautés et l'enchâtellement des habitats. Enfin est marqué le retour progressif de l'autorité publique, notamment à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle avec la conquête française.

Voici donc donnée à la communauté scientifique et aux curieux d'histoire une magnifique enquête dans le droit fil de celle que publiait en 1973 Pierre Toubert avec « Les structures du Latium médiéval ». Elle y a heureusement ajouté l'alliance méthodologique du témoignage écrit et du vestige matériel, ainsi que le pratiquait et l'enseignait Jean-Marie Pesez dont l'influence est, à juste raison, rappelée par Marie-Thérèse Lorcin en préface. Aujourd'hui, avec les questionnaires et les outils de l'analyse paléoenvironnementale, on aurait peut-être l'idée de prolonger les six pages somme toute convenues de présentation des « conditions naturelles » (p. 17-22) par, au moins, l'amorce programmatique d'une étude d'« écologie domaniale » : le climat, le relief, le réseau hydrographique, les cortèges faunistiques et floristiques ont aussi une histoire qui se raconte dans les textes et dans les paysages, avec l'analyse des colluvionnements et des ravinements, la recherche des méandres fossiles et des aménagements de berge, les études xylogiques et anthracologiques, les analyses pédologiques et phytosociologiques qui ont sans doute bien des choses à dire sur la mise en valeur des sols, les conditions de circulation, les réseaux de peuplement et de pouvoir. Mais c'est une étude en soi qui se profile ainsi, qui exige le rassemblement de compétences multiples et donc un travail d'équipe évidemment différent de celui magnifiquement accompli par Pierre-Yves Laffont dans le cadre de sa thèse.

Patrice BECK

*Records, Administration and Aristocratic Society in the Anglo-Norman Realm. Papers Commemorating the 800<sup>th</sup> Anniversary of King John's Loss of Normandy*,  
Nicholas Vincent (dir.), Woodbridge, The Boydell Press, 2009, 206 p.

Que la commémoration de la « perte de la Normandie » de 1204 n'ait pas donné lieu à de grandes manifestations scientifiques en Grande-Bretagne peut se comprendre aisément, mais le volume issu de la conférence tenue aux Nationales Archives à Kew en 2004 ne devrait pas passer inaperçu, même s'il n'aborde finalement que marginalement le thème de la commémoration. En réalité, comme l'explique Nicholas Vincent dans l'introduction, il ne s'agit pas exactement de la publication des actes, plusieurs communications ayant été remplacées par d'autres contributions. L'ouvrage n'en présente pas moins une cohérence articulant deux ensembles : le premier regroupe des analyses de la production documentaire de la monarchie anglaise au XII<sup>e</sup> siècle, tandis que l'autre est composée d'une série de biographies. À la croisée de ces deux ensembles, David Crouch analyse la production documentaire particulière d'un seigneur transmanche lettré, comme Waléran II de Meulan.

Après un bref aperçu historiographique de la thématique initiale, la perte de la Normandie en 1204, Nicholas Vincent fait une présentation critique des contributions au volume et se défend notamment contre les attaques que lui lance David Carpenter, dans son article « *In Testimonio Factorum Brevium: the Beginnings of the English Chancery Rolls* ». Comme souvent dans le monde britannique, les débats sont émaillés de petites phrases bien senties, mais d'une virulence conventionnelle. Si l'entrée dans la polémique est immédiate, il n'est pas très aisé de comprendre les réponses avant le réquisitoire. Carpenter entreprend en effet de battre en brèche la doxa jusque-là défendue par les plus éminents historiens et poursuivie, selon lui, par Nicholas Vincent. Celle-ci consisterait à croire que le système d'enroulement de la chancellerie royale anglaise n'aurait débuté qu'en 1199, à l'avènement de

Jean-sans-Terre, grâce au génie du nouveau chancelier, Hubert Walter. Prenant appui sur les travaux de H. G. Richardson, qu'il présente comme un pionnier incompris, Carpenter tente alors de démontrer que, d'une part, 1199 n'a pas été une date aussi charnière qu'on a longtemps bien voulu le croire – le système d'enroulement existant déjà vraisemblablement sous le règne d'Henri II –, et, d'autre part, que les quelques fragments de rouleaux du règne de Jean que Thomas Duffus-Hardy a appelé les *Liberate Rolls* ne sont pas autre chose que la première série des *Close Rolls*. Si les démonstrations fondées sur des analyses « codicologiques » et paléographiques des documents originaux sont plutôt convaincantes, les raisonnements analogiques à partir de la série des *Fine Rolls* ou les suppositions selon lesquelles, « il aurait été bien plus facile de faire ainsi » pour les scribes de la chancellerie le sont nettement moins. Au final, on peut reconnaître avec Vincent que Carpenter nous demande plus souvent de le croire qu'il ne tente de nous convaincre. En outre, il serait exagéré de qualifier ses conclusions de totalement révolutionnaires.

Les contributions suivantes proposent également de nouvelles pistes pour comprendre la fabrication des *Pipe Rolls* de l'Échiquier anglais à partir du premier exemplaire des *Forest Eyre* d'Henri II et d'une relecture plus critique du *Dialogue de l'Échiquier*, que permet sa récente réédition<sup>2</sup>. Tandis que David Crook se livre à une édition en règle du document conservé aux National Archives sous la cote E 32/143, qu'il présente comme le seul document conservé du XII<sup>e</sup> siècle permettant de comprendre le fonctionnement de la justice itinérante d'Henri II et son articulation avec les finances de l'Échiquier, Mark Hagger propose, quant à lui, de comparer la théorie de la fabrication des *Pipe Rolls* telle qu'elle est prescrite dans le *Dialogus* et la réalité documentaire des rouleaux qui témoigne d'une pratique beaucoup plus erratique.

La deuxième série de contributions, fondée sur une approche plus biographique, débute avec l'article de David Crouch sur la diversité des documents utilisés par Waléran II de Meulan et ses agents, pour faire communiquer ses possessions sises entre trois royaumes. Puis, Marie Lovatt nous entraîne dans une enquête palpitante à la recherche de la mère probable de Geoffroy, archevêque d'York, premier bâtard d'Henri II. Partant d'une rumeur attribuant cette maternité à Rosamonde Clifford, elle la démonte progressivement pour explorer les autres pistes plausibles et finalement revenir non pas à la belle Rosamonde, mais à sa mère, Margaret de Tosny. Elle se fonde notamment sur la réputation d'Henri II, alors véhiculée par Ralph Nigel, selon laquelle le souverain profitait non seulement du lit des femmes de ses barons, mais également de celui de leurs filles et de leurs servantes. Enfin, le volume se clôt sur deux biographies, étudiées respectivement par Nicholas Vincent et Daniel Power : celles des Hugh de Gundeville et Guérin de Glapion, qui connurent des carrières fulgurantes au service d'Henri II et de Jean-sans-Terre. Si la possibilité de retracer les trajectoires de ces « hommes issus de la poussière » est largement tributaire de la richesse de la documentation anglaise, ces deux contributions montrent également que nombre de manuscrits « français » inédits, dont certains sont édités en fin d'article, apportent aussi beaucoup pour comprendre la complexité et la fluidité de la société aristocratique anglo-normande de la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Ce volume nous offre donc un brillant aperçu des résultats de deux tendances qui ont fortement contribué au développement de la recherche britannique du monde anglo-normand ces dernières années : celle de l'analyse de la production documentaire, fondée sur une remise en question de la « source » comme pain de l'historien,

2. Richard Fitz Nigel, *Dialogus de Scaccario, and Constitutio Domus Regis/The Dialogue of the Exchequer, and The Establishment of the Royal Household*, (éds.) Emilie Amt et Stephen D. Church, Oxford, Oxford University Press (Oxford Medieval Texts), 2007.

et celle de la recherche prosopographique et biographique qui a soutenu le renouvellement de l'histoire politique en replaçant les acteurs au centre des préoccupations. Enfin, dans un univers où le *fair-play* est une vertu élémentaire, la liberté de ton et les attaques *ad hominem* n'empêchent en rien le débat d'idées, au contraire, ils le stimulent, favorisant la production d'une recherche de qualité, comme en témoigne l'existence même de cet ouvrage.

Fanny MADELINE

Alain Provost, *Domus diaboli. Un évêque en procès au temps de Philippe le Bel*, Paris, Belin, 2010, 362 p.

Dans cet ouvrage, issu de la thèse menée sous la direction de Paulette L'Hermite Leclercq et soutenue en 2000, Alain Provost livre son analyse d'un dossier documentaire exceptionnel, conservé aux layettes du Trésor des Chartes, sous les cotes J 438<sup>A</sup> et J 438<sup>B</sup>. La douzaine de pièces qui le composent – lettres, articles d'accusation, dépositions de témoins – sont des fragments d'une enquête menée dans le cadre du procès intenté à l'évêque de Troyes au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce dernier est accusé de « crimes énormes et sacrilèges », à savoir les homicides, par empoisonnement, de Blanche d'Artois, puis, par envoûtement, de Jeanne de Navarre, femme de Philippe IV le Bel.

Dans une première partie, l'auteur plante le décor en retraçant le parcours de l'accusé : né dans une famille aristocratique modeste, Guichard de Troyes profite de sa proximité avec la famille comtale pour s'élever dans la société champenoise, jusqu'à son accession à l'épiscopat, en 1298. Le procès qui s'ouvre le 7 octobre 1308 concerne donc un personnage important, qui aurait même siégé au Conseil du roi et dont le destin illustre le thème de la Roue de Fortune.

Alain Provost étudie ensuite les dépositions des témoins auditionnés par la commission ecclésiastique entre 1308 et 1311. Il s'attarde plus particulièrement sur celles de trois protagonistes de l'affaire, l'ermite Regnaud de Langres, la devineresse Margueronne de Belleville et le chambellan de l'évêque, Lorin de la Chambre. Les récits, qui s'imbriquent et se complètent, livrent un tableau particulièrement vivant du crime et de sa préparation, qu'il s'agisse de l'élaboration du poison, du déroulement de la séance d'envoûtement ou encore du pacte passé entre l'évêque et le Diable.

Les trois parties suivantes sont consacrées aux deux séries d'*articuli* supplémentaires produites en février 1309. Les accusations de nicolaïsme, de simonie, d'usure, de blasphème et de violence envers les clercs participent à dresser le portrait d'un homme que tout destinait au crime. Au fil des témoignages s'accroissent les indices du caractère démoniaque de Guichard. Le nom même de la demeure dans laquelle l'évêque serait né, *domus diaboli*, la maison du Diable, sonne comme une funeste prophétie.

Enfin, Alain Provost replace ce procès dans le contexte de concurrence entre pouvoirs temporel et spirituel : face au pape Clément V, Philippe le Bel montre qu'il est celui qui crée la norme et veille à son application. Il livre l'image d'un pouvoir sacralisé, capable de défendre l'ordre du monde voulu par Dieu.

L'objectif annoncé de cet ouvrage – qui témoigne de l'importance accordée aux sources judiciaires dans les travaux les plus récents – est d'éclaircir le déroulement de l'affaire pour la débarrasser des lieux communs qui l'encombrent et en faire un

compte rendu le plus impartial possible. Il va en fait bien plus loin en se faisant prétexte à une analyse des pratiques judiciaires, de la société et de l'imaginaire collectif du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'auteur s'intéresse tout d'abord à l'enquête, à la fois comme pratique judiciaire et instrument de construction de la souveraineté. Il s'interroge en effet sur la valeur de témoignages qui, construits en réponse à une série d'*articuli* élaborés par les enquêteurs, forment finalement un récit cohérent et convergent pour suggérer la culpabilité de l'évêque. Il montre aussi que le développement de la procédure inquisitoire, associée à l'usage croissant de l'enquête comme méthode d'investigation et mode de preuve, renforce l'autorité publique, qui peut désormais poursuivre d'office. L'affaire témoigne ainsi du pouvoir de la *fama publica* : renommée colportée par la rumeur, elle est à l'origine de la procédure d'enquête ouverte à l'encontre de Guichard, mais peut aussi servir de preuve dans la perspective du jugement.

Initié par Philippe le Bel, ce procès s'inscrit dans la lignée des grandes affaires politico-religieuses de l'époque – procès de Boniface VIII, de Bernard Saisset, des Templiers – et témoigne de la volonté d'affirmation de la souveraineté monarchique, garante de l'ordre temporel et spirituel dans le royaume. La réunion d'une assemblée de clercs et de gens du peuple, en octobre 1308, montre que le roi s'appuie pour ce faire sur une opinion publique naissante, dont il cherche à obtenir l'adhésion.

Le procès intenté à Guichard de Troyes illustre par ailleurs le « tournant démoniaque » évoqué par Alain Boureau : la condamnation des pratiques magiques, du commerce avec le Diable annonce la bulle *Super illius specula* (1326 ou 1327) dans laquelle Jean XXII assimile l'invocation des démons à des pratiques hérétiques. La sorcellerie, l'usage du poison deviennent des lieux communs des enquêtes en diffamation menées à l'époque.

Bien plus que simple récit d'un procès méconnu, l'ouvrage d'Alain Provost, au carrefour de courants historiographiques en plein renouveau, plonge le lecteur dans l'univers mental des hommes du XIV<sup>e</sup> siècle. L'édition du dossier de sources, à laquelle l'auteur souhaite se consacrer prochainement, s'annonce déjà comme le couronnement de cette réflexion stimulante.

Christelle BALOUZAT-LOUBET

Benoît Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval, les lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, ÉFR, Bibliothèque de l'École française de Rome, 339, 2008, 1023 p.

Cet ouvrage rend compte d'un travail commencé dans le cadre d'une thèse d'histoire médiévale soutenue en 2005 à l'université Paris-X-Nanterre et témoigne d'une démarche de recherche dans toutes ses dimensions. Benoît Grévin a choisi de faire de la virtuosité stylistique de Pierre de la Vigne, conseiller de Frédéric II et dirigeant de la chancellerie impériale jusqu'à sa mort en 1249, son objet d'étude. Plus précisément, l'auteur a eu l'idée de profiter de l'originalité de la rhétorique latine de Pierre de la Vigne pour étudier, ce qui n'avait encore jamais été fait, les conditions de création, de diffusion et de réutilisation de la compilation de ses *Lettres*, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, dans les grandes chancelleries européennes. À l'époque considérée, il est vain de vouloir séparer écrits littéraires et politiques, étude des théories et des pratiques stylistiques, aussi l'historien en appelle-t-il à toutes les ressources de la philologie,

des lettres, de la diplomatie ou encore de l'histoire du droit pour réaliser ce qu'il nomme lui-même une « enquête sur l'histoire sociale d'un style ».

Cette enquête se compose de deux volets équilibrés : « les voies de la création » et « les voies de la réception », complétés par une table de concordance entre les éditions des *Lettres* et celles des actes de Frédéric II, par la liste des sources manuscrites, par une bibliographie resserrée autour du sujet d'étude qui fait la part belle aux apports incontournables des historiographies allemande et italienne, enfin par un ensemble d'index très précieux qui préparent l'exploitation de l'ouvrage par des lecteurs de tous horizons, spécialistes des *summe dictaminis*, diplomates, historiens des institutions ou du langage.

Le recueil étudié se compose de 365 lettres de propagande, lettres de divertissement et documents administratifs. Une centaine de manuscrits des *Lettres* ont été conservés. L'examen de la structure de ces recueils ainsi que l'étude des notaires mêlés à la rédaction et/ou à la compilation des lettres permettent à l'auteur d'établir les étapes de la formation de la *summa* au sein de la chancellerie de Frédéric II, Conrad IV et Manfred. Dans ce lieu où l'autorité du prince est particulièrement exaltée, Benoît Grévin met en relief le rôle essentiel joué par Nicolas de Rocca. Premier compilateur, notaire à la chancellerie et disciple de Pierre de la Vigne, il associe leurs deux productions écrites, à la fois modèles administratifs et créations littéraires, dans une volonté de filiation.

Toutes les lettres sont écrites à partir d'*artes dictaminis* contemporains. L'auteur analyse très finement la mise en pratique de ces théories *via* une étude stylistique à plusieurs degrés, de la construction des lettres à celle de la syntaxe et du rythme. Il met en évidence la complexité exceptionnelle de la composition des lettres : un style orné, multipliant les jeux de mots et les figures de style, recherchant le rythme et la musicalité, recourant à tous les enseignements du *trivium*, au droit romain et à la poésie antique. Les notaires de la chancellerie sicilienne maîtrisent un langage complexe, reflet de leurs savoirs, mais aussi véhicule efficace de la parole impériale.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, ces notaires juristes, massivement originaires de Campanie et formés à de très hauts niveaux de compétence dans les universités ou *studia* en France et en Italie, sont liés entre eux par des réseaux familiaux et des relations maître-disciple. En étudiant des sources d'une richesse exceptionnelle sur l'organisation du travail, et en particulier des correspondances entre notaires, Benoît Grévin met le doigt sur une tension entre une conception égalitaire du recrutement des notaires fondée sur leurs compétences et une organisation pyramidale de la chancellerie où seule une poignée de personnages sont vraiment impliqués dans la transmission et la rédaction des ordres impériaux.

Après la mort de Frédéric II, la chancellerie perd sa position stratégique au sein de la cour et les notaires se trouvent dispersés au fur et à mesure des bouleversements politiques. Ces exils, ainsi que la survie d'un réseau de solidarité entre notaires hors de la chancellerie sicilienne, permettent à l'auteur d'expliquer l'origine et la précocité de la circulation des lettres dans l'Empire et dans le reste de l'Europe. La constitution des *Lettres*, « somme mémorielle », intervient comme un substitut à la dispersion du milieu notarial d'origine.

Au tout début de la seconde partie, « les voies de la réception », l'auteur questionne les rapports entre la rhétorique et les thèmes (propagande impériale) des lettres de Pierre de la Vigne et d'autres modes d'expression écrite contemporains, comme la *quaestio*, le sermon, la chronique, la prophétie, la chanson satirique. Benoît Grévin arrive alors à la conclusion très prévisible qu'il existe un milieu intellectuel dominé par le culte de la rhétorique à la cour de Frédéric II et dans toute l'Europe, ainsi que des similitudes formelles entre différents modes de communication. Toutefois, des

études de cas très bien menées mettent en relief les problèmes de compréhension et de transmission des arguments et des figures de style des notaires de Frédéric II, selon la culture personnelle et professionnelle des utilisateurs.

En effet, c'est dans l'étude de la diffusion et de la réutilisation, au sein des chancelleries européennes, des *Lettres* de Pierre de la Vigne, réunies en forme de *summa dictaminis*, que l'auteur excelle. Il parvient à démontrer leur usage en croisant l'histoire sociale des réutilisateurs et l'histoire de la tradition manuscrite du recueil. Au XIV<sup>e</sup> siècle, à l'apogée de la production dérivée des *Lettres*, Benoît Grévin souligne leur polyvalence. Pour les notaires et secrétaires de la chancellerie royale française, les *Lettres* sont un ouvrage d'étude, Pierre de la Vigne une référence pour toute la profession, pourtant les réutilisations sont rares. Les clercs anglais mémorisent les *Lettres* et d'autres sommes comparables au cours de leur formation et s'approprient certains modèles en les intégrant aux formulaires de la chancellerie. Comme en France, les *Lettres* sont employées comme des réservoirs de modèles parmi d'autres : au cas par cas, les éléments utiles sont extraits mécaniquement.

Dans l'Empire et en Italie, l'utilisation des *Lettres* est plus intensive. Là, la typologie des lettres est parfaitement opérante et leur contenu idéologique (autorité impériale, rhétorique antipapale) a une plus grande résonance. Dans les formulaires des chancelleries de l'Empire, l'auteur repère des textes directement extraits des *Lettres*, des imitations, des adaptations, dans une volonté de récupération de l'héritage des Hohenstaufen. En Italie, le foisonnement des foyers culturels explique la diversité des réutilisations constatées : manuel d'*ars dictaminis*, modèle d'écriture, substrat polémique pour luttes politiques, traduction, inspiration littéraire... mais avec un point commun : les admirateurs de Pierre de la Vigne sont tous des notaires.

Benoît Grévin élargit son examen à la périphérie de l'Europe et trouve des preuves de la diffusion des *Lettres* dans les royaumes de Castille et d'Aragon, en Hongrie et en Pologne. Un peu partout, elles jouent le rôle de source d'appoint pour la rédaction de documents réservés aux grandes occasions, hors production diplomatique quotidienne, en particulier dans les lettres de privilèges et la correspondance politique. Il s'agit donc surtout d'une utilisation sélective dans des documents isolés. Les réponses trouvées appellent de nouvelles questions qui sont autant de continuations possibles et que l'auteur signale à notre attention : les *Lettres* ont-elles été utilisées dans des chancelleries princières et seigneuriales de moindre importance ; en concurrence ou en complément d'autres sommes analogues ? Quelles sont exactement les limites géographiques et chronologiques de l'influence des *Lettres* et plus largement de cet *ars dictaminis* ?

Les apports de ce travail sont nombreux, mais deux aspects méritent d'être particulièrement soulignés. D'une part, les enseignements méthodologiques sont de tout premier ordre en ce qui concerne la critique d'attribution, l'histoire de la conservation et de la transmission des sources, l'analyse de la rhétorique, l'établissement de critères pour qualifier le degré de réutilisation des *Lettres*, la mise en place de contre-expertises pour limiter les risques de parallèles abusifs ou encore les comparaisons effectuées sur des microdossiers d'actes. D'autre part, les exemples choisis, qu'il s'agisse de parcours individuels ou de passages de lettres, ainsi que la centaine de tableaux servant de socle à la démonstration donnent du relief et de la chair à ce « long périple dans lequel le lecteur devra s'armer de courage » (p. 13). Néanmoins, le lecteur courageux sera récompensé, car la *Rhétorique du pouvoir médiéval* réussit le pari de lier intimement le milieu professionnel des notaires à sa production écrite et de construire une passerelle entre des historiographies jusque-là très nationales.

Hélène MAURIN

Jon Andoni Fernández de Larrea et José Ramón Díaz de Durana (dir.), *Memoria e Historia. Utilización política en la Corona de Castilla al final de la Edad media*, Madrid, Sílex, 2010, 286 p.

Cette publication constitue l'aboutissement du symposium réuni les 16 et 17 octobre 2008 à la faculté de Lettres de l'université du Pays basque (Vitoria) dans le but de « réfléchir à l'évidente intention politique de l'élaboration de la mémoire » (p. 10). Le propos n'est pas réellement novateur, mais l'ensemble offre ponctuellement de suggestives analyses. Dans les dix articles qui la composent, les exemples se succèdent pour mettre en exergue la dialectique mouvante de l'élaboration d'une mémoire historique, définie par M. Garcia comme la « volonté de reconstruire une expérience individuelle ou collective, vécue ou mythifiée, dont le souvenir affecte principalement le champ de l'émotion » (p. 15).

Le champ chronologique envisagé embrasse de préférence les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, sans interdire quelques incursions dans le Moyen Âge central (Arizaleta, Monsalvo) et l'époque moderne (Dacosta). La Castille, point de mire de la réflexion, y est mise en perspective à plusieurs échelles, englobant la résonance ultrapyrénéenne de son histoire (Foronda) ou ses prolongements péruviens (Dacosta), mais aussi les expériences mémorielles ayant pour cadre le Pays basque (Fernández de Larrea et Díaz de Durana), la Tierra de Campos (Oliva) ou encore la frontalière Ávila (Monsalvo). Quant à l'« utilisation politique » de la mémoire que signale le titre de l'ouvrage, elle doit s'entendre au sens large : au-delà de l'usage que les souverains ont pu en faire, objet d'étude aujourd'hui classique, la réflexion sonde les enjeux que revêt la mémoire historique pour d'autres groupes sociaux – la noblesse (Becciro, Monsalvo), les corporations provinciales (Fernández de Larrea et Díaz de Durana), les ruraux (Oliva) –, voire pour des individus (Villacorta, Carrasco Manchado).

Dans cette diversité de contextes, une attention récurrente est portée aux sources de la mémoire historique et notamment à l'apparent paradoxe que suppose l'élaboration d'un discours historique objectif à partir d'une mémoire marquée par la subjectivité personnelle ou collective. Est-ce en ce sens que le modèle fondamentalement narratif élaboré du temps d'Alphonse X est mis à distance aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, dans les chroniques tant officielles que nobiliaires, au profit d'une écriture historiographique construite autour du document diplomatique (Garcia) ? Celui-ci est en effet invoqué et inséré pour renforcer l'authenticité du discours dans les chroniques de Pedro López de Ayala et d'Alvar García de Santa María. Dans le cas du premier, il est même soumis à critique : l'insertion partielle ou intégrale du matériau diplomatique est fonction de la qualité des personnes émettrices. L'intérêt porté à la source s'exprime encore au travers des horizons chronologiques plus ou moins reculés auxquels s'adosse la mémoire historique selon les besoins conjoncturels de légitimité. La mémoire nobiliaire s'appuie ainsi tantôt sur les prouesses, éventuellement mythiques, d'ancêtres fondateurs disparus depuis plusieurs siècles (Becciro), tantôt sur les actions réelles des proches générations que la transmission orale et documentaire autorise à éprouver (Fernández de Larrea et Díaz de Durana). Le témoignage oculaire et l'expérience personnelle de l'historien n'en demeurent pas moins conçus, dans la continuité de la tradition historiographique, comme une garantie d'authenticité du récit historique. Gonzalo Fernández de Oviedo († 1557) se fie ainsi d'abord à sa mémoire personnelle pour déterminer les *memoranda* – ce qui est digne de mémoire – parmi les *memorabilia* – le contenu de la mémoire (Carrasco Manchado).

Les supports de la construction mémorielle se trouvent également au cœur de la réflexion. Si la part belle est faite à l'historiographie et à la littérature généalogique, la mémoire historique s'attache également à d'autres vecteurs. Ainsi des diplômes

du roi Alphonse VIII (1158-1214) qui, au travers du « microrécit » des hauts faits du souverain incorporé dans leurs datations, assument le rôle jusqu'alors dévolu aux chroniques (Arizaleta). Ainsi de ces collections manuscrites de documents de nature variable, constituées anonymement au XV<sup>e</sup> siècle par des amateurs soucieux de fournir une version alternative des faits véhiculés par la mémoire officielle (Garcia). Ainsi encore de ces témoignages paysans recueillis dans les sentences de procès tenus à la demande de conseils villageois de la Tierra de Campos contre leurs seigneurs, durant le règne des Rois Catholiques, où se fait jour la mémoire du monde rural (Oliva).

C'est qu'une des vertus de cet ouvrage est aussi de réfléchir aux protagonistes singuliers de la mémoire historique. Pour ce monde paysan que les historiens ont longtemps exclu *a priori* des constructions mémorielles en raison de sa non de maîtrise de l'écrit, Rafael Oliva montre comment les récits des actes judiciaires rendent manifeste une mémoire sociale profonde, porteuse d'un discours identitaire dans lequel le rejet de l'emprise nobiliaire n'a pas pour origine le discours officiellement tenu par la reine Isabelle, mais bien l'expérience collective transmise oralement dans le cadre familial et villageois. La mémoire historique n'est dès lors plus l'apanage de la sphère gouvernante, ce qu'atteste le labeur, certes anonyme, de ces collectionneurs de documents historiques du XV<sup>e</sup> siècle qui semblent rejeter l'officialisation du discours historique, ou tout au moins son univocité (Garcia). Le chroniqueur officiel n'est d'ailleurs lui-même pas seulement un sujet mettant sa plume au service du pouvoir, mais un individu qui cherche aussi dans l'histoire matière à sa propre autodéfense, tel le chancelier Ayala qui, en même temps que le bien-fondé de la nouvelle dynastie Trastámara, justifie les actes de ses parents qui ont déserté le Cruel Pierre I<sup>er</sup> détrôné (Villacorta). C'est dire la diversité des strates et des enjeux de légitimation que fournit l'élaboration de la mémoire historique.

Hélène SIRANTOINE

*Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Nicole Bériou, Jacques Chiffolleau (dir.), Lyon, Presses Universitaires de Lyon, Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 21, 2009, 810 p.

J. Chiffolleau rappelle que les 20 contributions réunies témoignent de la fécondité des questions posées par J. Le Goff quarante ans après sa proposition d'enquête sur l'apostolat mendiant et le fait urbain dans la France médiévale. L'Italie est ici très représentée : étude des Mendiants de Trévise (G. P. Bustreo) ; analyse de la gestion administrative des servites de Marie à Vérone et Florence comparable aux pratiques quotidiennes des franciscains d'Avignon ou des dominicains de Bologne, d'après leurs archives comptables (R. Citeroni) ; dénonciation de l'incohérence des comportements des observants de Vérone dans une *frottola* de 1460 (G. M. Varanini) ; étude des testaments et actes notariés de Santa Croce de Florence, plus « institution florentine » répondant à une demande sociale, que simple maison franciscaine (S. Piron) ; étude de la formation du patrimoine des dominicains, franciscains et ermites de Saint-Augustin de Naples, par le versement régulier d'une partie de la fiscalité locale aux couvents, les legs de biens immobiliers par la noblesse et les recettes en argent liés au rôle mémoriel des frères, ainsi que la gestion de ce patrimoine par un procureur (R. Di Meglio) ; livre de comptes inédit et chroniques de sœurs du couvent dominicain *Corpus Domini* de Venise témoignant des affaires traitées avec leurs protecteurs,

évêques et procureurs (G. Radke) ; les ressources iconographiques de l'Italie centrale sur le thème de la quête quotidienne (J. Cannon) ; les constitutions provinciales franciscaines italiennes et françaises (D. Ruiz) ; les témoignages bolonais, siennois ou pisans de legs *pro decore ecclesie* qui permettent aux mendiants de ne pas reverser aux séculiers la portion canonique (M. Bacci). Viennent s'ajouter des études consacrées à la politique documentaire des mendiants de Liège (P. Bertrand), des fonds nécrologiques (B. Andenmatten) et testamentaires des dominicains de Lausanne (M. Morard) ou de six couvents mendiants londoniens (J. Röhrkasten), l'étude des relations entre les ducs de Bourgogne et les dominicains, confesseurs ducaux (B. Schnerb), l'étude des archives du couvent Saint-Jacques de Paris (S. Barret), la reconstitution de la bibliothèque de Rodez à travers les dons et legs de bienfaiteurs issus du couvent (C. Gadrat), l'étude croisée des custodies franciscaines de Vienne et d'Auvergne, d'une part, et de Goldberg et de Breslau, d'autre part, afin d'identifier les évolutions du rôle des « personnes interposées », « amis spirituels », intermédiaires institués pour gérer les couvents jusqu'à ce que les frères conventuels en assument la tâche (L. Viallet), l'étude des registres de visites des Carmes de Germanie inférieure mettant en lumière l'effectivité de transferts de biens, étroitement contrôlés, ou l'endettement de petites maisons (H. J. Schmidt). S'y ajoutent l'étude des archives franciscaines d'Avignon (C. Lenoble relève de nouvelles pratiques archivistiques et documentaires à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle) et d'un opuscule d'un légiste avignonnais sur la capacité successorale des mineurs (A. Bartocci).

Le but du programme de recherche lancé en 2001 par N. Bériou (introduction) et J. Chiffolleau (conclusion) était d'observer les pratiques économiques concrètes des ordres mendiants. La part belle est accordée aux matériaux historiques à explorer, aux réflexions méthodologiques, aux invitations à multiplier les études de cas pour affiner les modalités d'insertion des mendiants dans la vie économique, les diverses articulations entre cadres juridiques et pragmatisme des pratiques quotidiennes. On appréciera la bibliographie commentée (F. Cygler), les pièces justificatives en fin de chapitre. Les deux premières parties présentent des fonds négligés (sériels ou non), mais l'ouvrage tout entier complète la typologie documentaire. Les deux autres parties étudient les pratiques, normes et débats puis les modalités de la circulation des richesses (objets, échanges, intermédiaires). Après un premier « mirage » documentaire autour duquel s'est construite l'historiographie traditionnelle sur la pauvreté des mendiants (lacunes documentaires, prédilection pour l'approche théorique de la pauvreté), P. Bertrand met en garde contre le risque de « mirage » inverse face à des séries exceptionnelles comme celles des Carmes de la Germanie inférieure, « magistralement exploitées par H. J. Schmidt » (p. 104) qui s'est d'ailleurs interdit, comme beaucoup d'autres, de proposer des conclusions générales ou définitives. P. Bertrand propose d'expliquer la maigreur des documents de gestion disponibles par leur possible destruction régulière, une fois ceux-ci obsolètes, et par la montée en puissance de l'observance qui a pu favoriser le nettoyage des archives conventuelles. Cela ne doit pas interdire aux historiens de poser la question d'une mise en place réelle d'archives économiques. Les mineurs avignonnais s'illustrent ainsi par la précocité de l'apparition d'instruments de gestion. C. Lenoble l'explique autant par l'augmentation des revenus liés aux dons suite à la peste, que par la nécessité de répondre aux besoins quotidiens de frères toujours plus nombreux ou de rendre compte de l'utilisation de ces richesses auprès des laïcs, sans que cela soit synonyme d'un enrichissement effectif des frères. Les « écrits pragmatiques » (comptes, testaments, obituaires, etc.) ont été articulés aux sources normatives : L. Viallet invite à ne pas se laisser abuser par les « affirmations de principes et les armes de la controverse » (p. 667) qui ont pu déformer la perception qu'on peut avoir des manquements à la règle primitive ;

D. Ruiz propose l'étude thématique de la législation provinciale franciscaine (revenus, dépenses, endettement, comptabilité et contrôle de gestion) ; M. Morard rappelle qu'à la radicalité du principe d'incapacité testamentaire des religieux, les canonistes ont apporté des nuances.

On ne saurait résumer en quelques phrases les apports de l'ouvrage, ni même la longue conclusion que propose J. Chiffolleau, entre réflexion historiographique critique, synthèse des contributions, des ouvrages récents, et pistes de recherche. Des traits spécifiques de l'ouverture à l'économie des couvents mendiants apparaissent, mais selon des modalités et une chronologie qui peuvent varier d'un ordre à l'autre : il faut tenir compte de l'histoire de chaque couvent, de son rapport avec les institutions environnantes, de son inscription plus ou moins forte dans les mouvements de réforme. Ceux-ci ont pu parfois se traduire aussi en bénéfices économiques (J. Röhrkasten), en réactivant la confiance et la générosité des laïcs. L'insertion évidente des frères dans les réalités de l'économie urbaine de leurs temps, les liens qui les unissent fortement aux institutions extérieures ou aux simples particuliers ont été rappelés. Le pouvoir seigneurial autorise l'installation des communautés observantes à Vérone « pour le maintien de l'équilibre politique » (G. M. Varanini) ; la Maison de Bourgogne exempte d'assises des dominicains pour favoriser le ravitaillement des couvents et finance de grands chantiers (B. Schnerb). Les auteurs se sont proposés de dépasser des paradoxes théoriques comme celui du recours à des comptabilités de la part de religieux « qui n'auraient jamais dû compter » (J. Chiffolleau, p. 715), de l'indulgence des franciscains à l'égard des marchands et des usuriers, afin de mieux obtenir d'eux la cession des gains illicites, dénoncée par Ubertain de Casale (S. Piron) et critiquée par les laïcs abusés (M. Bacci), du faible engouement des mendiants d'Italie centrale à se faire représenter en train de quêter leur pain (J. Cannon). Les auteurs mettent en évidence l'enracinement foncier de ces ordres primitivement instables, la possession de biens (mais pas au sens de la propriété du droit romain, comme le rappelle P. Bertrand) sous couvert d'aumônes, le recours à la rente, pensions annuelles en argent chez les conventuels franciscains contre des fondations perpétuelles (L. Viallet), pour garantir les anniversaires chez les dominicains de Lausanne (B. Andenmatten). Mais la question de la trahison de l'idéal évangélique de pauvreté est ici le point de l'historiographie traditionnelle le plus minutieusement remis en question. L. Viallet conclut son chapitre sur la nécessité de ne pas s'enfermer dans une histoire « internaliste » de la spiritualité franciscaine, en se contentant de poser trop simplement la question de la mise à distance du modèle de vie prôné par François, de l'alternative entre *deformatio* et *reformatio*. Des aménagements du droit canon, de la fiscalité municipale ou princière permettent aux frères d'user sans posséder, de tester par autorisation pontificale, de donner plus que de quêter. Même le droit propre des mineurs italiens et français réglemente la conservation des archives et la reddition de comptes, mais à fin de contrôle. Apparaît une gestion effective d'un patrimoine qui n'est pas toujours entre leurs mains, grâce à des « personnes interposées », et qui ne croît que grâce aux legs et dons de ceux qui continuent de faire d'eux les principaux dépositaires de la commémoration et de la gestion de la mort. Quand on dispose de registres de comptes, les dépenses restent toutefois toujours plus élevées que les recettes, et les maisons les plus petites doivent emprunter pour couvrir leurs besoins quotidiens. La spécificité de l'apostolat mendiant reste bien au cœur des problématiques économiques de ces ordres.

Carole AVIGNON

Anne Lombard-Jourdan, *Les Halles de Paris et leur quartier (1137-1969)*, Paris, École nationale des chartes, 2009, 245 p.

On pourra s'étonner qu'Anne Lombard-Jourdan ait souhaité faire paraître, à la veille de son centenaire (et de son décès), sa thèse de l'École des chartes soutenue en 1933 sur *Le Quartier des Halles des origines à 1436*, d'autant qu'elle l'avait en partie publiée sous forme d'articles<sup>3</sup>, et que le lecteur retrouve dans ce livre un certain nombre de ses conclusions passées. Toutefois, cet ultime *opus* manquait à l'historiographie parisienne, car les Halles médiévales n'ont pas fait l'objet d'études approfondies depuis. Anne Lombard-Jourdan propose ici une petite synthèse, concise et précise, qui suit le destin du principal marché de Paris de sa naissance à sa mort, du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

L'intérêt d'une telle perspective est de montrer les profonds changements à l'œuvre derrière l'apparente permanence des lieux. Les Halles sont nées au XII<sup>e</sup> siècle de la volonté de l'évêque puis des rois de contrôler, pour mieux la taxer, l'activité commerciale de Paris qui s'était spontanément fixée près d'un cimetière périphérique de la ville. L'obligation faite aux Parisiens d'y vendre leurs produits exclusivement là deux jours par semaine ainsi que le transfert des foires de Saint-Lazare et de Saint-Germain-des-Près assimilèrent au XIII<sup>e</sup> siècle le marché des Halles à une foire parisienne. L'auteur propose alors un tableau aussi précis que possible – pour autant que les seules sources foncières et réglementaires le permettent – de l'économie et de l'organisation des Halles au Moyen Âge. Le commerce des draps locaux et forains domine au XIII<sup>e</sup> siècle, mais en 1425, la ferme des merciers rapporte au roi 57 % des revenus des étaux, contre 16 % seulement pour les draps, comme le montre un précieux document édité en annexe (p. 168-170), ce qu'il faut probablement mettre en relation avec la forte présence nobiliaire dans la ville. L'essentiel du commerce concernait les produits artisanaux et semi-finis, même si cette foire cohabitait avec un marché alimentaire de bien moindre envergure. Seul le commerce du blé et du poisson de mer en gros bénéficiait de hangars couverts ; tous les autres produits alimentaires étaient vendus au détail à ciel ouvert, les Halles et le cimetière des Saints-Innocents voisin faisant aussi fonction de marché de quartier.

La fonction économique du marché faisait des Halles médiévales un espace public, la mainmise du roi en fit un espace politique, marqué par la présence du seul pilori royal de la ville et d'un échafaud amovible où étaient exécutés les condamnés à mort. La place était aussi une étape obligatoire des grands rituels politiques de la monarchie. La concentration de travailleurs dans ce lieu public en fit le pouls politique de la capitale, aux côtés de la place de Grève, lors des grandes crises politiques qui secouèrent la ville, de la révolte d'Étienne Marcel en 1358 à la Ligue en 1569. La proximité de l'hôtel d'Artois, la forte inscription de son personnel dans le quartier et les ambitions politiques de Jean sans Peur contribuèrent à identifier un moment, et avec quelques raisons, le quartier des Halles comme un quartier « bourguignon » durant la guerre civile du début du XV<sup>e</sup> siècle.

La peste, l'insécurité engendrée par la guerre de Cent Ans et surtout déclin de l'économie de foires mirent fin à ce premier âge d'or et ouvrirent une longue période de déclin du commerce de produits manufacturés aux Halles, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les lieux peu à peu désertés par les merciers et les drapiers furent colonisés par des

3. « La ville étudiée dans ses quartiers : autour des Halles de Paris au Moyen Âge », dans *Annales HEC*, 7, 1935, p. 295-301 ; « L'immunité de la Rapée au quartier des Halles (1137-1674) », *Bull. philologique et historique (jusqu'en 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1934-1935, p. 7-13 ; « Fiefs et justices parisiens au quartier des Halles », *BEC*, 134, 1976, p. 301-388.

particuliers lors d'une opération de lotissement partiel des Halles sous François I<sup>er</sup>, mais surtout réinvestis par le commerce alimentaire qui profitait de la croissance de la ville. Ce dernier supplanta donc progressivement celui des produits fabriqués, sans que les deux activités cessent de coexister. En dépit de l'importance cruciale de ce marché pour l'approvisionnement de la capitale, les autorités furent incapables de mener à bien une refonte urbanistique du quartier, alors même que tous se plaignaient de l'insalubrité du lieu, de son étroitesse et des difficultés pour y accéder à travers un réseau de voies secondaires étroites et mal articulées aux artères principales de la ville.

Car l'histoire des Halles est aussi celle d'une longue asphyxie. Le fossé de l'évêque et les murs de Philippe Auguste, autant que l'enceinte dont il dota la rive droite, contribuèrent à empêcher la dilatation spatiale du marché qu'aurait dû provoquer son succès et la croissance de la ville. Le phénomène s'aggrava à l'époque moderne, sans que personne ne songe à y remédier tant était ancré dans les esprits l'idée qu'un marché ne méritait pas de grands travaux édilitaires et qu'il devait rester unique pour permettre un meilleur contrôle de l'approvisionnement et de l'inflation. De même, le commerce alimentaire devait rester largement à ciel ouvert, afin d'obliger les vendeurs à écouler rapidement leurs produits. Ce sont donc des facteurs culturels beaucoup plus qu'urbanistiques qui expliquent le maintien des Halles dans leurs limites architecturales anciennes, à peine augmentées au XVIII<sup>e</sup> siècle par la suppression du cimetière des Innocents et la construction d'une halle au blé sur l'ancien hôtel de Soissons.

La pression démographique du XIX<sup>e</sup> siècle imposa cependant en 1857 au pouvoir une reconstruction totale de l'infrastructure des Halles, cette fois complètement dédiées au commerce alimentaire. Victor Baltard, inspiré par la gare Saint-Lazare d'Eugène Flachet, entreprit alors de construire une quinzaine de pavillons dont les premiers firent l'admiration des contemporains, tant pour leur architecture de fer et de verre que pour les fontaines à robinet, l'éclairage au gaz, les caves ou les voies ferrées souterraines. Le choix du maintien au cœur de la ville, effet de l'inertie des mentalités, condamnait cependant à brève échéance cette nouvelle organisation depuis que le chemin de fer faisait des Halles de Paris la Bourse aux matières premières alimentaires de tout le pays. Le projet de Baltard ne fut jamais mené à son terme, et on discutait déjà dans les années 1920 d'une délocalisation des Halles hors de Paris. Celle-ci fut effective à partir de 1969. Ainsi s'achevait l'histoire des Halles médiévales qui aurait dû disparaître au XVIII<sup>e</sup> siècle au moins, mais à qui l'incapacité des édiles à penser un marché extra-urbain permit de survivre encore deux siècles.

Outre la sobriété et la rigueur du texte, ce petit livre efficace se recommande aussi par l'abondance de ses annexes (p. 148-216), qui comprennent textes, plans et images permettant de resituer le propos dans l'espace et le paysage d'Ancien Régime.

Boris BOVE

Richard Goldthwaite, *The Economy of Renaissance Florence*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2009, 668 p.

Richard Goldthwaite nous avait donné une étude magistrale sur *The Building of Renaissance Florence* (1980). Il élargit ici son enquête pour s'attaquer à l'ensemble de l'économie florentine, durant quatre siècles, du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Et au-delà de Florence, c'est toute l'économie européenne qui se trouve impliquée, dans l'essor d'un premier capitalisme marchand, où la ville a joué un rôle clé ; non pas tant aux origines, qu'aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, lorsqu'elle accède à la prédominance, et que le florin devient la monnaie internationale. Mais c'est surtout la richesse même de ses archives qui permet de voir ici mieux qu'en aucune autre ville, au moins à partir de 1300, comment a émergé ce premier capitalisme et quels étaient ses rouages. C'est aussi, au-delà des milieux d'affaires, toute la société florentine qui est concernée, par cet esprit du capitalisme et sa « culture du crédit ». D'où l'intérêt des chapitres qui étudient la banque locale, les milieux artisanaux, les contextes politiques et sociaux.

Richard Goldthwaite utilise ici une bibliographie considérable, qu'il complète avec ses propres recherches ; il replace les acquis de ses devanciers dans une histoire économique au sens large. Cet effort de synthèse aboutit à un panorama qui multiplie les vues originales et permet de pointer les domaines restés en friche et les recherches à venir. Le mérite de l'auteur est aussi d'avoir poursuivi, pour tous les domaines étudiés, les analyses au-delà de 1500 et d'avoir ainsi éclairé un XVI<sup>e</sup> siècle florentin, qui était resté le parent pauvre de l'historiographie. Et l'ampleur de la période étudiée permet de mieux cerner les changements qui sont au cœur de toute histoire économique.

La préface éclaire la démarche de l'auteur. L'introduction replace Florence dans la « révolution commerciale » du XIII<sup>e</sup> siècle. Pourquoi l'Italie, pourquoi la Toscane et pourquoi finalement Florence ? Florence, en amont de l'Arno, n'est ni un port ni un grand carrefour ; la *via francigena* passe par Lucques et Sienna. La croissance démographique précoce de Florence suppose, avant même que les sources ne le confirment, une importante activité textile. C'est cette dynamique qui va créer le réseau marchand-bancaire. Mais c'est aussi le mérite des Florentins d'avoir su, durant trois siècles, renouveler leurs productions, à travers les évolutions changeantes du marché international : transfert de technologie, substitution d'importations, produire ce que l'on importait.

Le livre comprend deux parties : le grand commerce international et l'économie urbaine. L'auteur aborde les structures du réseau commercial-bancaire et précise de façon lumineuse le passage, après le milieu XIV<sup>e</sup> siècle, des compagnies familiales (*corporate partnership*) type Bardi, « colosses aux pieds d'argile », aux conglomérats de compagnies (*partnership agglomerate*), plus flexibles, type Datini ou Medicis, qu'on a parfois appelé *holding company*. Il relie ce changement, à côté d'autres causes connues, à l'évolution de la famille (désintégration des grands groupes familiaux). Il étudie aussi d'autres types de firmes, les *clusters of family firms*, type Alberti antichi. Les relations entre firmes restent très fluides. Les livres de compte servent de documents légaux et permettent de se passer des notaires pour les transactions. Des études régionales permettent ensuite d'approcher la géographie changeante du commerce florentin. Enfin, l'étude de la banque et du commerce est l'occasion de reprendre les dossiers de la lettre de change et du chèque. Les Florentins parvinrent à dominer le transfert international grâce à leur réseau, offrant même aux non-Florentins leurs services. C'est l'extension de ce réseau qui va leur permettre de manipuler la lettre de change pour en faire un instrument de crédit. Techniques très sophistiquées : les contemporains eux-mêmes avaient du mal à saisir les subtilités florentines, qui parfois les scandalisaient.

La seconde partie aborde l'économie urbaine, et d'abord les industries textiles, qui furent à la base de l'expansion. Dans les années 1320, premier tournant de cette histoire, la laine anglaise commence à parvenir en Méditerranée et va permettre la substitution d'importation et l'essor des draps dits de *San Martino*.

À la fin du siècle, le déclin des importations de laine anglaise est un des éléments de la crise qui frappe alors la draperie. L'autre branche de la draperie, dite de *Garbo* (de laine ibérique) peut alors prendre toute son importance. C'est la *garbizzazione* du XV<sup>e</sup> siècle, dans laquelle entre d'ailleurs de plus en plus la laine des Abruzzes (*matricina*), et dont les tissus se revendent à Naples, à Rome et jusque dans le Levant. La crise de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle a été considérée comme le *turning point* de la draperie florentine (Franco Franceschi) ; les ateliers centralisés et les salaires au temps laissent la place au *putting out system*, décentralisé, dans une de ses formes les plus pures. Les tisserandes florentines laissent la place aux immigrés flamands et allemands. C'est aussi à ce moment-là, comme le remarque Richard Goldthwaite, que démarre la soie florentine. Le troisième tournant se place au début du XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque la concurrence vénitienne met fin aux exportations vers le Levant. Florence se tourne alors vers les serges fines de luxe (*vascia*), de laine castillane, dont le succès va durer jusqu'à la fin du siècle. À côté de la laine, l'auteur s'intéresse aussi à l'essor de l'industrie de la soie, une *industria di lusso al servizio del grande commercio* pour reprendre le titre d'un ouvrage de Sergio Tognetti. Richard Goldthwaite étudie attentivement les ressemblances et les différences entre les deux secteurs. Ce qui caractérise les industries textiles florentines, c'est leur fragmentation, une grande fluidité et l'instabilité de l'emploi. Mais cette flexibilité même permet l'adaptation à une demande hautement volatile et à une transformation rapide de la mode. Il n'existe ni guilde artisanale comme en Flandre ni artisans entrepreneurs comme dans la soie milanaise. Au XV<sup>e</sup> siècle, les guildes ont renoncé à contrôler le marché du travail. C'est le règne du laisser-faire au profit des marchands. L'encadrement juridique est assuré par la *Mercanzia*, qui se contente de son rôle judiciaire.

Après les industries textiles, l'auteur aborde le secteur artisanal : le travail des femmes et des enfants, l'essor du marché local de biens de luxe, stimulé par une fiscalité favorable et une nouvelle « éthique de la magnificence ». L'auteur étudie ensuite le domaine mal connu de la banque locale et la diffusion considérable du crédit et des pratiques comptables, bien au-delà des banques et des milieux d'affaires. Le dernier chapitre éclaire les contextes, la politique fiscale (où Florence échouera à effectuer une vraie révolution financière comme la réaliseront les Anglais et les Hollandais), la domination régionale et la question débattue du déclin de la mobilité sociale. Richard Goldthwaite insiste sur la très grande fluidité des élites, ceux que l'on appelait les « hommes nouveaux » aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et constate que la mobilité, même atténuée, subsiste au XVI<sup>e</sup> siècle. La conclusion revient sur la culture économique, la mentalité marchande et l'« autoglorification par l'art ».

En explorant tous les aspects de l'économie florentine sur quatre siècles, l'auteur nous donne le portrait fouillé d'un monde très ouvert, fragmenté, où domine le laisser-faire et qui facilite les innovations et les adaptations. Il apporte aussi un magnifique contre-exemple au déclin souvent décrit de l'Europe au bas Moyen Âge. C'est précisément à ce moment-là que Florence se lance dans la soie et domine le marché international du change. Ce que nous, gens du Nord, appelons automne du Moyen Âge est déjà ici la Renaissance. Synthèse impressionnante, qui montre tout ce que peut apporter une histoire économique au sens large, et qui intéressera tous les amoureux de Florence. On regrettera simplement l'absence d'une bibliographie ; mais le livre aurait pesé trop lourd.

Jean-Louis ROCH

Christine Raynaud (dir.), *Familles royales. Vie publique, vie privée aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, PUP, Coll. « Le temps de l'histoire », 2010, 214 p.

Ce recueil des contributions d'une journée de l'École doctorale de l'université d'Aix tente de démêler la difficile question des rapports entre la vie privée et la vie publique des princes. La communication de Peter Ainsworth montre que l'attention de Jean Froissart dans ses chroniques sur les familles royales se focalise surtout sur les moments de succession. Celle de Christiane Raynaud analyse les négociations matrimoniales qui ne méritent chronique chez Monstrelet que si elles ont une importance politique. Par conséquent, la fête et les cérémonies tiennent moins de place que les négociations et le bilan politique de l'union. Les pourparlers sont engagés par les princes, sous le contrôle du roi qui pèse de plus en plus sur le marché matrimonial de la haute aristocratie qui fait et défait les principautés. Dans ces conditions, l'échec, même adouci par le retour honorable de l'épouse, provoque l'inimitié. De ce jeu politique, les femmes sont largement absentes. Carolyne Masse traque l'émotion qui étreint le vieil empereur Charles IV lorsqu'il retrouve sa belle-famille Valois. La communication de Myriam Martellucci porte sur les représentations iconographiques des audiences royales familiales dans les miniatures. Celle d'Hervé Lebégue porte sur la vision des princes dans les écrits politiques de Jean Juvénal des Ursins, qui oscille entre critique du groupe et reconnaissance des mérites individuels de chacun. Fabien Roucole étudie les liens de parenté d'un cadet de branche cadette, Jean de Luxembourg, comte de Ligny, pour montrer comment il bâtit son ascension sur sa valeur militaire et son lignage, cas qui n'est pas sans affinités avec celui de Dunois étudié par Jean Thibault. Yannick Frizet, quant à lui, souligne l'ambiguïté des rapports entre Louis XI et ses proches parents – père, oncle, épouse, fils. Franck Collard, enfin, montre que les affaires d'empoisonnement au sein de la famille Valois – crime domestique s'il en est ! –, souvent plus fantasmées que réelles, traduisent bien l'idée que se font des contemporains de la politique, qui passe par l'instrumentalisation des affaires privées. Le poison, arme contre-nature qui pervertit l'amour familial, sert en général à des fins de propagande pour délégitimer un souverain prétendument tyrannique.

La principale difficulté de l'entreprise tient dans la distinction entre public et privé pour la famille royale, à une époque où le lien politique s'exprime par l'amour réciproque du roi et de ses sujets, amour qui est pensé sur le modèle de celui qui unit idéalement un père à ses enfants. Dans ce contexte, les événements familiaux du lignage au pouvoir ont toujours une portée politique, quand le roi lui-même n'instrumentalise pas sa propre vie privée afin de montrer son exemplarité, comme le fit Charles V. Chacune de ces contributions essaie de faire la part du public et du privé, mais ce qui ressort des sources, c'est que la famille royale est avant tout perçue au prisme de la politique : les chroniqueurs se concentrent surtout sur les mariages et les successions, tandis que Louis XI n'hésite pas dans sa correspondance à qualifier de « cousins » des souverains sans lien de parenté avec lui, ou à couvrir de termes affectueux un père haï, une épouse tenue à distance du conseil, un fils héritier qu'il ne voit jamais et d'un oncle qu'il spolie. Ils donnent également une explication politique aux empoisonnements – à l'exclusion de toute autre explication, de type passionnel par exemple. Un théoricien politique comme Jean Juvénal des Ursins pointe le danger que fait courir l'inimitié des princes au royaume et plaide pour un pouvoir royal débarrassé de ces auxiliaires encombrants. Les faits semblent lui donner raison, car la proche parenté est loin d'être une assurance de fidélité : le duc de Bourgogne doit affermir la fidélité d'un

petit cousin désargenté comme Jean de Luxembourg par des faveurs qui l'intègrent à sa clientèle – à l'inverse, le déficit de légitimité du bâtard d'Orléans l'oblige à une fidélité indéfectible envers son lignage et envers la couronne, alors même qu'il a été élevé comme un prince et que le sang royal coule dans ses veines. Cela dit, la bâtardise des enfants princiers ne leur ferme pas complètement les portes du pouvoir, et Froissart souligne la légitimité qu'ils peuvent tirer de leurs propres vertus chevaleresques lors des crises de succession, ainsi Joao I<sup>er</sup> de Portugal. Quoi qu'il en soit, il est donc bien rare qu'apparaissent le sentiment privé et l'initiative individuelle, sauf exception, par exemple lors du refus de mariage d'une princesse rebelle (telle Jacqueline de Bavière et Marie fille de Dunois), ou lors de retrouvailles familiales émuës entre l'empereur et sa belle-famille en 1378. Ils ne sont perceptibles que lorsqu'ils sont dépouillés de tout enjeu politique et, dans ce contexte si rare, ils mettent alors volontiers en scène des femmes.

Boris BOVE

Miguel Ángel Ladero Quesada, avec la collaboration d'Aurora Ladero Galán, *Ejércitos y Armadas de los Reyes Católicos. Nápoles y el Rosellón (1494-1504)*, Madrid, Real Academia de la Historia, 2010, 861 p.

Cette nouvelle parution du professeur Ladero Quesada est, à la fois, une synthèse sur la politique intérieure et internationale des Rois catholiques ; une somme de tous les détails à connaître sur les efforts militaires, les événements et les hommes enrôlés dans les guerres du Roussillon et d'Italie jusqu'en 1504 ; une publication de documents d'archives, de listes de noms, d'effectifs, d'armement, de dépenses et de ressources, donnés dans le courant des chapitres ou en appendices, présentés à tous chercheurs et spécialistes de l'histoire militaire, sociale, et économique. C'est dire si ces 860 pages (y compris les sources et la bibliographie) sont utiles à connaître et à posséder, pour tout le monde universitaire.

La première partie est consacrée au rappel des événements se déroulant de la guerre de Grenade à 1504, année du décès de la reine Isabelle et de la victoire des Espagnols à Naples mettant fin à leur 2<sup>e</sup> guerre d'Italie. C'est la Castille, beaucoup plus que la Couronne d'Aragon, qui agit, finance, voyage, se bat, sur terre et sur mer, dans tous les événements analysés. Victorieux du royaume de Grenade en 1492, les Rois réorganisent leur gouvernement, leurs finances, leurs levées militaires, établissent de nouveaux rapports politiques et sociaux avec les nobles et les cités de Castille, intègrent peu à peu les convertis du judaïsme et de l'islam. L'Amérique est désormais découverte (Colón fait son quatrième voyage en 1502), et exploitée, la *Casa de la Contratación de las Indias* est établie à Séville en 1503. Le traité de Tordesillas de juin 1494 a partagé le monde à découvrir entre le Portugal et l'Espagne. Désormais, il est temps pour les Rois de repousser du Roussillon et de la Cerdagne les forces françaises occupant ces provinces relevant de la Couronne d'Aragon, depuis Louis XI ; et d'aider le roi Ferrante de Naples, cousin du roi Ferdinand d'Aragon, à lutter contre les revendications à ce trône des rois français, Charles VIII puis Louis XII (qui s'appuient sur le Milanais, tandis que les Aragonais sont établis en Sicile depuis 1282 et à Naples depuis 1443). Une suite de campagnes militaires, de traités, de batailles rangées (Fornoue le 6 juillet 1495, Ceriñola le 28 avril 1503), de sièges et d'entrées dans les villes, ponctue les deux guerres de Naples, 1494-1498, 1501-1504. Avant cette dernière, une expédition maritime contre les Turcs a porté la flotte espagnole jusqu'à

Corfou et Céphalonie, et dans les années 1504-1510, l'Espagne prend des ports sur la côte du Maghreb (Oran en 1509).

La deuxième partie, consacrée aux ressources militaires des Rois en Castille, spécialement dans la campagne du Roussillon, explique l'évolution de l'armée espagnole, passant de la traditionnelle cavalerie à l'armée moderne, au prix de plusieurs réformes, d'ordonnances royales, d'une réorganisation de toutes les ressources nécessaires à cet état de guerre dans les provinces catalanes. La Castille dispose de la cavalerie des gardes royales et la Santa Hermandad fondée en 1474, groupée en capitaineries (10 en 1492, 69 en 1504), alignant 5 000 cavaliers en 1504. Les vassaux royaux doivent leur service féodal à cheval et en armes, avec leurs propres troupes, soit un millier d'hommes d'armes et un millier de génétaires en 1502 ; comme le doivent également les ordres militaires, de Santiago, Calatrava, Alcántara. On distingue dans cette armée espagnole les hommes d'armes de la cavalerie lourde et les cavaliers *a la jinete*, d'armement léger, pour les algarades et les déplacements rapides en tout terrain. La grande innovation, dans l'infanterie très étoffée, est l'emploi de l'artillerie à feu individuelle, les espingardiers évoluant avec leur fusil (l'espingard) et côtoyant les fantassins arbalétriers et les piquiers « à la Suisse ». On peut facilement regrouper 18 000 fantassins, souvent beaucoup plus. Une réorganisation générale structure cette armée en « lances » (de trois à quatre hommes, quand la lance française et bourguignonne en compte de six à neuf dans ces années). L'artillerie lourde demande de grands efforts pour équiper ce monde en lombardes, coulevrines, ribaudequins, saquebuches... On développe les fonderies et les parcs d'artillerie de Medina del Campo puis surtout de Málaga.

Les Rois dirigent personnellement leur guerre du Roussillon, y déplacent leur cour, collaborent par lettres et entrevues avec le gouverneur Galcerán de Requesens, un Aragonais, et les capitaines généraux, Enrique Enríquez de Guzmán, Sancho de Castille, Diego de Rojas. Dès 1496, il faut consacrer à cette guerre 32 millions de maravedis, assurés par Fernán Núñez Coronel, ancien Rabi Mayr Melamed converti en 1492, et répartis par le Contador des Rois, Alonso de Quintanilla. Tous les noms de la noblesse espagnole figurent à la tête des capitaineries. En 1503, s'achève sous le gouvernement de Galcerán de Requesens l'édification de la forteresse de Salses, symbole de cette reconquête du Roussillon, superbe ensemble bâti pour la nouvelle artillerie, pouvant abriter 120 pièces, 90 fantassins, 200 gardes, 200 espingardiers, 110 arbalétriers, 400 piquiers.

La guerre de Naples (troisième partie) se déroule alors, les Rois demeurant chez eux, les expéditions étant confiées en Italie au grand capitaine Gonzalo Fernández de Córdoba. Pour les transports de troupes et de matériel, la guerre sur mer, et l'expédition de Corfou, une nouvelle flotte est équipée dans les ports espagnols, avec peut-être 148 vaisseaux, des naves, des galées, des caravelles, et des grosses caraques, des marins basques, cantabres et andalous, et leurs responsables García de Cotes, Juan de Arbolancha, Tristán de Leguiçamon. Les documents de la *Contaduría Mayor de Cuentas* (CMC) de l'Archivo General de Simancas sont des sources remarquables pour connaître les instructions, les levées, les soldes, l'organisation de chaque bateau, les hommes enrôlés sous contrat, leurs noms, leur provenance. Le trésorier payeur général est Alonso de Morales et avec lui opèrent Juan de la Torre, Mosén Luis Peixó, Francisco Sánchez, Joan Pujol. En 1504, ce dernier a payé 48 735 532 maravedis pour la flotte de Naples et les troupes soldées. Le bilan général des dépenses de guerre peut être en 1504 de 1 320 351 115 maravedis en Roussillon, 759 000 000 maravedis en Italie. La Castille intervient dans ces dépenses pour 85 %, assumés par l'ordinaire et l'extraordinaire (les impositions bien sûr, les parts de dime de l'Église, l'Inquisition et les saisies des biens des Juifs, les prêts engagés par toutes les fortunes de la Couronne).

Des listes très nombreuses et très savantes, des tableaux, des cartes rendent très maniable cette grosse œuvre, pour laquelle il est permis de répéter qu'elle donne tous les renseignements attendus pour l'histoire militaire et politique.

Béatrice LEROY

Denys Barau, *La Cause des Grecs. Une histoire du mouvement philhellène (1821-1829)*, Paris, Honoré Champion, 2009, 775 p.

La vague de sympathie et les manifestations de solidarité suscitées par les soulèvements grecs contre la présence ottomane sont considérées par les spécialistes du XIX<sup>e</sup> siècle européen comme un moment essentiel, tant d'un point de vue politique que culturel, de l'histoire continentale au lendemain du congrès de Vienne. Il nous manquait cependant un travail d'ampleur nous permettant de l'appréhender dans toute sa complexité. C'est maintenant chose faite grâce au bel ouvrage de Denys Barau, version remaniée d'une thèse de sciences politiques soutenue sous la direction de Pierre Rosanvallon.

Cette étude très complète s'inscrit dans une démarche en plein essor, celle d'une histoire « connectée » mettant en relief les liens s'établissant entre le politique et le culturel. Elle s'intéresse aussi à un mouvement placé en « position inaugurale » d'une posture qui traverse deux siècles d'histoire contemporaine : celle de l'engagement pour une cause étrangère. En définissant le philhellénisme comme un « mouvement » – un entrelacs d'organisations ou de groupements portant des actions collectives –, l'auteur choisit consciemment un terme anachronique dans ces années 1820. Ce choix lui permet cependant de mettre en relief les multiples jeux d'échelle entre ce qui relève du politique ou du culturel, de l'organisation ou de l'initiative individuelle.

Pour que la mobilisation ait lieu, il a d'abord fallu que se constituent des centres d'initiatives, des comités très organisés et élitistes, de « personnalités distinguées », dans lesquels se réunissaient des membres de l'aristocratie, du monde des affaires, des universitaires, des artistes. La première tâche qui leur incombait était l'organisation de souscriptions dont on publiait une liste qui, contrairement à ce qui se passait pour l'organisation du centre directeur, permettait aux plus petits donateurs de côtoyer les plus illustres de leurs contemporains. Les dames du monde, exclues des comités, participaient au mouvement en organisant les quêtes. La mobilisation pouvait aussi prendre des formes très différentes : représentation de pièces de théâtres, de vaudevilles, d'opéras (*Le Siège de Corinthe* de Rossini en 1826), de nombreux livres, une récolte, dans la plus pure tradition romantique, de chants « traditionnels » (Claude Fauriel) ; mais aussi des bals, des objets de la vie quotidienne, une importante iconographie, etc. Posséder un de ces objets, réserver un accueil triomphal à un de ces spectacles, acheter un de ces livres prenait alors valeur d'engagement. Comme le note justement Denys Barau, l'accumulation de ces formes très diverses d'adhésion devient elle-même une figure de l'imprégnation : « comme si circuler de forme en forme, d'un lieu à l'autre, avait une vertu probatoire ». Le philhellénisme se conçoit alors comme un appel à l'opinion publique, ce qui le situe sur le champ politique et le place, de ce point de vue également, en « position inaugurale ».

L'engagement philhellène cherchait également sa légitimité dans une certaine unanimité. De ce point de vue, le comité de Paris, où Chateaubriand et Fitz-James retrouvaient Lafitte et Sébastiani, fut remarquable, alors que l'Angleterre ne connut jamais de philhellénisme tory. Cette unanimité ne fut pourtant jamais totale, non

seulement parce que l'indifférence touchait nombre de contemporains, mais aussi parce que le mouvement suscitait un réel malaise parmi les ultras, partagés entre ceux qui condamnaient, à la manière de Metternich, une insurrection remettant en cause les équilibres du congrès de Vienne (Achille de Jouffroy) et ceux qui, à l'image de Bonald, la légitimaient et la rendaient compatible avec le plus strict loyalisme monarchique.

Quantifier cette mobilisation n'est pas chose facile. Les listes de souscripteurs permettent cependant d'avoir une idée plus précise de ce que furent ces philhellènes. Denys Barau propose, avec toutes les précautions nécessaires, quelques données qui permettent de constater que le mouvement a affecté toutes les composantes de la société, même si certaines catégories sont surreprésentées (les demi-soldes par exemple) et d'autres très sous-représentées (les agriculteurs).

« Être philhellène » pouvait prendre différentes formes, du simple don jusqu'au départ pour la Grèce, opérant une distribution des rôles entre les différents acteurs. Cette distinction, Denys Barau la reprend en s'intéressant à deux catégories de philhellènes : ceux de l'arrière et ceux du front. Les premiers voulaient toujours marquer leur engagement par un certain renoncement, ne serait-ce que d'une somme d'argent. Ils se différenciaient pourtant des seconds sur un point essentiel : cet engagement n'induisait pas une transformation significative de leur existence. Au contraire, elle tendait à s'inscrire dans une pratique routinière. L'étude des « philhellènes du front » permet à l'auteur de proposer une riche réflexion sur les dialectiques de l'expérience individuelle et de l'action collective dans un engagement politique extrême. Individuel, le choix était dicté par des motivations différentes : habitude et goût de la guerre, espoir de voir dans la Grèce nouvelle une préfiguration de l'Europe de demain, désir de fuir des sociétés dans lesquelles on ne se retrouve pas, volonté de combattre pour la « civilisation » contre la « barbarie », etc. Mais cet engagement prenait rapidement des formes organisées. Les longues attentes dans le port de départ, Marseille le plus souvent, et les conditions de la traversée supposaient en effet des formes d'auto-organisation, ce qui inquiétait vivement les autorités, facilement enclines à voir dans tout regroupement l'embryon d'une société secrète. Les philhellènes du front qui nous ont laissé des témoignages de leur expérience se mettent toujours en scène dans une posture qui relève plus de celle du témoin que de l'acteur, entre voyage philosophique et récit romantique. Cette volonté d'effacement se heurte pourtant rapidement à deux écueils majeurs. Le premier est la conséquence des déceptions qui naissent de la dichotomie entre la Grèce dont on rêvait et celle que l'on découvre. La lutte de factions, l'absence d'armée organisée et la toute-puissance des bandes d'irréguliers, la sauvagerie des combats, les massacres massifs – qui ne sont pas le fait des seuls Ottomans – sont autant d'éléments qui, pour certains, ont favorisé une remise en question de la cause qu'ils venaient défendre. L'expérience d'un affrontement meurtrier oblige elle aussi les narrateurs à sortir de leur situation de témoin pour mettre en avant une expérience personnelle : celle des actes accomplis ou des sensations éprouvées.

Le rejet ou l'acceptation d'une altérité grecque que l'on ne comprend pas, l'espoir d'imposer une organisation militaire copiée du modèle européen ou le désir, très rare, de s'intégrer dans les groupes de combattants, l'engagement ou la prise de distance vis-vis des oppositions entre les différentes factions, les souffrances et les peurs sont autant d'éléments qui favorisent une dispersion des expériences et des regards. Dispersion que l'on retrouve dans les conditions du retour des survivants : 30 % des philhellènes sont morts en Grèce, souvent sans gloire, les deux tiers des décès étant causés par la maladie et les privations. L'expérience des philhellènes du front fut, pour la grande majorité d'entre eux, une expérience malheureuse, alors que

le mouvement dans son ensemble apparaît comme un succès. Cette contradiction se manifeste dans la construction de sa mémoire qui s'incarne davantage dans certaines figures charismatiques – celle de Byron en premier lieu – ou dans des œuvres (Delacroix, Hugo, etc.) que dans le monument construit à Nauplie et inauguré en juillet 1841 « à la mémoire des philhellènes morts pour l'indépendance ».

Le travail de Denys Barau nous offre non seulement une vision d'ensemble, précise et nuancée du philhellénisme, mais il participe aussi de façon très convaincante à la réflexion sur des questions aussi importantes que les formes de la sociabilité, la dialectique de l'expérience individuelle et de l'action collective, les enjeux d'une construction mémorielle ou les multiples relations tissées entre le politique et le culturel. Pour toutes ces raisons, sa publication mérite d'être saluée comme celle d'un ouvrage important.

Philippe DARRIULAT

Matthieu Brejon de Lavergnée, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIX<sup>e</sup> siècle. Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Éditions du Cerf, Coll. « Histoire religieuse de la France », 2008, IV-713 p.

Dans cette version de sa très belle thèse adaptée pour l'édition, l'auteur revisite la sociologie des hommes d'œuvres catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle et celle de leurs pratiques d'une charité « qui remplit aussi une fonction sociale » (p. 340). Pour ce faire, il est parti de l'exemple, bien documenté par l'abondance de ses archives, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, créée en 1833, et qu'il suit jusqu'en 1872, voire, pour les trajectoires de certains de ses membres, jusqu'à la veille de la Grande Guerre. Cette période de la monarchie de Juillet au lendemain de la Commune correspond au développement de l'œuvre, qui occupe une place de premier ordre à la fin du Second Empire, en secourant 10 % des indigents de la capitale. L'ouvrage de M. Brejon s'inscrit aussi dans la dynamique de l'historiographie relative à cette Société, dont la biographie consacrée par Gérard Cholvy à Frédéric Ozanam (Fayard, 2003) est l'un des jalons récents, mais aussi dans celle sur l'histoire religieuse de la capitale, à l'image des travaux du directeur de recherche et préfacier, Jacques-Olivier Boudon. Ce livre, cependant, porte moins sur l'histoire de l'œuvre elle-même que sur celle de ses adhérents. L'analyse se fonde sur un corpus de 809 confrères, membres du conseil de Paris – comprenant de droit les présidents et vice-présidents des conférences paroissiales –, et du conseil général – suspendu en 1861 –, ainsi que les 7 fondateurs de la Société et les 18 membres des premières commissions. Il s'agit d'un ensemble très largement parisien, mais le cas de Paris n'est-il pas emblématique par l'importance de la question sociale qui s'y révèle au cours du siècle ? Cent vingt-quatre conférences, comptant quelque 2 000 confrères, sont agrégées dans la capitale jusqu'en 1872, tandis que leurs recettes représentent 15 % du total de celles de toute la France. La prosopographie s'accompagne d'une réflexion sur la sociabilité des confrères et sur leurs réseaux, familiaux, professionnels ou religieux.

L'ouvrage est bâti autour de quatre grandes parties. La première (« de la conférence de charité à la Société de Saint-Vincent-de-Paul ») se propose de revenir sur les origines, puis la croissance générale de l'œuvre en dépassant le débat mémoriel qui oppose, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les tenants de Frédéric Ozanam et ceux d'Emmanuel Bailly. Loin du « schème clérical qui associe un fondateur [...] à une œuvre », M. Brejon préfère s'intéresser au « groupe fondateur », au noyau

initial puis à son ouverture. Cela lui permet de reconstituer les réseaux personnels, ou « égocentrés », ayant permis de recruter plusieurs centaines de membres entre 1833 et 1835. Utilisant avec finesse les outils de la sociologie historique, il en tire un graphique éclairant (p. 86) qui met en avant des « sergents recruteurs ». Le développement de la Société s'appuie ultérieurement sur deux modèles, la paroisse et la mission, notamment, pour celle-ci, en banlieue. En même temps, le but de l'œuvre évolue, la charité ayant d'abord été conçue comme un moyen au service de l'édification morale et spirituelle de ses membres, avant d'apparaître progressivement comme une fin en soi. Une deuxième partie porte sur « l'organisation de la charité », c'est-à-dire sur les structures de la Société et leur évolution. L'œuvre, « c'est d'abord la conférence » (p. 218) : la plupart sont attachées à une paroisse, hormis quelques-unes qui le sont à des maisons d'éducation. Mais l'ampleur prise par la Société implique aussi la création d'un conseil directeur, scindé en 1839 en un conseil général et un conseil de Paris, « lieu d'émergence d'une conscience commune ». Si au moment de sa fondation, la Société présentait un caractère d'œuvre de jeunesse, elle devient un rassemblement d'hommes d'âge mûr et de notables avec le temps. La prosopographie des membres est au cœur de la troisième partie, « une élite en charité ». La Société de Saint-Vincent-de-Paul compte 20 % environ de nobles – soit une surreprésentation par rapport à leur place réelle dans la société française – et 60 % de bourgeois, ce qui signifie aussi que l'œuvre s'ouvre aux milieux modestes, quoique ces derniers sont en voie d'ascension sociale. Elle est un mouvement de laïcs, encadré et organisé par eux, le clergé n'y exerçant aucune responsabilité effective. La plupart des membres viennent de familles catholiques, comme l'attestent le choix des prénoms, le nombre d'enfants ou la part de prêtres et religieux(es) parmi les proches, quoique la génération des pères des adhérents qui a connu la révolution est plus détachée. Ceux qui ont fait des études supérieures (70 %) étaient surtout inscrits en droit, et beaucoup ont embrassé une carrière au service de l'État (près d'un tiers), dans les professions libérales (20 %, des avocats et quelques médecins) ou économiques. On mesure aussi les réseaux matrimoniaux, la sociabilité des membres. Cette étude montre que, loin de l'image traditionnelle de l'aristocrate légitimiste et ultramontain, l'homme d'œuvres catholique appartient plus souvent à une bourgeoisie acquise à une certaine modernité. La dernière partie de l'ouvrage peut alors le suivre « sur le terrain charitable ». Si la Société a été à ses débuts liée à des membres venant de la Congrégation, elle est aussi marquée par le mennaisianisme, ce qui a pu créer quelques tensions avec l'archevêché de Paris à la fin des années 1830. En tout cas, la culture politique des membres est orientée à droite, avec un panel assez large dans lequel, il est vrai, le légitimisme constitue un noyau dur. Quant aux pratiques du don, elles font l'objet d'une réflexion à la fois historique, théologique, anthropologique et ethnologique. « Faire la charité » implique en effet l'espoir d'un « retour » de celui qui reçoit, en l'occurrence d'ordre moral et spirituel. Aussi les confrères choisissent-ils les pauvres « intéressants », susceptibles d'entendre le message religieux allant avec la pratique du don. L'auteur montre la dimension « antimoderne » de la charité telle qu'elle est conçue par la Société, en référence à Dieu, à l'inverse de la philanthropie, qui le fait au nom de l'Homme. Toutefois, si les deux s'opposent au sujet de l'esprit qui prévaut à leur engagement, elles se rejoignent dans leurs pratiques.

Faudrait-il souhaiter, dans ce travail très solide, une articulation plus étroite encore de la présentation de la Société avec l'ensemble du catholicisme social, dont le sous-titre de l'ouvrage précise qu'il en est un « fleuron » ? Des pistes sont déjà esquissées, qui pourraient être approfondies. De même, il serait sans doute possible d'affiner l'étude des relations de l'œuvre avec les différents régimes

politiques, en présentant, par exemple, le détail de la circulaire Persigny, au demeurant souvent citée mais pas étudiée, qui supprime le conseil général de la Société en 1861. Il s'agit seulement de nuance et d'équilibre qui ne remettent pas en cause la qualité d'ensemble de ce travail. L'ouvrage est agréablement écrit, dans un style vivant et personnel qui donne du relief au texte et rend la lecture passionnante. Il comprend aussi de nombreux croquis, graphiques et cartes, de grande qualité, synthétisant utilement et clairement les phénomènes étudiés. Par leur finesse, leur pertinence et leur abondance, les analyses témoignent d'une profonde compréhension du sujet. Au final, il s'agit d'un très beau travail, à la rencontre de l'histoire religieuse, sociale et urbaine, mais aussi de l'histoire de la pauvreté et de Paris, qui apporte beaucoup à la compréhension du laïcat catholique de la France du XIX<sup>e</sup> siècle.

Xavier BONIFACE

Arnaud-Dominique Houte, *Le Métier de gendarme au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, Coll. « Histoire », 2010, 319 p.

Sans doute appartenait-il à Arnaud-Dominique Houte de clore la première grande phase du chantier de recherches ouvert sur la gendarmerie, chantier dont il avait fait entrevoir les promesses au sein d'une monographie modèle (*Gendarmes et gendarmerie dans le département du Nord, 1814-1852*, Phénix, 2000). Depuis, dix ans ont passé, et de la publication de la maîtrise à celle du doctorat (Paris-IV-Sorbonne, 2006), le cadre départemental est devenu national, tandis que la gendarmerie passait sur le devant de la scène historiographique, grâce aux initiatives répétées de J.-N. Luc que relayaient les avancées de l'histoire de la violence comme de celle des agents de l'État. Assurément, cette dynamique collective a porté l'auteur jusqu'à l'ampleur thématique et l'acuité historiographique atteintes dans le présent livre. D'ailleurs, l'œil attentif des spécialistes de l'histoire du maintien de l'ordre reconnaîtra en bien des passages la teneur de communications livrées en avant-garde, au fil de la parution d'actes de colloque ; réintégrés dans la charpente commune, ces éléments prennent cependant toute leur dimension.

C'est en effet le métier de gendarme qui est restitué dans sa globalité, soit une composante emblématique des *Métiers de police* (J.-M. Berlière, C. Denys, D. Kalifa, V. Milliot, (dir.), PUR, 2009), avec le caractère systématique que seule une thèse autorise. De fait, ce n'est qu'en prenant en compte tous les aspects du métier, dans sa diversité régionale et son élasticité fonctionnelle, mais d'abord et avant tout dans ses routines, que se dessinent les changements profonds de ce corps ; or, ce n'est qu'au fil de cette évolution que la fonction de gendarme s'est constituée en métier. On cherchera donc en vain dans l'organigramme de la gendarmerie, dans l'énoncé de ses missions ou dans la courbe de ses effectifs cette transformation séculaire : c'est par l'observation des pratiques, au cœur des procès-verbaux et jusque dans leurs aveux en creux, que s'apprécie cette professionnalisation, bien au-delà du cadre réglementaire auquel s'est longtemps bornée la connaissance de l'arme.

Décrire ce que font réellement les gendarmes et comment ils le font ne prend tout son sens que si l'on sait qui ils sont : c'est donc leur profil social que brosse Arnaud-Dominique Houte, avec l'autorité que lui confère un corpus de 3 353 hommes, en service soit en 1857, soit en 1889. Pour autant, l'auteur ne cède nullement au fétichisme

du chiffre : les contours statistiques de ce portrait de groupe sont estompés au profit du choix stylistique d'un ton de la proximité. D'anecdotes exemplaires en épisodes révélateurs, Arnaud-Dominique Houte excelle dans l'art d'évoquer l'environnement quotidien des gendarmes, saisis dans la poussière des chemins, dans l'univers relationnel des bourgs, voire dans l'intimité des casernes, comme y incite la porosité entre les vies privée et professionnelle, entre les temps du service et des loisirs. Il est vrai qu'une belle collecte d'archives sous-tend ce travail, dont la version publiée remplace pudiquement l'énumération des cotes par un éclairant guide de travail, propre à attirer l'attention sur les sources de la Gendarmerie nationale entreposées au Blanc, mais désormais inventoriées et intégrées au service historique de la Défense, à l'exemple des registres de correspondance des compagnies de la Belle Époque.

La réussite du livre tient aussi à la maîtrise avec laquelle ont été surmontés les deux écueils dont il était susceptible. D'une part, la dilution du lien problématique en une juxtaposition entre l'histoire de la gendarmerie et celle des gendarmes : or, c'est précisément leur articulation qui anime la démonstration d'ensemble, autour d'une analyse serrée du modèle disciplinaire que recèle l'institution et la manière dont ses membres investissent ces contraintes. D'autre part, la disjonction des temporalités menaçait cette étude tout à la fois sociale, culturelle et politique : le plan adopté déjoue la contradiction en conciliant le rythme court et saccadé de la vie politique, scindé en deux temps (1830-1880 ; 1880-1914), avec le respect de la durée institutionnelle, celle de la maturation d'un modèle professionnel, qui fait l'objet d'une partie centrale à tous points de vue. On regrettera seulement, dans l'intitulé de la première partie, l'usage du terme de *prétorien* pour désigner la posture distante et intimidante que tendait alors à endosser la gendarmerie. Certes, il s'agit avant tout de souligner l'impasse d'une telle voie, mais ce qualificatif sonore est de nature à conforter le lecteur pressé dans les clichés républicains forgés à l'ombre de décembre 1851. Éclatée en trois mille brigades de cinq-six hommes et non pas encasernée en formations imposantes, la gendarmerie n'a rien d'une armée de *pronunciamentos*. Le glissement du prétorien au gendarme *républicain*, c'est-à-dire en retrait de la politique dans la limite de l'obéissance indiscutée aux autorités et aux lois de la République, relève d'un basculement interne des valeurs : le service du public a pris le pas sur l'esprit de corps. La vraie mutation décrite entre la première et la troisième partie tient moins à la relation au pouvoir politique qu'à la place du gendarme dans l'échelle sociale : un développement suggestif est ainsi consacré à l'idéal inaccessible de la petite notabilité que poursuivent les gendarmes du premier XIX<sup>e</sup> siècle, avant que leurs successeurs ne se résignent à la banalisation qu'entraîne le nivellement de leurs revenus et des exigences de recrutement. Sous la Troisième République, la présence des fonctionnaires s'est généralisée dans les campagnes ; le gendarme n'y est plus le seul représentant de l'État-nation. Il n'en demeure pas moins l'un de ses relais obligés, fort d'une proximité mieux acceptée par les administrés et encouragé en ce sens par les responsabilités que les réformes militaires lui délèguent à partir de 1872.

Le pari d'une étude globale a donc été tenu, sans pour autant que le travail ne se fige dans l'encyclopédisme. D'ailleurs, si le livre recèle la masse de données d'un instructif dictionnaire de la gendarmerie, passant en revue tous ses aspects, des arrestations jusqu'au zèle de ses membres – sans passer cependant par ses officiers –, il reste à se l'approprier, tant est préjudiciable l'absence d'index. De même, son envergure panoramique est irrémédiablement altérée par l'absence de cartes, absence qu'expliquent certes des paramètres techniques, mais qui sanctionne également des dépouillements sur le mode de l'échantillon. Faute de commentaires, les 15 images qui ornent l'encart central ne compensent pas ces lacunes. Ces

dernières coûtent en définitive à l'ouvrage l'utilité immédiate de l'instrument de travail qu'il aurait pu être, mais il y a lieu de s'en réjouir : *Le Métier de gendarme* est un sujet à part entière et non un simple auxiliaire de l'histoire sociale et politique du XIX<sup>e</sup> siècle.

Aurélien LIGNEREUX

*Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Marc Bergère et Jean Le Bihan (dir.), Chêne-Bourg, Georg éditeur, « L'Équinoxe. Collection de sciences humaines », 2009, 299 p.

Qu'est-ce qui doit assurer l'opportunité et l'intérêt d'un recueil de contributions, en l'occurrence ce volume consacré aux cycles épuratoires ? Le vieillissement du précédent ouvrage de référence ? Il est vrai que les avancées opérées en la matière appellent à dépasser les acquis du collectif *Les Épurations administratives, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles* (Droz, 1977). Le champ de compétences de ses coordinateurs ? Il est certain que l'expertise de Marc Bergère, qui a fait ses armes sur la Libération dans le Maine-et-Loire et qui a dirigé un travail pionnier sur l'épuration économique, s'accorde au mieux avec celle du dix-neuviémiste Jean Le Bihan, initiateur de la catégorie des fonctionnaires intermédiaires, dans la perspective de la nouvelle histoire sociale des agents de l'État. La diversité des points de vue rendue possible par la réunion des contributions ? De fait, on ne peut que se réjouir des éclairages offerts sur la France des années 1789-1981, depuis ses conseillers d'État et ses préfets jusqu'aux simples gendarmes et employés de mairie. Tout en faisant bien ressortir la spécificité des contextes nationaux (l'Allemagne de Weimar, puis des zones d'occupation) ou régionaux (la Toscane) et des problématiques qu'imposent la dénazification ou la République de Salò, les contributions de Valeria Galimi et de Marie-Bénédicte Vincent conjurent la tentation de faire des épurations un produit dérivé de l'exception française et de ses convulsions politiques.

Tout cela contribue sans nul doute à la qualité du recueil, mais sa légitimité tient peut-être surtout au constat d'échec que l'on est tenté de tirer de la synthèse proposée en présentation. S'efforçant d'ordonner en un texte dense redoublé par de copieuses notes les données d'une bibliographie éclatée, ce bilan peine en effet à mesurer l'intensité respective des vagues épuratoires tant se dresse l'écueil de l'hétérogénéité non seulement des sources et des méthodes, mais encore des définitions et des temporalités ; de là l'incompréhension des opinions et l'inquiétude des personnels, puis les incertitudes des historiens. Dès lors, c'est à un changement de paradigme qu'appellent les coauteurs en incitant à rompre avec des approches calquées sur le rythme saccadé des crises, focalisées sur la densité factuelle et fascinées par la dramatisation des alternatives ; la postface de Marc-Olivier Baruch souligne du reste, au vu de la constante interaction entre les sphères politique et administrative, que les épurations ne sont que des temps d'accélération et d'exhibition de la politisation des administrations.

L'évidence de la continuité de l'État et des forces d'inertie plaide pour un horizon élargi, horizon sur lequel pourrait ouvrir la notion de *transition politique*. Éprouvée par les politistes et les juristes depuis une vingtaine d'années au fil de l'actualité, elle peut s'avérer féconde en histoire, comme en témoigne l'idée d'une transition républicaine, pour peu que ses praticiens l'affranchissent de toute visée modélisatrice.

Les coordinateurs la conçoivent ainsi, misant sur l'intérêt qu'il y aurait à interroger la gamme graduée des sanctions, à investir le chantier des réintégrations et à jouer sur les échelles temporelles. C'est plutôt par manque de dirigisme que pêche cette introduction : sans aller jusqu'à imposer quelque protocole de recherche, certaines clarifications terminologiques auraient été souhaitables, comme le signale l'usage concurrent de contre-épuración et de désépuración.

La variété des contributions, y compris dans leur volume, suffirait cependant à ruiner toute ambition programmatique trop rigide : toutes ont cependant pour point commun de délaisser la notion de transition politique... Juriste et sociologue, Alain Bancaud met davantage en évidence un chassé-croisé en ce qui concerne le Conseil d'État, dont les exclus d'un jour sont généralement réintégrés à l'épuration suivante. L'approche panoramique de la gendarmerie de 1791 à 1939 permet à Arnaud-Dominique Houte de suivre son prudent apprentissage de la neutralité, tout en se gardant des pièges de la linéarité avec la relance de purges internes à l'heure de l'anticommunisme. L'angle peut se resserrer avec acuité sur le personnel des communes de la couronne parisienne pour les années 1880-1950 (Emmanuel Bellanger), mais cette plongée dans la banlieue rouge prouve qu'à l'exception de Saint-Denis, marquée par son expérience doriotiste, l'épuration n'est pas une fatalité, tant jouent d'efficaces contrepoids tels que les acquis statutaires, la légitimité professionnelle, le légalisme des maires, l'apolitisme d'une majorité des agents et le pragmatisme des autorités préfectorales. Le plus surprenant des articles reste celui dédié à Jessaint, « l'inépurable » préfet de la Marne de 1800 à 1838. À ce titre, il constitue un hapax dont Pierre Karila-Cohen s'efforce de rendre compte, non pas seulement sur le mode de l'exception venant confirmer la règle – il suffirait alors de ne pas se compromettre –, mais encore en replaçant sa non-carrière dans l'évolution de la fonction : c'est en demeurant l'homme de son département et de ses notables dont il recherche la cohésion, là où ses collègues s'alignent sur le rythme des enjeux nationaux, que Jessaint, administrateur d'un autre âge, se perpétue à Châlons.

Une place à part doit être accordée au précieux essai historiographique que brosse Serge Bianchi sur les quatre recompositions administratives majeures de la décennie révolutionnaire : il livre ainsi les éléments de compréhension du débat opposant deux lectures : l'une soulignant l'intensité de l'expérience démocratique ; l'autre retenant surtout l'affirmation d'une caste de professionnels prêts à tous les ralliements. Parce que l'analyse se clôt sur 1800 tandis que l'introduction générale ne s'ouvre qu'en 1815, il y a lieu de déplorer l'angle mort napoléonien, qui laisse dans l'ombre des aspects certes bien connus (l'épuration des juges en 1807 ou celle des préfets en 1813, la relève des générations autour de 1808), mais aussi des épisodes identifiés plus récemment comme l'apparition de demi-soldes consécutive aux paix de Lunéville et d'Amiens ou encore le renouvellement des personnels administratifs dans les départements annexés.

Aurélien LIGNEREUX

André Loez, *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, Coll. « Folio histoire », 2010, 690 p.

Revendiquant ouvertement ses choix d'histoire sociale de la Grande Guerre face à une histoire dite « culturelle », André Loez, animateur du CRID (Centre de recherche international et de débats) et chercheur déjà remarqué, livre ici une synthèse importante pour le débat historiographique.

La question ne tient plus dans la vieille et fausse dichotomie entre « contrainte » et « consentement » dont les termes ont été trop souvent opposés alors que nous sommes un certain nombre à avoir montré qu'ils étaient complémentaires, mais bien dans l'approche sociologique des mutins de 1917. Un mouvement d'une telle ampleur – les travaux de Denis Rolland ont récemment montré que Guy Pedroncini les avait largement minorés il y a quarante ans – ne vient pas par hasard et spontanément. Il faut qu'il y ait auparavant des montées de souffrances et de lassitude de la guerre. André Loez inscrit donc sa démarche dans le temps qui va de la fin de 1914 – où s'installent le front fixe et les tranchées – à la fin de 1917. Ce temps consacre des refus de la guerre, d'abord individualisés dans des stratégies d'évitement, puis collectivisés dans des refus d'obéissance plus nombreux et plus précoces que certains ont bien voulu le dire. En juin 1916, des refus de monter au front sont attestés dans le secteur de Verdun. Mais si l'épreuve de la guerre peut susciter bien des réactions de refus, le passage à l'acte collectif constitue un seuil important dans la démarche, qu'il n'est pas aisé de franchir, dans la mesure où les structures militaires et le sentiment d'obéissance largement intériorisé laissent peu de place à la manifestation du mécontentement.

Fin connaisseur du vocabulaire des tranchées, André Loez suit les soldats dans leur prise de parole consécutive au refus de la guerre. Il montre, au passage, que certaines formes de revendications politiques conscientisées et assumées existent çà et là. Le vocabulaire de l'extrême gauche politique fait, selon lui, une « spectaculaire réapparition ». La comparaison que l'auteur avance avec les pratiques de luttes sociales venues du monde du travail est assez convaincante, même si au passage, cela réhabilite – en toute petite partie, il est vrai – la vieille lecture du commandement voyant dans les mutineries l'œuvre de « meneurs » politisés. Le propos est généralement nuancé et l'auteur identifie bien un moment de rupture qui est celui du passage du soldat-citoyen à celui de citoyen-soldat. Les ambiguïtés des mutins eux-mêmes, de la hiérarchie également, sont bien soulignées et analysées. Les travaux de Louis Panel sur le rôle de la prévôté auraient pu être davantage exploités.

Pour étayer sa démonstration, André Loez a mis en œuvre des sources de première main (archives militaires du SHD) ainsi que de nombreux récits et témoignages et des travaux d'historiens. Le travail est sérieux et documenté, et les apports au débat sur les comportements des soldats au feu durant la Grande Guerre sont importants et intellectuellement stimulants. Il reste certes des points à éclaircir encore, notamment sur la dynamique du mouvement qui passe des unités primaires (sections, compagnies) où l'extériorisation du mécontentement aurait eu d'autres formes prises en charge par la hiérarchie de contact, aux régiments et grandes unités. Tel qu'il est, l'ouvrage stimule la réflexion sur les comportements du « monde du feu » durant la Grande Guerre.

François COCHET

*Le Maurrassisme et la culture. L'Action française. Culture, société, politique, III*, Olivier Dard, Michel Leymarie, Neil McWilliam (éds.), Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010, 367 p.

Les premières études sur les intellectuels français ont accordé peu d'importance, sinon en creux, à Charles Maurras. Peut-être était-il difficile de l'admettre dans ce groupe en raison de ses positions politiques, peut-être était-il difficile d'admettre que

son rôle ait pu être aussi fort à certaines époques... Pourtant, l'homme et son mouvement ont exercé, de la Première à la Seconde Guerre mondiale surtout, un magistère incontestable, parfois même hégémonique, sur le monde intellectuel français. Depuis quelques années, les historiens prennent mieux la mesure de cette influence de l'Action française et de son maître, non seulement sur le terrain politique, déjà bien étudié, mais aussi sur les terrains culturel, intellectuel et artistique.

Ce volume collectif apporte une contribution à ce renouvellement de l'histoire de l'Action française. Comme souvent dans ce genre d'ouvrage, les contributions sont diverses et inégales. La notion de culture, polysémique, n'aide pas toujours à fixer une colonne vertébrale forte, et l'écart semble parfois grand, entre les chroniques gastronomiques du quotidien *L'Action française* (P. Ferguson) et la lutte menée contre Kant et la philosophie allemande (M. Hanna).

Pour rendre compte de manière synthétique de ce livre, on peut toutefois tenter un regroupement des textes qui le composent en fonction de leur approche. L'approche biographique d'une part. Une série de portraits dessine une galerie significative d'intellectuels-relais, de Jacques Bainville (C. Dickès) à Louis Dimier (M. Passini), de Thierry Maulnier (L. Morel) à Henri Massis (O. Dard) en passant par Louis Reynaud (M. Grunewald), qui, tous, ne restent pas fidèles à Maurras, mais qui se définissent toujours par rapport à lui, dans une relation parfois difficile : L. Joly utilise ainsi l'expression « maurrassien indépendant » en parlant de Jean Rivain. L'hommage de 1937, qu'étudie M. Leymarie, illustre bien l'ampleur de ces soutiens, tout en montrant aussi que certains milieux se montrent plus imperméables que d'autres à ses séductions. Un ou deux articles s'attachent du reste aux résistances, Bergson et Blondel (M. Sutton), mais aussi Gide (J.-M. Wittmann).

L'approche thématique d'autre part. Quelques articles approfondissent la pensée maurrassienne sous des angles particuliers : la notion de race (C. Reynaud Paligot), le classicisme (G. DeLeonibus), l'antiféminisme (N. McWilliam), le nationalisme intégral confronté à la défaite de 1940 (B. Vergez-Chaignon).

Au final, le livre laisse un peu sur sa faim dans la mesure où les contributions se concentrent sur des acteurs du jeu culturel classiquement proches du champ politique : essayistes, historiens, journalistes. Qu'en est-il de la musique, évoquée brièvement par un article sur Debussy (Jane Fulcher), de la littérature ou encore de l'art pictural ? Il y aurait peut-être eu là matière à élargir la focale et à rendre compte de territoires moins connus.

Reste qu'au terme de cette pérégrination, un constat s'impose : alors même que le poids politique du mouvement est diminué par la condamnation papale de décembre 1926, le rayonnement intellectuel de Charles Maurras n'en semble pas affecté et il se maintient tout au long des années trente, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et même au-delà d'une certaine manière.

Alain CLAVIEN

*Entre la vieille Europe et la seule France. Charles Maurras, la politique extérieure et la défense nationale*, Georges-Henri Soutou et Martin Motte (dir.), Paris, Economica, 2010, 432 p.

Alors que l'étude de l'Action française et du maurrassisme sur le plan intérieur bénéficie aujourd'hui d'un regain d'intérêt, la pensée de Charles Maurras dans le domaine international et sur les questions de défense demeure largement méconnue, soulignent d'emblée Georges-Henri Soutou et Martin Motte dans l'ouvrage collectif

qu'ils ont dirigé et dont le titre est particulièrement heureux. Les analyses du doctrinaire de l'Action française en la matière sont en effet, le plus souvent, négligées. Seules rares exceptions : les pages que Pierre Boutang leur consacre dans *Maurras, la destinée et l'œuvre* (Plon, 1984) ou bien la notice que René Rémond choisit de faire sur *Kiel et Tanger* dans le *Dictionnaire des œuvres politiques* (PUF, 1989). L'ouvrage, pourtant, suscita l'intérêt des contemporains et fut pris au sérieux, même par ses adversaires ; ainsi, par Marcel Sembat dans son *Faites un roi, sinon faites la Paix* de 1913. Et il ne manqua pas d'avoir une influence sur la politique française au XX<sup>e</sup> siècle (G.-H. Soutou).

La thèse principale de *Kiel et Tanger* est connue : selon Maurras, qui s'attache à l'étude de la période comprise entre juin 1895 (l'ébauche, lors de l'inauguration du canal de Kiel, d'une coalition franco-germano-russe) et 1905 (la crise consécutive au « coup de Tanger » et la démission de Delcassé), « la politique extérieure est interdite à notre État républicain ». Celui-ci, oublieux de la Revanche depuis les années 1880 et, de fait, à la remorque de l'Angleterre qui l'instrumentaliserait, serait incapable de coordonner politiques extérieure et militaire et d'avoir une politique navale ; la République ne saurait défendre le pays ; seule une monarchie héréditaire en serait capable. La cause première de l'affaiblissement de la France découlerait de l'affaire Dreyfus ; la Grande Guerre n'aurait fait que confirmer les thèses énoncées plus de vingt ans plus tôt.

*Kiel et Tanger* est un « petit traité en 1905, livre de moyenne grandeur en 1910, gros tome en 1913 », selon les termes mêmes employés par le doctrinaire de l'Action française ; celui-ci, procédant par ajouts de compléments, d'appendices et par un « examen de l'édition définitive », ne cesse de reprendre les analyses de ses textes antérieurs qu'il juge confortées par les événements des dernières années. Martin Motte étudie avec une grande précision les divers textes : de la première édition de 1910, de celle de 1913 – centrée sur la seconde crise marocaine – et de celle de 1914, enfin, de l'édition définitive de 1921 ; il montre de la sorte, au-delà du ressassement propre à la manière de Maurras, les apports des strates successives.

Georges-Henri Soutou, soulignant combien l'Europe, et l'Allemagne en particulier étaient présentes dans la pensée de Maurras, montre que si la continuité de ce dernier – pour ne pas dire son fixisme – est avérée pour tout ce qui a trait à la philosophie politique, il évolue en revanche en ce qui concerne les relations internationales. Plusieurs moments doivent être ici distingués : avant 1914, selon le défenseur du « nationalisme intégral », la France, revenue à la monarchie, pourrait prendre la tête des petites nations européennes et rétablir l'équilibre européen. La Première Guerre mondiale voit apparaître chez lui, – et en cela il suit Bainville –, la notion du système du « concert européen », sur un socle de valeurs « catholiques et latines » ; mais les traités de 1919-1920 et les accords de Locarno déséquilibrent cet équilibre. À partir de 1933, Maurras ne croit plus que la France puisse manœuvrer entre les empires : il publie *La Seule France* en 1941 ; en 1943, Henri Frenay et Emmanuel d'Astier de la Vigerie qualifient l'expression « La France, la France seule » de « la plus stupide et la plus criminelle des erreurs » et Henri Hauriou de « crime ». G.-H. Soutou voit une dernière phase se dessiner dans la pensée de Maurras après 1945, alors que l'atome paraît offrir une solution : « une moyenne puissance qui s'en doterait pourrait encore tirer son épingle du jeu. »

Les analyses que mène le mouvement d'Action française en matière de relations internationales ne sont pas sans lacunes et *a priori*, plaquant parfois sur des réalités nouvelles des analyses anciennes et caduques : Stéphanie Burgaud montre que Maurras, avant la Grande Guerre, surestime la puissance de Berlin dans le triangle Paris/Berlin/Petersbourg. Ignorant des rouages du Westminster Model, il présente une analyse strictement institutionnelle de la puissance britannique et surestime le

rôle du Foreign Office, selon l'analyse de Patrick Louvier. Le doctrinaire, attaché aux notions de latinité et d'union latine, sous-estime le caractère révolutionnaire du fascisme italien et sous-évalue la force du courant qui porte Mussolini vers l'Allemagne hitlérienne (Frédéric Le Moal). C'est sous un angle critique de la politique de la III<sup>e</sup> République que l'Action française aborde les questions militaires (Dimitri Quelloz). Les jugements que porte Maurras sur l'affaire Dreyfus, l'armée française et ses services de renseignements dans *Au signe de Flore (1931)*, analyse avec pertinence Olivier Lahaie, sont sujets à caution et ne résistent pas à une analyse scientifique : les meilleurs résultats obtenus par le SR sont en effet obtenus après l'affaire Dreyfus.

Alors que dans la phase des conférences de désarmement naval, après la guerre, l'amiral Schwerer persiste dans le dogme de la « France seule », Bainville, même s'il conserve un certain nombre de présupposés antérieurs à 1914, s'efforce de penser le monde des années vingt (Jean-Baptiste Bruneau). Pour Christophe Dickès, les différences entre Maurras et Bainville sont, plus que d'ordre idéologique, des différences d'attitudes, de comportements et de démarches méthodologique et intellectuelle ; l'auteur de *Jacques Bainville, les lois de la politique étrangère* montre que si Maurras est avant tout le théoricien de l'empirisme organisateur, Bainville, plus empirique, est « celui qui applique cette théorie à l'analyse quotidienne des relations internationales ». Deux études de cas sont menées dans ce volume ; dans la première, Jérôme Grondeux évoque l'itinéraire de Charles Benoist qui, plus déçu par la République que séduit par la monarchie, rallie publiquement Maurras dont il subit l'attraction au temps de l'union nationale autour de Poincaré. Dans la seconde, Anne-Aurore Inquimbert se penche sur la figure d'un « officier de fortune », Henri Morel ; attiré un temps par l'Action française, celui-ci s'en détache, dénonce le putsch des généraux espagnols, devient antifasciste et, mû par le souci de l'intérêt national, esquisse un plan de résistance ; il est arrêté et meurt en déportation.

Hostile à toute pensée d'une fédération européenne et internationaliste, Maurras, craignait l'« européisme divagateur » qui dépolitise les rapports entre États. À la fin de sa contribution, Christophe Réveillard s'efforce de discerner quelle est la part de l'héritage maurrassien chez de Gaulle et Pompidou, dont sont reproduits de larges extraits du discours prononcé à l'occasion du centenaire de l'École libre des sciences politiques le 8 décembre 1972. Le président de la République juge alors que, bien qu'il n'ait « jamais été, [son] maître à penser, tant s'en faut, Charles Maurras a, dans *Kiel et Tanger*, dès 1910, prévu le monde actuel » ; celui-ci, selon le tenant du nationalisme intégral, est « composé de deux systèmes : plusieurs empires avec un certain nombre de nationalités petites ou moyennes, dans les entre-deux » et constitue une « société d'épouvantement mutuel, compagnie d'intimidation alternante ». C. Réveillard avance que les certitudes de Charles Maurras en matière européenne furent également celles de Charles de Gaulle qui refusait tout empiètement sur la souveraineté française et entendait restaurer à son plus haut niveau l'État dans ses prérogatives diplomatiques et stratégiques. L'auteur n'en établit pas pour autant une filiation directe entre Maurras, de Gaulle et Pompidou, mais il leur confère « une mutuelle compréhension et assimilation des lois séculaires de la géopolitique française, à la place et au moment qui furent les leurs ».

Dans sa contribution liminaire, Georges-Henri Soutou rappelait que si l'on ne sait pas avec certitude si de Gaulle a lu *Kiel et Tanger*, le Général a lui-même balancé entre l'idée d'une Europe organisée selon un « concert européen » modernisé et celui d'une France, puissance moyenne, à la tête des petites puissances contre les empires ; il a en quelque sorte hésité entre Maurras et Bainville. Dans la conclusion qu'il donne au volume, il affirme que l'esprit de *Kiel et Tanger* – une France

anti-impérialiste à la tête des petits pays – représente « une option (ou une tentative ?) récurrente de la politique française » quand les systèmes d’alliances sont contestés et quand le « concert européen » ou la « sécurité collective » paraissent peu efficaces. Enfin, il rappelle que dans le cadre nouveau de la construction européenne, la V<sup>e</sup> République a poursuivi celle-ci tout en réaffirmant l’impératif de l’indépendance nationale.

Michel LEYMARIE

Hervé Guillemain, *La Méthode Coué. Histoire d’une pratique de guérison au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, Coll. « L’univers historique », 2010, 391 p.

« Tous les jours, à tous points de vue, je vais de mieux en mieux. » C’est ainsi qu’Émile Coué (1857-1926), pharmacien de son état, préconisait à chacun de s’adresser à lui-même, matin et soir, pour commencer et terminer sa journée. Cette méthode simple d’autosuggestion s’appuie sur des principes qui semblent intemporels : apprentissage individuel d’une pensée positive par une répétition verbale. Et pourtant, de telles banalités ont une riche histoire où s’entremêlent le religieux, le social, le politique et le médical avec toutes ses marges. Hervé Guillemain, actuellement maître de conférences en histoire à l’université du Maine, immerge ainsi cette méthode Coué et son auteur dans son temps de création puis de diffusion. Il suit pas à pas la naissance de cette pratique de guérison à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, son succès, son déclin puis son renouveau au XXI<sup>e</sup> siècle, la scandant en « moments » successifs, l’insérant tour à tour dans des mouvances religieuses, dans des idéologies politiques et des réseaux sociaux, mettant ainsi au jour avec érudition et subtilité méthodologique cette histoire méconnue et fort complexe.

Comme beaucoup de thérapeutes, médecins ou non, des années 1880, Émile Coué pratique l’hypnose thérapeutique, alors très à la mode en Europe. Il l’a apprise selon les règles classiques du magnétisme animal au contact d’Ambroise-Auguste Liebeault, célèbre médecin magnétiseur de la banlieue de Nancy, dont on sait l’influence sur le médecin hospitalier Hyppolite Bernheim et la formation de ce que l’on a nommé l’École de Nancy, ville où Coué s’installe en 1910. Si Bernheim met au jour l’importance de la suggestion, le succès de Coué est, quant à lui, lié au passage de la suggestion à l’autosuggestion, même si, dans un premier temps, Coué fonde sa pratique sur la suggestion hypnotique dans une cure très directive. Il renonce cependant après la Première Guerre à la mise en sommeil au profit de l’autosuggestion consciente. Sa méthode devient alors une sorte de troisième voie entre une psychothérapie directive et la psychanalyse. Avec ses premiers adeptes, Coué parvient à construire, aux côtés d’Auguste Liebeault, une figure de guérisseur laïque et place sa méthode entre un magnétisme professionnel, une pratique d’automédication populaire appuyée sur l’idée d’une maîtrise de soi-même et non plus d’un abandon à un thérapeute comme dans l’hypnose. Coué se présente comme le successeur de l’École thérapeutique de Nancy bâtie par le couple Bernheim/Liebeault, cherchant à capter l’ancrage médical que lui-même ne possède pas. Sa « nouvelle école de Nancy » est cependant bien fragile, et il faut d’autres facteurs pour assurer le succès de sa méthode, en premier lieu sa grande simplicité : une extrême facilité d’apprentissage de cette autosuggestion : « Tous les jours, à tous points de vue, je vais de mieux en mieux. » Quels que soient les maux, la méthode est donc efficace !

Hervé Guillemain montre aussi comment cette thérapeutique prend place au sein du monde médical pendant (et grâce à) la Première Guerre mondiale, moment essentiel. Émile Coué a alors 57 ans, il n'est donc pas mobilisable, mais se montre en revanche omniprésent à l'arrière. Il s'appuie en particulier sur un réseau de femmes qui le soutiennent, et sa méthode prend une tonalité patriotique de mobilisation optimiste des non-combattants au profit des soldats des fronts. C'est aussi ces soldats atteints de troubles que la psychiatrie appellera « post-traumatiques » qui consultent Coué. Et un certain milieu des anciens combattants est ainsi fortement sollicité dans l'entre-deux-guerres pour diffuser la méthode. Le *couéisme* prend une place politique marquée par le nationalisme, aux couleurs barrésiennes. Il est plus encore tiré vers un conservatisme décadentiste avec le soutien du médecin Edgar Bérillon qui défend un racisme antiallemand nauséabond et plus largement une lutte des races appuyée sur la psychologie des foules de Gustave Le Bon.

En 1920, la méthode Coué est ainsi reconnue en France et à l'étranger comme la méthode de référence en matière de cure par autosuggestion. En France, ce succès est aussi dû à la presse locale nancéienne et nationale qui multiplie les reportages en 1920 et 1921 puis à la presse internationale qui conduit à Nancy une clientèle américaine et anglaise nombreuse, composée surtout de femmes. La cure finit par se diffuser dans toute l'Europe jusqu'en URSS où chacun l'adapte, y ajoutant naturothérapie, hydrothérapie ou encore psychanalyse. Aux États-Unis, commerce et publicité, grands entrepreneurs (et leurs épouses), cinéma propagent le « couéisme » avec vigueur. « Pragmatique, individualiste, optimiste, la méthode Coué est aussi liée au réveil évangélique protestant, ce qui témoigne de son adéquation avec le fondement de l'espoir américain » (p. 46). À la mort de Coué en 1926, sa méthode est déjà bien implantée et la revue mensuelle *Réagir*, créée en 1936, lui donne un deuxième élan. Elle oriente la thérapeutique vers l'hygiène morale et physique, défendant dans le contexte de crise des années 1930, des idées de la droite catholique conservatrice et de *l'Action française*, immergée dans une culture ancien combattant. L'aspiration couéiste à un nouvel ordre politique, spirituel et corporel est alors clairement exprimée, et le choix d'Alphonse de Chateaubriant (1877-1955) pour successeur d'Émile Coué à la tête du conseil d'administration de la Société lorraine de psychologie appliquée est à ce titre révélateur. L'homme est un écrivain très populaire dans les années 1920, militant de l'union régionaliste bretonne. Admirateur presque mystique de Coué, il veut former un nouvel individu ayant conscience de lui-même et donner à la société un principe d'éducation et de régénération ; le nazisme deviendra pour lui exemplaire de ce projet.

Tous ces soutiens de la méthode Coué conduisent, sous bien des plumes antisémites, dont celle de Léon Daudet, à une mise en accusation virulente de la psychanalyse, anathémisée à la fois pour sa méthode et comme « science juive ». *A contrario*, la méthode Coué est en effet une pratique sans interprétation de la parole du sujet qui convient bien, écrit Hervé Guillemain, à l'esprit ancien combattant prônant l'appel à l'action. Elle a aussi d'autres atouts. Évolutive, elle tire tout à la fois des leçons du magnétisme animal (premier temps de ce type de thérapie avec Mesmer de 1780 à 1820), de l'hypnose médicale (1860-1900), de la suggestion et de l'autosuggestion, ce qui lui permet de renaître dans les années 1970 avec des tenants de la Programmation neuro linguistique (PNL). Et surtout Hervé Guillemain ajoute la composante religieuse de la méthode Coué qu'il étudie avec soin, mettant en évidence les liens qu'elle noue d'une part avec le protestantisme (alors qu'elle est largement rejetée par le clergé catholique) et d'autre part entre Émile Coué et la théosophie. L'historien étudie méthodiquement l'essor de la *mind cure* si répandue aux États-Unis entre 1890 et 1914, il décrit et analyse la nébuleuse d'expériences religieuses dont William James

et Pierre Janet ont montré l'importance et la variété. Il en explore les différentes formes laïques, medicoreligieuses ou sectaires et explique leur échec en France à la même époque. Il expose enfin les relations entre psychanalyse et couéisme, deux pratiques absolument contemporaines dans leur diffusion en France, révélant l'intérêt de Freud, de Jones et surtout de Karl Abraham pour cette méthode dont tous analysent le fonctionnement et questionnent le concept d'inconscient, une sorte « d'inconscient populaire », « d'inconscient angélique » par opposition à ce qui serait un « inconscient démoniaque freudien » ! Et comme la psychanalyse, la méthode Coué demeure « au creux de la médecine » et Guillemain en décrit les lieux de pratiques, les réseaux de diffusion (les femmes y sont nodales) et l'évolution jusqu'à nos jours.

Le livre d'Hervé Guillemain se lit comme un roman tant les péripéties de la méthode Coué sont nombreuses et diverses, mais l'ouvrage est bien celui d'un historien par la grande ampleur de la recherche mise en œuvre dans les domaines médicaux, religieux, politiques, littéraires et sociaux et par sa construction rigoureuse et complexe qui permet de comprendre et de suivre avec clarté et finesse les méandres et les ressorts de ce phénomène étonnant de pratique de guérison pendant plus d'un siècle.

Nicole EDELMAN

*Monstre et imaginaire social. Approches historiques*, Anna Caiozzo et Anne-Emmanuelle Demartini (dir.), Paris, Créaphis, 2008, 354 p.

Cette publication issue d'un colloque de Paris-VII vient démontrer s'il en était nécessaire la « variabilité historique du champ du monstrueux » (p. 17). L'introduction dense et stimulante retrace le cheminement de l'intérêt pour les monstres, né d'abord du côté de l'histoire de l'art et de la littérature, approfondi par la philosophie des sciences avec les travaux pionniers de Georges Canguilhem, puis de Michel Foucault dans les années 1970, avant de devenir un objet des historiens eux-mêmes au cours des années 1980. Ce recueil propose donc, au fil de ses 18 textes, une synthèse transpériodique de la deuxième génération de cette histoire des monstres. L'objet de l'ouvrage dépasse largement la seule tératologie scientifique, insistant sur l'importance des mécanismes sociaux de construction des monstres et du monstrueux et sur les pratiques qu'ils génèrent. Qu'ils soient collectifs et merveilleux, comme c'est le cas des races monstrueuses des textes anciens, ou singuliers fruits d'une naissance monstrueuse, les monstres sont une transgression des normes biologiques, sociales, morales. Comme « catégorie incluant un radicalement autre », le monstre permet, par l'effroi et le saisissement, de penser un extérieur de l'humanité dont les contours sont perpétuellement modifiés, en particulier dans les moments critiques que constituent l'expansion du monde des Grandes Découvertes, l'extension du domaine de la nature des révolutions scientifiques ou les mutations sociales de la Révolution française. Le choix judicieux du temps long permet d'établir un lent processus de naturalisation des monstres, déterminant la transformation des pratiques sociales, qui n'empêche pas cependant les résurgences du monstrueux dans l'espace imaginaire ou moral.

L'ouvrage s'organise en quatre parties qui marquent aussi quatre formes, presque quatre temps, des monstres. La première, « De l'autre au monstre : voyage, croisade, colonisation », s'attache aux monstres « inventés » du merveilleux médiéval, fréquemment réinvestis comme clés de lecture de l'altérité : celle des limites géographiques de l'humanité dans les encyclopédies orientales, consultées plusieurs siècles durant, dont

la riche iconographie des races de géants, aux corps déformés ou hybrides imprègne puissamment les imaginaires (Anna Caiozzo), celle des adversaires religieux pendant les croisades (Fanny Caroff), celle des nouveaux mondes de la Renaissance puis de la conquête coloniale. Christophe Colomb utilise ainsi l'opposition brahmanes/anthropophages, propre aux récits asiatiques pour opposer les bons et les mauvais Indiens alors qu'il ne rencontre pas en fait d'anthropophages, pour attester aussi qu'il est bien aux Indes. De même, Sépulvéda assimilant les Indiens à des barbares, des esclaves, des animaux, des impies et des cannibales, introduit-il à un « raisonnement racial européocentriste » (Corin Braga), dont témoigne également la monstruosité de la conquête coloniale (Florence Gauthier). L'intervention des doctrines scientifiques aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles réutilise le monstrueux pour produire une « vision raciale de la différence », graduant toute une hiérarchie d'écarts à la norme, de l'homme blanc jusqu'au singe (Carole Reynaud-Paligot).

Les naissances monstrueuses posent de tout autres difficultés abordées dans la deuxième partie, « La monstruosité : définition juridique et enjeux éthiques ». Dès l'Antiquité romaine, la nature du monstre est double. Prodige ou miracle, il relève du religieux qui doit en saisir le sens et en juguler le danger. Corps anormal, il retient l'attention du droit qui lui réserve une appartenance double : *animalis*, celui qui n'a pas forme humaine, exclu du statut juridique ou des règles de succession, mais aussi *debilis*, faible, impotent qui s'intègre lui dans le système juridique (Stéphanie-Anne Ruatta). Le Moyen Âge accentue encore l'opposition entre les monstres inquiétants, effets menaçant d'un péché passé, dont la présence a tendance à refluer, et les explications naturelles des philosophes et des médecins. La théologie et le droit canon montrent une tolérance surprenante à l'égard des monstres dans l'attribution des sacrements du baptême et du mariage, car, conformément aux Pères de l'Église, ils s'attachent à l'âme et à la volonté plus qu'à la forme physique (Maaike Van der Lugt). Le jeu de la reproduction offre d'autres formes, plus furtives, de transgression. Le droit musulman, qui impose de connaître de sexe de chacun, fait de l'hermaphrodite un être monstrueux dont il faut réduire la place en s'attachant à des critères physiques comme l'appareil urinaire, la présence de sperme ou de sang, ou temporeriser en assimilant l'hermaphrodite à l'impubère (Mohammed Hocine Benkheira). De même, les manipulations génétiques, spontanément perçues comme créatrices de monstres, apparaissent pourtant comme le moyen de réduire les anomalies physiques (David Smadja).

Mieux connu, l'intérêt des sciences pour les monstres et son rôle de définition d'un monstre biologique fait l'objet de la troisième partie, « La construction sociale des monstres ». S'ouvre alors un lent processus où s'abandonne la transgression monstrueuse pour l'anomalie puis l'anormalité. À l'aube de la modernité, Ambroise Paré propose un modèle original. Il conçoit le monstre comme une « rupture dans l'ordinaire : cours des choses », défini comme suit – « une reproduction de l'archétype en le variant ». Le monstre est alors variation excessive ou ressemblance excessive. La définition a pour effet de multiplier la présence des monstres dans une nature qui appartient cependant encore à Dieu et de préciser la place spécifique qui fait toute la valeur de leur étude : dans leur étrangeté, les monstres sont des formes de passeurs liant entre elles les parties du tout, tels les plantes-pierres ou les poissons-volants, et contribuent ainsi à l'harmonie générale du monde (Jean Céard). Isidore puis Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, fondateurs de la tératologie scientifique, réservent aux monstres le même type de spécificité. Soumis aux règles naturelles suivant la définition d'Isidore – « une anomalie complexe par rapport aux caractères dominants de l'espèce », dont l'origine est congénitale –, leur position est cependant paradoxale chez Étienne qui dénie leur humanité, même s'ils sont nés d'une femme,

et pour qui ils forment des rameaux solitaires d'espèces à part entière dont il organise la classification (Pierre Ancet).

Le XIX<sup>e</sup> siècle paraît prolonger ce processus d'inclusion des monstres, ouvrant le nouveau champ social des infirmités et de ses déclinaisons, invalidité, incapacité, inadaptation, handicap. Le corps infirme y trouve une nouvelle identité sociale (Henri-Jacques Stiker), et l'anormalité des monstres croise l'essor de la médecine. La chirurgie correctrice est souvent la seule ressource capable de « réparer ces êtres imparfaits ». La plus spectaculaire en est certainement la séparation des monstres doubles qui fascinent les romantiques. Cette chirurgie, tout d'abord théorique en l'absence de cas opérables, fait l'objet de tentatives très médiatisées à l'instar de l'opération de séparation de Radica et Doodica par Doyen en 1902, véritable « événement chirurgical » (Anne Carol). De cette histoire médicale des monstres subsiste aujourd'hui tout un héritage délaissé de collections d'anatomie dont l'intérêt scientifique, y compris médical, demeure important (Patrice Josset).

La fin des monstres ne marque pas cependant la disparition du monstrueux qui resurgit en de nouveaux espaces. Jean-Jacques Courtine s'attache ainsi à l'âge d'or de l'exhibition des monstres dans les entre-sorts (1880-1914), à son déclin puis sa disparition dans les années 1940, à la faveur de nouvelles pudeurs et de nouvelles réglementations. Le cinéma offre un relais à des corps progressivement dématérialisés, « convertis en signes », grâce aux effets spéciaux. La réalisation de *Freaks* offre, en 1932, l'exemple éclatant du basculement, présentant sur la Toile de « vrais monstres » (Antoine de Baecque).

L'essor du monstre moral élargit à la psychologie les questionnements inhérents au monstre physique. Même si depuis l'Antiquité le monstre n'est jamais totalement innocent, « la figure du criminel monstrueux », à laquelle se consacre la quatrième partie, s'étoffe au XIX<sup>e</sup> siècle. Lacenaire, assassin-poète, criminel-philosophe, offre, par ses qualificatifs oxymoriques, la figure exemplaire du monstre social d'une société postrévolutionnaire, en ce qu'il cumule les infractions, à la propriété, au corps, à l'éducation, à la culture et qu'il signe l'échec de la société bourgeoise (Anne-Emmanuelle Demartini). Si Lacenaire offre le visage d'une monstruosité purement morale, la dérive est cependant furtive. La criminologie de même que les théories de la dégénérescence viennent au contraire dans la seconde moitié du siècle réinscrire dans les corps des coupables les stigmates de ces déviances morales (Marc Renneville). Elle témoigne ainsi d'une construction sociale et même, lorsque ces figures sont héritées de la véritable fabrique d'une mémoire monstrueuse dont Philippe Artières propose, à propos de Jacques Vaché, de faire l'histoire.

Au terme de la lecture, le recueil offre un regard captivant sur l'objet intellectuel et les personnages sociaux que sont les monstres, en une archéologie qui éclaire l'histoire des normes, ses strates diverses et ses affleurements.

Laurence GUIGNARD

*Histoire de la librairie française*, Patricia Sorel et Frédérique Leblanc (dir., avec la collaboration de Jean-François Loisy), Paris, Électre-Le Cercle de la Librairie, 2008, 780 p.

L'histoire du livre a constitué, on le sait, l'une des branches fondatrices de l'histoire culturelle. Au sein de ce courant historiographique, l'édition française a bénéficié depuis longtemps des solides synthèses dirigées par Henri-Jean Martin et Roger Chartier, et des études approfondies menées notamment par Pascal Fouché

ou Jean-Yves Mollier. Lieu du contact entre le livre et le lecteur, la librairie, malgré quelques monographies de qualité, n'avait pas encore bénéficié d'un intérêt équivalent. La synthèse éditée en 2008 par le Cercle de la Librairie vient combler cette lacune. Bel objet de grand format, au papier glacé, illustré d'une très riche iconographie, ce fort volume rassemble les textes de 75 contributeurs recrutés aussi bien parmi les universitaires – historiens, économistes, sociologues – que les professionnels du livre – libraires, éditeurs ou bibliothécaires. Jean-François Loisy, ancien libraire enseignant au pôle des métiers du livre de l'université Paris-X-Nanterre, l'historienne Patricia Sorel et la sociologue Frédérique Leblanc coordonnent l'ensemble. L'ouvrage est basé sur l'alternance d'articles de synthèse dégageant les grandes tendances d'une évolution et de monographies plus courtes consacrées aux enseignes emblématiques, aux figures représentatives et aux lieux de mémoires de la librairie : la Maison des amis des livres d'Adrienne Monnier, la saga des Gibert, la librairie de Silvio Trentin carrefour de la résistance toulousaine trouvent ainsi, parmi bien d'autres, leur notice. Deux périodes sont ici distinguées. La première, couvrant les années 1810-1945, retrace l'autonomisation d'une profession qui se détache progressivement des autres métiers du livre (édition et imprimerie) et du contrôle qu'un pouvoir méfiant fait peser sur elle au temps du régime de brevet – un des effets inattendus de ce système répressif est l'abondance de la documentation conservée dans les archives publiques pour les années 1810-1881. La seconde période consacrée aux années 1945-2007 nous montre la reconstruction de la librairie française dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Au-delà de cette approche chronologique, de nombreux parcours sont possibles à travers les riches contributions de ce volume. On pourra ainsi reconstituer une histoire de la librairie envisagée sous l'angle de l'histoire de l'entreprise. De nombreuses contributions montrent ici comment la librairie, dépendant d'un environnement fluctuant avec les cycles conjoncturels et les grandes secousses historiques, est amenée à perfectionner en permanence son intégration économique dans les réseaux logistiques de distribution du livre. La Maison du livre français, créée en 1920, installée au marché Saint-Germain et regroupant 106 éditeurs et 534 libraires est un bon exemple de ces tentatives de rationalisation. Il s'agit ici d'organiser le commerce du livre grâce à un système centralisé de bons, de renseignements bibliographiques, de commissions, un groupage des commandes et de la distribution – il s'agit aussi d'échapper au pouvoir croissant des messageries Hachette. Le spécialiste d'histoire sociale trouvera, lui, les étapes de l'organisation d'une profession qui passe par la création en 1892 d'une chambre syndicale des libraires, puis de syndicats régionaux et par la mise en place d'une presse professionnelle. Une fois écarté le carcan corporatiste des comités d'organisation vichystes s'opère une recomposition du paysage syndical animé par la volonté d'affirmer le caractère spécifique de la librairie. La conscience de cette spécificité soutient la lutte contre les formes de concurrence jugées déloyales : colportage ou cabinets de lecture au XIX<sup>e</sup> siècle, grandes surfaces, clubs de lecture, vente en ligne dans la période plus récente. Le sentiment qu'un produit culturel ne peut être réduit à la simple loi du marché explique le combat pour le prix unique du livre qui aboutit avec la loi de 1981, analysée ici par Yves Suret. L'ancrage de la librairie au cœur des pratiques culturelles des Français constitue une autre entrée possible. À côté des institutions publiques – école, bibliothèques... – ou privées – théâtre, salle de spectacle... –, la librairie constitue en effet un élément important de l'équipement culturel. Elle participe ainsi dès le XIX<sup>e</sup> siècle à la mise en place d'une culture nationale homogène, comme le démontre Martyn Lyon dans son étude du maillage de plus en plus dense sur le territoire français. Elle est partie prenante au XX<sup>e</sup> siècle des grands débats intellectuels et politiques de l'époque. Le lien spécifique entre le lecteur et la librairie, fondée sur la qualité de

l'assortiment et du conseil comme le souligne Christian Thorel, continue à en faire un lieu de socialisation et de convivialité culturelles. La question de la pérennité de ce lien face à un environnement économique mondialisé et aux effets de la révolution numérique est posée dans les dernières contributions. Synthèse novatrice, riche d'aperçus sur les sources disponibles, *L'Histoire de la librairie* devrait donc encourager la recherche à manifester plus de curiosité pour un sujet à la croisée de nombreux champs historiques.

Jacques CANTIER

Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : Les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, Coll. « NRF Essais », 2008, 588 p.

Martine Poulain constate dans son introduction le peu de souci pour leur propre histoire de certaines professions ou de certaines institutions dédiées pourtant à la mémoire. Elle s'emploie ici à pallier cette défaillance en retraçant l'histoire sensible des bibliothèques françaises sous l'Occupation. Directrice de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, Martine Poulain a déjà dirigé en 1992 le quatrième tome de l'histoire des bibliothèques françaises et écrit plusieurs ouvrages sur la lecture publique en France et en Europe. Cette connaissance de la question lui permet de mobiliser pour traiter ce sujet encore vierge une masse documentaire impressionnante. On soulignera la présentation exemplaire de l'appareil scientifique. Les notes, qui constituent par leur richesse pratiquement un livre dans le livre, pointent l'abondance des sources consultées : séries ministérielles des Archives nationales ou du centre de Fontainebleau, fonds propres de la Bibliothèque nationale, Archives municipales, presse professionnelle, entretiens... Le livre se présente comme la somme de dix études autonomes, mais complémentaires regroupées selon un plan thématico-chronologique en quatre parties : « Bibliothèques pillées, bibliothèques menacées », « Bernard Faÿ, intellectuel collaborateur », « Bibliothèques et lecture », « La mémoire des livres ». Sans évoquer toutes les pistes ouvertes par cette étude pionnière, on en retiendra ici trois apports principaux.

L'ouvrage de Martine Poulain éclaire ainsi un volet mal connu du pillage opéré, dès les premières semaines de l'Occupation, par différents services dépendant du commandement militaire, de l'Institut allemand ou de l'organisation Rosenberg chargée d'approvisionner l'École supérieure des cadres nazis. Appartements de particuliers – juifs, antinazis, émigrés – bibliothèques et centres d'études – Alliance israélite universelle, Bibliothèque polonaise de Paris, Bibliothèque Tourgueniev... – voient leurs ressources réacheminées vers l'Allemagne. Le résultat de ces spoliations s'élèverait à près de dix millions de volumes volés. Martine Poulain étudie également pour la première fois le travail effectué de 1945 à 1950 par une Commission de récupération artistique créée par le ministère de l'Éducation nationale pour retrouver les collections spoliées, les rapatrier et les restituer aux propriétaires lorsque ceux-ci avaient survécu. Les efforts de la sous-commission du livre permettront ainsi de restituer un million de volumes à quelques 2 000 victimes.

L'ouvrage constitue également une contribution à l'histoire sociale et institutionnelle du monde des bibliothèques françaises. Divisée à la veille de la guerre au point de vue du statut entre bibliothécaires nationaux, universitaires et municipaux, la profession est confrontée au choc de la défaite et de l'installation d'un nouveau régime. Martine Poulain montre qu'il va dès lors y avoir plusieurs façons de « servir l'État français » et de s'accommoder de l'Occupation. Nommé le 6 août 1940

administrateur général de la BN en remplacement de Julien Cain, Bernard Faÿ, professeur au Collège de France et américaniste reconnu, donne ainsi l'exemple d'un zèle opportuniste à l'égard du nouveau pouvoir et de l'occupant. Le musée des Sociétés secrètes, centre de la lutte antimaçonnique, et la Bibliothèque d'histoire de la France contemporaine, nourrie par les saisies réalisées auprès des organisations de gauche dissoutes, deviennent sous son impulsion des annexes de la BN. Bénéficiant d'un accès privilégié auprès du maréchal Pétain, il compte sur ce patronage pour obtenir la manne qui doit financer ses rêves de grandeur et son activisme brouillon. En septembre 1942, Faÿ conduit également au congrès de Salzbourg, équivalent du congrès de Weimar des écrivains collaborateurs, une délégation de bibliothécaires français. On croisera utilement le tableau de l'action publique de Faÿ proposé ici avec le portrait biographique d'Antoine Compagnon *Le Cas Bernard Faÿ, du Collège de France à l'indignité nationale* (Paris, Gallimard, 2009) qui tente de cerner l'intériorité du personnage, mais reconnaît la difficulté de percer le mystère d'une dérive. D'autres attitudes sont bien sûr observables chez les bibliothécaires. Jean Laran, appelé à la Libération à remplacer Faÿ jusqu'au retour de déportation de Julien Cain, ou Marcel Bouteron, inspecteur général des bibliothèques, donnent l'exemple d'érudits à l'éthique infaillible, hauts fonctionnaires cherchant à assurer la continuité de l'institution et la défense des collections. La profession compta aussi ses résistants à l'image d'Yvette Odon, cheville ouvrière du réseau du musée de l'Homme. L'ouvrage s'attache au-delà à retracer le quotidien d'un milieu confronté aux difficultés matérielles (évacuation des collections vers des dépôts de protection, pénuries de chauffage, restrictions), soumis aux réglemations répressives du régime (épuration antisémite, surveillance politique), mais tentant de répondre aux attentes du public et de maintenir ses missions traditionnelles : informer, instruire et distraire.

Les lecteurs des années noires ont aussi leur part dans ce travail. La tendance générale à la hausse des visites et des consultations, qui se dégage des tableaux de fréquentation des bibliothèques publiques, apporte ici une précieuse contribution à l'étude de pratiques difficilement mesurables. Les envois d'ouvrages aux prisonniers de guerres – trois millions de volumes – et la présentation de la composition des lots contribuent à la connaissance des pratiques d'une communauté de lecteurs dépendants. Les dossiers établis après-guerre par la sous-commission des livres permettent également de reconstituer en creux le volume et la composition de certaines bibliothèques privées, tandis que les témoignages douloureux de certains spoliés en disent long sur le lien identitaire entre le lecteur et ses livres. Au bilan, ces riches matériaux contribuent donc incontestablement d'une histoire culturelle totalement inscrite dans le social.

Jacques CANTIER

*La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992) : histoire et archives en débat*, Laurent Frajerman, Françoise Bosman, Jean-François Chanet et Jacques Girault (éds.), Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010, 351 p.

Cet ouvrage est le fruit d'un colloque tenu au Centre des archives du monde du travail de Roubaix en mai 2006. S'il ne dispense pas de lire avec profit l'imposant travail de Guy Brucy sur *L'Histoire de la FEN* (2003), il permet de saisir à la fois les forces mais aussi les faiblesses de cette fédération disparue avec la scission de 1992

entre l'UNSA-Éducation et la Fédération syndicale unitaire (FSU). La première partie fédère des contributions qui s'intéressent au syndicalisme enseignant dans son lien avec la professionnalisation, mais il s'agit surtout d'une analyse de la structure fédérative qu'est la FEN dans ses relations avec ses diverses composantes syndicales. On est frappé, à lire les contributeurs, par la terrible dialectique qui anime la FEN et ses syndicats constitutifs, pris entre leur désir d'unité d'action et la nécessité de défendre des catégories spécifiques d'enseignants. Forces centrifuges et centripètes s'opposent en permanence et exigent des dirigeants de vrais exercices d'équilibristes dans leurs combats. Si les revendications corporatives particulières (une filière d'enseignement, une catégorie d'enseignants, un groupe disciplinaire, etc.) sont le domaine des syndicats pris séparément, la FEN, en tant que structure fédérative, tente de se dégager des domaines de compétences spécifiques qui lui sont délégués. À l'intérieur de la FEN, les tensions sont permanentes et la Fédération est souvent le lieu où s'affrontent deux cultures syndicales différentes. Le SNI, syndicat hégémonique par l'importance de ses troupes, renforce la cohésion du corps des instituteurs et a ainsi une action « homogénéisante » (p. 21), alors que le SNES, qui est seulement majoritaire chez les enseignants du secondaire, ne peut assurer son influence que par des médiations et des relais comme les associations de disciplines qui ne sont pas des partenaires dociles.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, les contributions sont davantage centrées sur la FEN face aux enjeux éducatifs, qu'il s'agisse des contenus d'enseignement, de la formation des enseignants ou des réformes de structures. S'il y a bien consensus dans les syndicats pour revendiquer une meilleure formation des enseignants, revendication que relaie la FEN, l'accord vole en éclats dès qu'il s'agit d'imaginer les mesures concrètes qui doivent permettre cette formation et l'on se retrouve alors face à de multiples divisions et à des antagonismes catégoriels. André D. Robert, dans son étude sur le SNI et le corps des PEGC entre 1954 et 1976 (p. 123-134), montre également toute l'ambiguïté du positionnement de la FEN face à ce corps de maîtres bivalents du premier cycle du second degré. On devine l'importance des tensions face à ces maîtres qui ne sont plus des instituteurs comme les autres, mais qui ne sont pas pour autant considérés comme des professeurs à part entière.

On perçoit très bien, au-delà des enjeux catégoriels et professionnels, l'importance des débats idéologiques qui sont portés par la FEN et ses syndicats constitutifs et qui sont l'objet de la troisième partie de l'ouvrage. Parce qu'il est un « éveilleur » chargé d'instruire, certes, mais aussi d'éduquer et de diffuser un certain nombre de valeurs, l'enseignant porte un projet de société, qui est au moins implicite s'il n'est pas revendiqué. Cette tradition d'engagement au service des idées et d'une vision de l'homme et du monde, par la diversité des positionnements possibles, est alors un extraordinaire catalyseur de divisions, même si l'on peut également trouver des valeurs fédératives. L'une des grandes originalités de la FEN est bien la « prise en compte du pluralisme dans le syndicalisme français » comme l'étudie Laurent Frajerma (p. 141-151), même si les tensions sont fortes entre syndicalisme d'opposition et syndicalisme de négociation. Dans le positionnement idéologique de la FEN, le temps qui passe participe à des « accommodements » modernisateurs que certains peuvent estimer être des reniements. C'est ainsi que la défense de la laïcité est un impératif catégorique majeur de la FEN, mais cette laïcité est elle-même évolutive. Bruno Poucet montre ainsi comment, entre 1964 à 1972, la FEN évolue d'un laïcisme assez étroit à une laïcité plus ouverte.

Diverses thématiques laissent espérer des travaux complémentaires. Il en va ainsi de l'étude des spécificités du syndicalisme enseignant qui occupe la quatrième partie du livre. Les travaux historiques ont en effet trop tendance à l'analyser en soi, comme un monde à part, alors qu'il est intéressant de connaître les liens qui se nouent avec

le mouvement syndical et politique plus général. L'étude de Christian Chevandier sur les mouvements sociaux des enseignants des années 1970 replacés dans les mouvements plus généraux du secteur public (p. 231-240) montre que le « monde enseignant n'est pas isolé de la société », même s'il a ses spécificités.

Il faut louer le choix qui est fait dans l'ouvrage d'insister sur la dimension archivistique du projet. Le livre met l'accent sur l'enjeu majeur de la conservation et du classement des archives syndicales. Il est lié à une collaboration étroite entre le monde des archives, celui des historiens et le monde syndical, avec pour but la valorisation des archives de la FEN versées au Centre des archives du monde du travail de Roubaix. À ce niveau, la cinquième partie (p. 253-325), qui se veut un « Guide de l'histoire du syndicalisme enseignant », peut rendre bien des services au chercheur en décrivant la richesse des documents conservés, les politiques de collecte et de classement des fonds, tout en montrant les risques qui menacent ces archives au gré des désherbages sauvages de certaines cellules syndicales ou de la politique de la « benne à ordures » de certains responsables. La bibliographie de 35 pages (p. 191-325), composée par Jacques Girault, permet de disposer des articles et des ouvrages majeurs, mais aussi des travaux universitaires, sur le syndicalisme enseignant. On nous permettra, pour terminer, de signaler quelques éléments plus problématiques. C'est ainsi qu'il manque une mise au point introductive qui rappelle au lecteur, même si c'est à grands traits, l'histoire de la FEN et sa composition évolutive. De même, si l'ouvrage apporte beaucoup sur les tensions intestines qui l'animent et sur la dimension institutionnelle de la FEN comme fédération, on reste sur sa faim dans la présentation des combats concrets menés par la FEN entre 1928 et 1992. On voit très peu la FEN au travail, menant la lutte face aux réformes proposées par le ministère ou voulues par les syndicats. Les liens directs et indirects avec les pouvoirs publics, avec le ministère en particulier, ou avec le monde politique sont peu explicités. Au final, comme le relève Antoine Prost dans sa conclusion, l'ouvrage nous donne un bilan qui « invite à poursuivre » (p. 329). Un immense travail collectif a été accompli en une bonne vingtaine d'années. À ce niveau, l'histoire de l'éclatement de la FEN en 1992 est la grande « absente » (p. 331), même si le sujet apparaît encore tabou à bien des acteurs de la vie syndicale.

Jean-François CONDETTE

*De l'estime au cadastre en Europe. Les systèmes cadastraux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.*

Colloque des 20 et 21 janvier 2005, Florence Bourillon, Pierre Clergeot et Nadine Vivier (dir.), Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008, 424 p., ill., index.

« À quoi sert le cadastre ? », demande Nadine Vivier, citant plus loin le sénateur Bonjean, sous le Second Empire : « Le cadastre est un Janus à double face ; sous l'une de ses faces, il est un moyen d'assiette de l'impôt foncier ; sous l'autre, il est, ou du moins, il devrait être, pour la propriété le plus direct, le plus efficace des auxiliaires » (p. 210). Le fait est que l'histoire profuse des cadastres, dans les différents pays d'Europe, et non sans interférences, oscille entre une définition fiscale (en France), qui renvoie à la nécessité du rendement ou à l'équité, celle-ci garantie par la fixité ou la proportionnalité de l'impôt, et une définition plus juridique (le cadastre servant de titre qui constate la propriété privée). Tangentiellement, en quelque sorte, ou croisant cette distinction, un partage s'est établi entre la

tradition du droit romain, selon laquelle la transaction est un acte privé, contractuel entre un acquéreur et un vendeur (France, pays européens du Sud, Pays-Bas) et la tradition germanique qui exige un enregistrement public sous la garantie de l'État. Le cadastre, comme inventaire économique, est aussi lié à l'idée de bien qui peut être évalué et mis sur le marché. Une autre alternative est celle qui oppose des cadastres à valeur juridique, certifiant la légitimité des biens de propriétaires, et des cadastres par masses de cultures, auxquels tiennent les exploitants. Une autre encore permet de distinguer les cadastres comme actes de description écrite, mais verbale, et les représentations graphiques, visuelles, topographiques, en un mot cartographiques. L'impôt foncier anglais ne reposa pas sur un cadastre cartographié, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. À Paris au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des images coloriées sont dites inexactes et « presque sans utilité », et des calepins portatifs révisant le cadastre permettent de souligner encore l'inutilité des plans. Ce cas anglais, ce moment parisien perpétuent, si l'on veut, ce qui apparaît dans les limites septentrionales de la France au XVII<sup>e</sup> siècle : en cas de divergences, le document écrit l'emporte sur le plan.

Toutes les expériences cadastrales mettent en évidence le rapport au social, le rôle des acteurs, locaux ou institutionnels, soit que, en France, les cahiers de doléances aient demandé l'établissement d'un cadastre général pour un impôt plus juste, soit que les ultras plus tard luttent pour sa suppression, soit que des pétitions transmises aux parlementaires réclament l'organisation d'un corps d'arpenteurs jurés ou de géomètres, toujours sous la Restauration, ou que les propriétaires fonciers des Pays-Bas soient interrogés et que, en Rhénanie bavaroise dans les années 1830, des notables locaux fassent l'estimation des champs sous la direction d'experts. Les propriétaires, consultés en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se déclarent massivement favorables au bornage de leurs terres –, mais non à un abornement général qui modifierait le tissu foncier ou multiplierait les chemins d'exploitation. Des délégués sont envoyés à Istanbul par les départements de la province de Bosnie lors de la confection d'un cadastre. Sur le terrain, il faut faire l'apprentissage des relations sociales et humaines et savoir gérer des conflits : un arpenteur, dans le Nord de la France, est accusé d'être passé avec son porte-chaîne au milieu des blés avant la moisson. Une des contributions montre encore qu'en Espagne la question du cadastre peut entrer dans toute une pédagogie politique, au même titre que l'instruction ou le concept de citoyenneté. Mais les rapports de force changent : en Espagne, les grands propriétaires s'opposent à l'établissement du cadastre espagnol, jusqu'à ce que des courants d'opinion libéraux et progressistes finissent par le défendre contre les fondements fiscaux du caciquisme. Le cadastre illustre ce que mettent aujourd'hui en évidence, par exemple, les historiens de la cartographie : il se situe à la rencontre de projets d'État et de positions locales.

Ce sont là des histoires très complexes que retracent, en quelque vingt études, les contributions au troisième volet d'une fresque marquée par la publication de travaux sur le cadastre médiéval, sous la direction d'Albert Rigaudière (2006) et sur le cadastre de l'époque moderne, sous la direction de Mireille Touzery (2007), dans des recueils aux titres similaires et dans la même collection. Le « modèle du cadastre » napoléonien, instauré en 1807, n'est pas celui qui ouvre le livre : les auteurs ne le présentent pas comme l'exemple universel. Une première partie (sept textes) traite donc la question des cadastres européens (Angleterre, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Espagne, Bosnie). La deuxième (sept contributions) analyse le cadastre français, une troisième (quatre textes) est réservée aux cadastres urbains (Paris, Bordeaux, Naples, Rome). Deux dernières contributions (l'Espagne à nouveau et Paris) proposent une réflexion d'inspiration plus générale. Le lecteur perçoit déjà une sorte d'inégalité.

Mais n'est-ce pas un constat fréquent dès qu'un volume rassemble des textes en fonction des spécialités et des disponibilités ?

La part de la France est effectivement la mieux documentée. Le lecteur suit une longue gestation, compliquée, aux lignes qui s'entrecroisent, et aussi une tension continue qui apparaît dans des débats obstinés. Les questions abordées sont multiples : les autorités de tutelle (le ministère de l'Intérieur, puis celui des Finances) ; la formation d'un corps de techniciens, ingénieurs et géomètres ; les instructions et les modalités de la réalisation (le « travail du cadastre », qui inclut l'arpentage, l'expertise, les évaluations, la dépense, la visite des lieux et les instruments, le bornage, et s'étend au format du papier, aux échelles de chaque plan, à la mise au net, à l'emploi des couleurs) ; les institutions, mais aussi les hommes (Prony, directeur de l'École des ponts et chaussées, Gaudin, ministre des Finances sous le Consulat et l'Empire, Philibert Vasserot, l'auteur des *Atlas des quartiers de Paris*, engagé pour cette tâche en 1809-1810). L'inventaire des travaux à conduire, les débats, les projets, les formes de l'expertise sont exposés, analysés avec précision, et les directives et les discussions paraissent, dans l'ensemble, plus longuement examinées que les réalisations (plans, atlas, calepins). Les historiens des savoirs géographiques et cartographiques ont cependant montré comment s'effectue, à travers le dessin *in situ*, puis les ajustements, les bricolages parfois, le laborieux passage, dans les ateliers, du terrain à la carte. Des hiatus, des lacunes ou des recouvrements subsistent entre les feuilles différentes, dont doivent tenir compte, pour les réduire, les technologies informatiques d'aujourd'hui ; des images photographiques aériennes doivent être déformées pour être assemblées en une image unique et superposée aux cartes.

Pour chacun des autres pays étudiés, il revient au contraire à une seule contribution – sauf exception – de parcourir les diverses questions propres au cadastre. La précision est moindre, mais qui s'en étonnerait ? Le panorama est vaste, diversifié, et des questions semblables surgissent, bien marquées par une histoire tant de fois répétée, avec des variantes, des obstacles, des recommencements. L'idée d'un cadastre décidé, projeté, réalisé de façon suivie et linéaire, est constamment remise en cause. Une même contention parcourt les politiques cadastrales. Des auteurs donnent des indications sur les opérations d'arpentage et les publications (prévues dans le Royaume napoléonien de Hollande), explicitent le choix de l'échelle en fonction de l'habitat, celui des couleurs et les données des tables descriptives (dans le cadastre néerlandais de 1832), évoquent le raffinement de cartes napolitaines dessinées à l'encre et coloriées ou le remplacement du croquis à mainlevée par la photographie aérienne en Espagne. Les cadastres combinent des partis pris politiques (sur la propriété individuelle, le marché, l'État), le travail scientifique et technique, fondé sur le calcul mathématique et le droit, et des réussites artistiques.

D'où vient la nécessité de prendre des exemples dispersés dans l'espace ? Sans doute de l'exposé monographique. Les auteurs se réfèrent ponctuellement à des cas étrangers (comme un « modèle allemand », qui inclut les aspects juridiques, s'agissant de l'Espagne, ou comme Genève, Bade, la Hollande, voire le Danemark dans des débats français). Des modèles ou des contre-modèles circulent. Mais le lecteur s'interroge parfois sur le contenu, sur les contours de ces modèles, faute de définitions développées ou de classifications générales et systématiques. Le cadastre est bien un objet polymorphe, et les lignes parfois se brouillent : les références multiples ne parviennent pas à dessiner une Europe des cadastres, qui serait élargie aux expériences australienne (*l'Act Torrens* de 1861) et française en Algérie ou en Tunisie, trop rapidement citées, et qui ne se réduiraient pas à l'Europe occidentale. Dans le volume précédent, une présentation dense et claire était arrivée à classer différents types. Il est

possible que, au cours d'une période plus récente, l'unité du cadastre soit plus forte. Pour le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, une distribution thématique ou géographique – abstraction faite des tentatives sans lendemain ou des seuls débats – pourrait-elle cependant figurer sur une carte synthétique, dont ce beau dossier, riche en information et en réflexion, a fourni tous les éléments ?

Daniel NORDMAN

Pascal Cauchy, *L'Affaire de Bruay-en-Artois*, Paris, Larousse, Coll. « Essais et documents », 2010, 206 p.

L'affaire de Bruay-en-Artois pourrait être l'un de ces nombreux faits divers qui attestent, un peu banalement, du goût du public pour le crime crapuleux ainsi que du rôle croissant des médias de masse dans la société française. Le 6 avril 1972, le corps de Brigitte Dewèvre, 15 ans, fille de mineur, est retrouvé dans un terrain vague, au milieu des corons. Un crime : l'assassinat d'une jeune fille ; le contexte : le Nord et la mine ; une affaire tout à la fois dramatique et banale. Un premier suspect, un notaire, est rapidement arrêté et le juge qui instruit l'enquête s'achemine, par intime conviction, vers la culpabilité du notable avec la complicité d'autres sommités locales... Un crime de bourgeois ? Mais voilà, le suspect résiste, les preuves manquent, le parquet hésite, les médias s'en mêlent, l'opinion réagit, le fait divers est devenu une affaire.

Historien du politique, spécialiste du monde russe, Pascal Cauchy (IEP de Paris) s'attache, dans ce petit ouvrage aussi stimulant qu'original, à montrer en quoi l'affaire de Bruay-en-Artois, loin d'être un simple drame, fut l'épicentre d'un moment politique et marqua le crépuscule d'un certain gauchisme français : un exercice de microhistoire, au confluent du politique et du social. L'intérêt de la démonstration réside dans l'idée que, avec l'écho de Bruay-en-Artois, on parvient à surprendre un mouvement de fond dans la société politique française, à savoir l'épuisement du gauchisme et sa radicalisation (*via* la gauche prolétarienne et sa stratégie de violence révolutionnaire). Autour du corps de Brigitte Dewèvre se produit en effet une sorte de coagulation de divers thèmes politiques : la bourgeoisie qui assassine une innocente, comme elle assassine – économiquement – les mines, le « petit juge » qui défie l'État et ses supérieurs au nom d'une conception autre de la justice, la mobilisation « citoyenne » encadrée par les militants de la GP, la presse d'information et la presse populaire... autant de thèmes développés d'une plume subtile par l'auteur. Car la plume de Pascal Cauchy a su s'adapter aux diverses séquences de l'affaire : la description des premiers temps (la découverte du crime et l'enquête, qui remonte jusqu'au notaire, ainsi que le tableau de ce Nord minier menacé par la reconversion) rappelle cette « écriture blanche » chère à Georges Simenon, une écriture neutre, clinique, dégagée de tout affect. Dans un deuxième temps, la dimension politique, ou sociopolitique de l'affaire, impose à l'historien de sortir de la froide description pour s'engager dans un discours plus analytique, plus impressionniste aussi, en suivant les méandres des stratégies des militants gauchistes. À la suite de l'auteur, on entre dans la nébuleuse de la gauche prolétarienne, on y croise des militants aux surnoms improbables (mais aux destins prometteurs : Serge July, François Ewald, Benny Levy...), on y voit se dessiner une stratégie et, discrètement, un discours légitimant la violence, comme un avant-goût d'années de plomb à la française. L'idéologie impose sa propre lecture de l'affaire, « crime

de classe » qui appelle une justice forcément populaire – puisque l'État est forcément allié au bourgeois meurtrier. Le face-à-face entre Pierre Leroy, le notaire, et le juge Pascal se mue en un duel, avec en toile de fond, une presse populaire qui s'est emparée de l'affaire et joue les chœurs antiques, prenant parti à coup de reportages photos, d'enquêtes exclusives, de révélations inédites, quand elle n'intervient pas carrément dans l'enquête. Et tout cela, sans oublier de se promener dans la ville de Bruay-en-Artois, chauffée à blanc et investie par de jeunes activistes venus de la capitale pour soulever la population : Bruay ou le gauchisme renouvelé ? Avec Pascal Cauchy, le coron devient le théâtre d'un drame politique autant que social, et la découverte, dans un troisième temps, d'un suspect plus conventionnel ne fait que mettre de l'huile sur un feu déjà nourri. Toutefois, Bruay ne sera pas la piazza Fontana de Milan, et une gestion habile de l'affaire permet une sortie de crise.

La démonstration est très réussie : ce bel essai historique, alimenté par de fortes lectures et des plongées dans les archives (INA, BDIC, presse), écrit d'une plume ferme, révèle la portée politique du fait divers. Un crime modal comme on parlait naguère d'une biographie modale pour désigner ces vies qui ouvrent à la compréhension d'une époque. Un volume qui trouve parfaitement sa place dans la collection Essais et documents.

Gilles FERRAGU

Ivan Jablonka, *Les Enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2010, 348 p.

La République est-elle plus marâtre que mère ? Daumier l'a représentée en 1848, à la fois girondet et martiale, allaitante et musculeuse, protégeant et enserrant ses enfants. Paradigme de la modernité politique selon laquelle l'État se doit à la fois de former les citoyens et de garantir leurs droits, la protection de l'enfance repose sur une ligne de faille. Entre tutelle juridique et octroi de droits, la posture de la République est inconfortable. Entre un interventionnisme nécessaire à l'enracinement de l'État-nation et un libéralisme conférant à la famille, maîtresse de son espace privé, la tâche de socialisation des enfants, l'arbitrage est délicat. Cette ligne de faille devient abîme au fur et à mesure que se bâtit la figure de « l'enfant de la loi », cet enfant vulnérable qui fait l'objet de toute la bienveillance de la République tout en étant stigmatisé par ce pouvoir.

Comment une politique de protection de l'enfance s'est-elle développée en France et comment la culture politique française a-t-elle infléchi notablement les formes de l'action publique en direction de cette enfance « sans tutelle » ? C'est là la problématique retenue par Ivan Jablonka dans un ouvrage qui se présente comme un essai historique dont l'intention est de servir une thèse forte : l'intégration républicaine des enfants jugés « irréguliers » est une machine à broyer, incapable de réaliser ses objectifs d'harmonie sociale et favorisant l'inégalité au nom même de son éradication.

Embrassant sous sa plume l'ensemble de la problématique de l'enfance en difficulté, qu'elle soit délinquante, abandonnée ou issue de « minorités postcoloniales », l'auteur suit un tracé chronologique en y enchâssant progressivement plusieurs réflexions thématiques : la fabrique de « l'enfant de la loi » et la définition des contours de l'action de l'État, les politiques d'intégration des populations marginales et l'accès à la citoyenneté des jeunes.

L'« enfant de la loi » n'est pas un « hors-la-loi », explique Ivan Jablonka, il n'est pas retranché de la communauté nationale, mais happé par elle grâce à l'appareil légal. Il s'agit d'un mineur qui est déplacé du domaine privé de la famille vers l'espace public grâce à un dispositif législatif le plaçant sous l'autorité de l'État. Et si cette intervention peut sembler violente, elle se justifie d'abord par la protection des enfants des aléas d'une naissance hasardeuse : illégitimité, bâtardise, abandon, négligence, etc. À cet égard, la période révolutionnaire constitue une rupture nette, en offrant aux enfants sans affiliation un statut conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme : « libres et égaux en droit ». « Cause populaire dans les dernières décennies du siècle, le bâtard devient sous la Révolution à la fois un symbole et un enjeu, une figure investie d'un sens politique » (p. 33). Mais alors que la première période révolutionnaire, orchestrée par la Constituante, place ses espoirs dans la famille comme pierre de touche de l'édifice social, les jacobins, à compter de 1793, s'en défient, considérant que l'enfant dévoyé appartient à la Patrie. Et si « l'enfant sans famille préfigure [alors] une manière de liberté politique » (p. 76), vierge de tout atavisme conservateur, il n'en reste pas moins suspect, car soumis dès son plus jeune âge aux vicissitudes sociales les plus viles. Ainsi, l'enfant de la loi, érigé en symbole positif des conquêtes révolutionnaires en matière de droit civil, incarnant le projet politique d'une société nouvelle, est aussi un être surveillé et stigmatisé car déviant.

L'enfant de la loi doit donc être redressé. L'État s'y emploie au XIX<sup>e</sup> siècle, mais sous différentes formes. Alors que le placement familial s'applique aux enfants abandonnés de l'Assistance publique, les jeunes délinquants n'en bénéficient pas, malgré les vellétés du comte d'Argout, ministre libéral en 1832. Dans le sillage d'un mouvement international d'ingénierie pénale, le modèle des colonies agricoles pénitentiaires s'enracine profondément. La France expérimente pourtant le panoptisme à la prison parisienne de la Petite Roquette où les enfants sont à l'isolement continu, mais son échec est patent, système inhumain et stérile. À l'opposé, la régénération par la terre, que les institutions agricoles, promues par une loi de 1850, vont proposer, ravive l'enthousiasme des philanthropes réformateurs. De son côté, l'Assistance publique garde la mainmise sur les enfants placés dans les campagnes, car non seulement la question de l'adoption, évoquée sous la Révolution, est éludée pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, mais les commissions hospitalières, détentrices de la tutelle légale des enfants, pratiquent le déplacement massif d'enfants coupant court à tout processus d'intégration locale. Se manifeste ainsi, de manière récurrente, la schizophrénie des politiques publiques, entre discours intégrateurs, dont Lamartine incarne l'utopie romantique, et pratiques mortifères, que Georges Sand dévoile dans *François le Champi*. Ainsi, « l'administration a monopolisé la tutelle des enfants de la loi grâce à une série de coups d'État » (p. 128), dont l'objectif est, dans un contexte de faiblesse relative des politiques sociales, de modeler le corps social et de « magnifie[r] la nation » (p. 134).

La Troisième République s'inscrit dans la continuité de ces politiques paradoxales, reprenant, un siècle après la Première République, la figure d'espérance qu'incarne l'enfant, tout en le réincarnant sous des traits menaçants avec l'invention de l'hérédité. Entre dégénérescence et régénération, le discours de la loi est labile, étayé désormais par l'irruption de l'expert, notamment le psychiatre, dans le champ politique (ce que l'auteur documente peu cependant). Ainsi, la loi condamne les mauvaises familles en instituant l'arme suprême et symbolique de la déchéance de paternité (1889), mais va aussi miser sur leur acculturation en incorporant la liberté surveillée à une justice des mineurs (timidement) émancipée (lois de 1898 et de 1912). Plus que jamais, après l'instauration du suffrage universel, « il s'agit de transformer l'allogène

en citoyen utile » (p. 181). Et dans ce dernier oxymore repose encore la tension entre l'octroi de droits et l'instrumentalisation de l'enfance.

Le même corps de doctrine anime, selon l'auteur, les institutions de prise en charge de l'enfance après la Seconde Guerre mondiale : postuler l'inégalité pour produire l'égalité. Mais à l'altérité sociale succède l'altérité raciale, car l'enjeu primordial devient dès lors l'intégration des minorités coloniales, puis postcoloniales. L'Assistance publique colonise l'enfance réunionnaise en la transplantant au cœur de la France profonde ; la justice des mineurs se penche sur les Français musulmans d'Algérie. Aveugle à la diversité culturelle et au frémissement des indépendances politiques, la République civilise la jeunesse allochtone. Malgré des atours plus policés, l'auteur observe la permanence, à l'égard des minorités postcoloniales « issues de l'immigration », de ce double processus de stigmatisation et d'assimilation du corps étranger à la nation. Pour Ivan Jablonka, cette tension n'est finalement pas antinomique : la fonction de la stigmatisation est de justifier la protection des irréguliers par la loi, afin de rendre possible leur assimilation nationale. Ce faisant, l'État délivre un message contradictoire de bienveillance et d'hostilité réunies, clair-obscur qui fait de l'échec des politiques d'intégration la condition même de leur reconduction.

Cette position forte de l'auteur ainsi que l'ampleur du sujet abordé impliquent évidemment des choix, une posture qui invitent à la discussion. *Quid* de la question du genre ? Par défaut, l'enfant de la loi décrit dans l'ouvrage est un garçon, le cas des filles n'étant évoqué que tardivement au sujet de l'« affaire du voile islamique ». Pourtant, l'expérience féminine de la ségrégation judiciaire fut bien spécifique, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, marqué par la hantise vénérienne notamment et le modèle conventuel des Bons Pasteurs. Si le « citoyen utile » que cherchent à façonner les politiques de protection de la jeunesse est masculin (au moins jusqu'à l'obtention du suffrage), le corps des jeunes filles est aussi un enjeu national, forgé dans un climat de natalisme exacerbé.

S'agissant de corporéité et d'expérience sociale, l'ouvrage procède un peu vite à la désincarnation des enfants de la loi, postulant que leur généalogie serait comblée par l'intervention de l'État. Or, la tutelle des « enfants de la loi » est contestée à l'État par les familles populaires, qui déploient des stratégies de résistance, voire de subtile subversion des dispositifs de contrôle les enserrant. Longtemps suspectes, les familles sont, au XX<sup>e</sup> siècle, de plus en plus considérées comme des partenaires des institutions, qui misent sur un processus de réhabilitation et d'acculturation plutôt que de provoquer systématiquement la disjonction familiale.

Cette analyse « descendante » des politiques de protection de la jeunesse fait la part belle à la loi et aux discours des élites, dégagant avec brio un modèle français d'intégration pour mieux le critiquer. Cependant, ce tropisme surplombant néglige l'autonomie des acteurs, qu'il s'agisse des familles ou encore des différents réformateurs et institutions, privés ou appartenant à des instances publiques locales, lesquels ne peuvent être complètement fondus dans cette entité d'analyse qu'est l'État. En outre, ce tableau de l'exception française estompé largement les influences transnationales qui ont présidé à la formation des politiques publiques hexagonales, quand bien même les discours politiques s'en défendaient à travers, notamment, le rejet du modèle anglo-saxon. Car des « écoles de réforme » aux tribunaux pour enfants, du *foster care* à la montée de l'expertise médicopédagogique, la circulation internationale des savoirs et des dispositifs institutionnels reste décisive dans la formation d'une doxa commune de la protection de l'enfance. C'est paradoxalement une grande qualité de cet ouvrage que de montrer, en analysant de manière inédite l'ensemble de ces politiques sur la longue durée, la convergence de celles-ci avec les réformes entreprises dans les pays industrialisés. L'historiographie française avait jusqu'alors trop

souvent disjoint le champ de l'assistance et celui de la justice, faisant du cas français une exception. Enfin, cet ouvrage comble une autre lacune, essentielle, en politisant la problématique de la protection de l'enfance, en éclairant la genèse de l'État providence à travers le prisme de la question de la formation d'un corps de citoyens. Cette dernière, selon les travaux de T. H. Marshall, ne peut être réduite à une série de droits civiques, mais est constituée d'un socle social nécessaire à l'exercice de la liberté. C'est de cette tension entre liberté et protection, finalement, que naissent les apories de la protection de l'enfance.

David NIGET

Jean-Charles Jauffret, *Afghanistan, 2001-2010. Chronique d'une non-victoire annoncée*, Paris, Éditions Autrement, Coll. « Frontières », 2010, 275 p., bibliographie, cartes et chronologie.

Le maître d'Aix-en-Provence nous livre ici un ouvrage original et important. Fort de son excellente connaissance de la guerre d'Algérie et de ses sources, qu'il a contribué à révéler, Jean-Charles Jauffret se lance dans un essai d'histoire immédiate extrêmement stimulant. Pour mettre en œuvre sa démonstration, l'auteur a recours aussi bien à la filmographie et à la littérature, qu'aux témoignages et aux récits journalistiques. On pourra toujours regretter que les protocoles additionnels des conventions de Genève de 1977 n'aient pas été davantage utilisés par l'auteur, c'est là véritablement un péché véniel par rapport à la qualité de l'ouvrage.

La description de l'Afghanistan – « énigme pour un esprit cartésien » – est assez classique, mais montre surtout l'extrême désunion du peuple afghan qui n'arrive à parfois constituer une nation que contre l'envahisseur – anglais, russe puis soviétique – quand les dissensions religieuses ne l'emportent pas. L'adversaire est polymorphe comme dans toute guerre subversive et asymétrique. Les talibans, contrôlent le pays la nuit quand la coalition peine à le contrôler le jour. La comparaison avec les stratégies du Viet-Minh durant la partie française de la guerre d'Indochine ou de l'ALN pendant la guerre d'Algérie vient immédiatement à l'esprit. Et c'est dans ces dimensions comparatistes que l'auteur apporte le plus. Sa connaissance pointue de la guerre d'Algérie, notamment, lui permet d'identifier les moments et les comportements où les troupes américaines et françaises ont perdu la mémoire de leurs propres comportements antérieurs. Les troupes françaises engagées semblent notamment redécouvrir des règles d'engagement connues depuis la guerre d'Indochine mais oubliées depuis. Jean-Charles Jauffret, en fin connaisseur des modes opératoires des guerres subversives, rappelle opportunément la genèse de l'emploi de commandos suicides, utilisés pour la première fois par le Fatah contre les chars israéliens à Karamech en mars 1968, et réemployés ensuite à de nombreuses reprises durant la guerre Iran-Irak de 1980 à 1988, mais inconnue en Afghanistan jusqu'aux années 2000. Il cerne ainsi fort bien les « outils de la guerre psychologique du pauvre » en insistant sur une nouvelle dimension de l'asymétrie traditionnelle de ce genre de conflit. L'analyse fine et détaillée de l'embuscade d'Uzbin, le 18 août 2008, permet à l'auteur d'identifier quelques faiblesses structurelles et conjoncturelles des forces françaises en Afghanistan.

La réflexion que mène l'auteur sur les interrogations des démocraties toujours promptes à rassurer leurs opinions publiques face à la guerre et les comportements totalitaires des talibans qui sont dans un autre registre, celui de la foi et du martyr

revendiqué – même s’il dissimule *de facto* des engagements beaucoup moins nobles –, doit être versée au questionnement fondamental sur les perceptions de la guerre par les États démocratiques. Face à des sociétés qui se refusent désormais à comprendre le sens de toute guerre, les pouvoirs totalitaires qui n’en ont cure se préparent de beaux jours.

Les conclusions que tire Jean-Charles Jauffret, si elles ne sont pas marquées du sceau de l’optimisme, rendent compte, en tout cas de son travail d’analyse à chaud, marqué, comme d’habitude chez cet auteur, par une absence totale de « langue de bois ».

François COCHET

Fabrizio Maccaglia, *Palerme, illégalismes et gouvernement urbain d’exception*, Lyon, ENS éditions, 2009, 260 p.

Ce livre, issu d’une thèse de doctorat de géographie, entend analyser « les effets du mauvais gouvernement sur la gestion et l’aménagement des villes, à travers le cas de Palerme ». Son contenu dépasse en fait la question de l’action publique et rend compte plus généralement du fonctionnement – du mauvais fonctionnement – de la ville sicilienne.

Dans une première partie partiellement chronologique, l’auteur revient d’abord sur ce que les Italiens connaissent comme le « sac de Palerme » : de la reconstruction d’après-guerre à la croissance des années 1960, la ville est livrée aux intérêts particuliers, et en premier lieu à ceux de la criminalité organisée, qui prospère dans le contexte du boom immobilier. La mafia prend le contrôle de la ville, de son urbanisation et de son équipement. Sa gestion conduit à la destruction d’une grande partie du centre historique et de son patrimoine pluriséculaire de villas et de jardins, et à une extension urbaine désordonnée et prédatrice. L’auteur se penche ensuite sur la question spécifique de la construction illégale. L’édification de logements sans permis dans des zones officiellement dévolues à des usages non urbains participe de cette extension non maîtrisée, très coûteuse pour la collectivité. Elle fait obstacle aux usages concurrents – agricoles notamment, contribuant à l’appauvrissement de l’économie insulaire. Un troisième chapitre présente la politique urbaine de la nouvelle équipe municipale, menée par Leoluca Orlando et arrivée au pouvoir dans les années 1990, dans le contexte politique national particulier de l’après-*Mani Pulite*, marqué par le démantèlement de la démocratie chrétienne. La nouvelle équipe municipale entend à la fois rénover le centre historique et retisser les liens entre les Palermitains et leur ville, encourager les citoyens à une réappropriation symbolique de leur territoire.

La deuxième partie, véritable pivot du livre, montre comment l’illégalité est au cœur même du fonctionnement de la ville. L’auteur rappelle que la mafia est une organisation fondée sur le contrôle du territoire, qui s’est de surcroît repliée sur l’espace sicilien depuis les grandes arrestations qui suivirent l’échec de sa stratégie d’affrontement ouvert contre l’État italien au début des années 1990. Puis il passe en revue trois secteurs marqués par l’illégalité : les stationnements clandestins, les décharges sauvages et l’occupation illégale de logements publics.

Enfin, la dernière partie revient à l’objet annoncé du livre : l’action publique. À travers l’analyse monographique de la crise de l’approvisionnement en eau, puis de celle de la filière des déchets, il montre comment la ville de Palerme est

systématiquement gouvernée par des politiques d'urgence, qui mettent en œuvre des procédures exceptionnelles, dérogeant à des règles ordinaires qui n'ont plus cours.

Ce livre, passionnant par la réalité qu'il décrit, est très neuf par son approche : l'auteur met délibérément au cœur de son analyse l'action publique dans une ville où celle-ci est minée par les pratiques illégales. Si ces dernières ont été souvent abordées par les sciences sociales, elles le sont rarement sous cet angle. De nombreux chercheurs ont travaillé à décortiquer les logiques sociales de l'économie informelle, des transactions en marge de la légalité, ou encore les mécanismes de la confiance sociale (ou de la méfiance) envers le droit et les institutions, mais plus rares sont les études, qui relèveraient de la science politique, s'interrogeant sur la nature de l'action publique dans une société marquée par l'importance de l'illégalité, nature dont le livre postule *de facto* la spécificité. C'est d'ailleurs un parti pris que l'on pourra critiquer. À ce titre, l'argumentation aurait sans doute gagné à multiplier les comparaisons avec d'autres villes notamment d'Europe méridionale, grecques ou espagnoles par exemple, ou encore de l'autre rive de la Méditerranée. Si le lecteur croit volontiers à l'exception palermitaine – la mafia sicilienne étant bien un phénomène reconnu comme singulier –, il peine à interpréter des chiffres qui ne sont pas toujours mis en perspective et à faire la part des phénomènes spécifiquement palermitains et de ceux communs à d'autres villes (l'importance de la construction illégale par exemple).

On aimerait souvent en savoir plus sur les phénomènes décrits. C'est notamment vrai des deux premiers chapitres, où l'auteur écrit que la ville fut livrée à la spéculation immobilière sans véritablement en expliquer les circonstances particulières ni en décortiquer les processus. C'est la limite naturelle d'une telle étude, qui se donne notamment l'illégalité pour objet : l'enquête ne peut être menée en profondeur faute de sources accessibles. L'auteur est tributaire de sa méthode et de ses sources : entretiens avec les acteurs, rapports et statistiques des diverses institutions, publiques et privées, reportages de la presse quotidienne et relevés de terrain.

La principale critique que l'on pourra faire à cet ouvrage, à la lecture passionnante, c'est finalement sa conception monolithique des pouvoirs publics, reflétée par le plan, qui sépare l'illégalité (deuxième partie) et l'action publique (troisième partie). Pour tenir le pari de l'ambition affichée du livre en introduction, il aurait fallu décortiquer la composition de ces pouvoirs publics, étudier les trajectoires des hommes qui incarnent les diverses institutions et montrer ainsi ce que l'auteur dit par ailleurs, à savoir l'enchevêtrement essentiel des pouvoirs publics avec les intérêts privés et la criminalité organisée. Son approche limite de ce fait son analyse et l'empêche finalement de rendre compte pleinement de son objet. Ainsi, F. Maccaglia explique, dans son chapitre consacré aux trois exemples de pratiques illégales qu'il analyse, que leur existence est la conséquence de l'incurie des pouvoirs publics : parce que les services publics ne fonctionnent pas, ils sont relayés par une économie informelle. Or la spécificité palermitaine, si elle existe, ne réside-t-elle pas précisément dans une réalité beaucoup plus complexe : les acteurs publics sont partie prenante de cette économie informelle ? Le fameux sac de Palerme – période il est vrai révolue – n'est pas l'histoire de la démission des pouvoirs publics, mais celle d'une ville gouvernée en partie par des mafieux, ce qui est sensiblement différent.

Si la thèse de l'auteur sur la généralisation d'un gouvernement d'exception est très intéressante et n'est du reste pas sans rappeler d'autres lieux et d'autres époques, on s'étonnera de sa conclusion, sous la forme d'un appel un peu candide en faveur d'une reprise en main de la situation par les pouvoirs publics, du réinvestissement des procédures ordinaires et de l'élaboration de politiques urbaines inscrites dans le long terme, et non plus dans le temps court de la gestion de la situation d'urgence. Celle-ci

n'est-elle pas en contradiction avec ce qui est dit dans les deux premières parties de l'étroite interdépendance des secteurs légaux et illégaux, du continuum qui existe entre ces divers modes de régulation de la ville ?

Au-delà des critiques de détail que l'on pourra faire à cet ouvrage, celui-ci a le grand mérite d'offrir au lectorat francophone une présentation de la ville de Palerme et de lui donner accès aux principaux débats qui y font l'actualité. Il en ressort l'image d'une ville en profonde crise, où acteurs privés et publics, économie officielle et informelle, procédures légales et illégales s'imbriquent, se complètent et se minent les unes les autres, conduisant à une perte de confiance dans l'État et le droit. La puissance publique n'agit plus que par des procédures exceptionnelles et se contente de légaliser des faits accomplis. Ainsi, les diverses amnisties et régularisations (des constructions sans permis, de l'occupation illégale de logements publics, etc.) – *condono* en italien – ne sont pas un outil préalable à la mise en place d'une politique efficace, mais deviennent un mode de gouvernement ordinaire, qui suscite lui-même, par un effet d'aubaine, la pérennisation du phénomène qu'il prétend traiter.

Charlotte VORMS

Hervé Guillemain, *Chronique de la psychiatrie ordinaire. Patients, soignants et institutions en Sarthe du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle*, Le Mans, Éditions de la Reinette, 2010, 143 p.

Les années de la Restauration constituent le point de départ du livre d'Hervé Guillemain qui dans un premier chapitre parcourt les grandes étapes de l'asile pour aliénés de la Sarthe conçu et construit plusieurs années avant que la loi de 1838 ne fasse obligation aux départements de se doter d'un tel établissement. Indubitablement le plus imposant du département, l'asile du Mans a alimenté les représentations collectives depuis cette époque jusqu'à une date récente. Comment en effet oublier une telle institution en dépit des efforts pour l'éloigner de l'espace urbain, comment oublier la maladie et les effets qu'elle provoque sur les individus qui en sont affectés et les effets qu'elle occasionne au sein du corps social ? Telles sont d'une certaine manière les interrogations que l'on éprouve après la lecture de ce livre. Réalisé par un historien qui a associé des étudiants à son projet, l'auteur nous fournit une étude mesurée et attentive aux détails, grâce notamment à des fonds importants, et appuyée sur une iconographie bienvenue.

L'attention pour le bâti et l'institution n'empêche nullement Hervé Guillemain de prendre en considération le rôle des acteurs et, en l'occurrence, celui de son premier médecin chef. La figure du docteur Étoc-Demazy a incontestablement déterminé le destin de cet asile par son autorité et ses initiatives. Personnage oublié de nos jours, il apparaît à bien des égards le prototype du médecin chef d'asile au XIX<sup>e</sup> siècle, voire au-delà. Philanthropie et souci d'ordre se mélangent chez ce médecin qui exerça toute sa carrière dans la même institution, faisant de ce personnage un exemple de paternalisme médical intégral avec par conséquent des séquences autoritaires et également la volonté de faire œuvre d'humanité. H. Guillemain ne cherche pas à prouver l'indépassable pouvoir psychiatrique, mais fournit au contraire une réalité dans laquelle les acteurs sont pris dans un jeu social complexe où la question du pouvoir est en effet largement présente mais qui ne saurait être comprise sans intégrer d'autres paramètres tels que le poids de l'institution, la variété des intervenants, les représentations collectives concernant les patients.

L'ouvrage pourrait apparaître classique et l'on pourrait d'ailleurs s'en contenter. Mais il est plus que cela. En effet, le livre consacre une large place aux pratiques médico-psychiatriques du XX<sup>e</sup> siècle, ce qui est encore un peu audacieux au vu de l'historiographie française. À travers des chapitres plus thématiques, l'auteur trace un portrait riche et diversifié de cette psychiatrie ordinaire, c'est-à-dire d'une pratique psychiatrique prise dans son quotidien. On passe de considérations sur l'opportunité d'introduire la psychanalyse dans le service pour enfants à la question du transfert des malades. Les concepts et la gestion se télescopent fréquemment dans la vie professionnelle du médecin. Avec justesse, le livre donne une large part aux rôles des infirmiers sur lesquels on manque encore de travaux. De manière générale, on trouve de nombreuses informations sur tous ces métiers – plus ou moins visibles mais toujours nécessaires dans cette grande machinerie qu'est l'hôpital psychiatrique. On prend bien la mesure des défis petits et grands auxquels est confronté le personnel soignant. Histoire des pratiques professionnelles mais aussi tentative de la part d'Hervé Guillemain de rendre compte de la vie des patients et d'entendre leur parole lorsque celle-ci n'a pas été effacée par le temps ou n'a pas été exclue de notre histoire de manière plutôt délibérée. Car s'il s'agit du quotidien, celui-ci n'est pas à l'abri de la violence, loin de là. La violence est partout, parfois plus crainte que réelle mais toujours en tout cas dans les esprits. Pourtant, il faut dépasser cette représentation du malade. C'est cet objectif qui alimente, au moins en partie, le projet autant social que thérapeutique qui est tenté par une nouvelle génération de médecins qui s'installe dans les années 1960.

Si des changements ont bien lieu – on ne fait plus tout fait de la psychiatrie aujourd'hui comme il y a un siècle –, bien des problèmes auxquels sont confrontés les médecins sont récurrents. Ce n'est pas une histoire immobile, mais en couvrant les deux siècles de l'histoire de la psychiatrie entendue comme savoir médical, H. Guillemain montre combien les rémanences sont nombreuses et les réponses apportées sont loin d'être le produit de la nouveauté. Ainsi, les projets de construction sont multiples et toujours lents à se mettre en place, car l'architecture d'un établissement traduit le projet thérapeutique que l'on cherche à mener. De la même manière, les guerres constituent des périodes sombres pour les pensionnaires. Si la mort des malades mentaux au cours de la Deuxième Guerre mondiale a suscité émois et polémiques ces dernières décennies, Hervé Guillemain souligne les ravages collatéraux du premier conflit mondial. Compassions et soucis des malades alternent ou se mélangent à des attitudes peu conformes à la morale médicale et ce, quelle que soit la période. De la même manière, moments d'hostilité sociale à l'égard des pensionnaires vus comme des fous et des furieux s'imbriquent à des attitudes sociales qui promeuvent une représentation nettement plus apaisée du malade mental.

Jean-Christophe COFFIN